



Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Aix-Marseille	Page 2 à 7
Amiens	Page 8 à 20
Antilles-Guyane	Page 21 à 32
Besançon	Page 33 à 34
Bordeaux	Page 35 à 55
Caen	Page 56 à 66
Clermont-Ferrand	Page 67 à 71
Corse	Page 71 à 74
Créteil	Page 75 à 76
Dijon	Page 77 à 78
Grenoble	Page 79 à 84
Lille	Page 85 à 92
Limoges	Page 93 à 99
Lyon	Page 100 à 101
Montpellier	Page 102 à 103
Nancy-Metz	Page 104 à 107
Nantes	Page 108 à 112
Nice-Toulon	Page 113 à 119
Orléans-Tours	Page 120 à 127
Paris	Page 128
Poitiers	Page 129 à 140
Reims	Page 141 à 162
Rennes	Page 163 à 171
Réunion	Page 172 à 173
Rouen	Page 180 à 185
Strasbourg	Page 186 à 187
Toulouse	Page 188 à 196
Versailles	Page 197 à 200

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Aix-Marseille	région		Aide au transport	région PACA	<ul style="list-style-type: none"> Moins de 26 ans 	pour 15 € par an (prix de la carte ZOU) la Région prend en charge le coût du trajet domicile-études et fait bénéficier de - 50% pour tous les autres transports.	la réduction s'applique sur les TER, Chemins de fer de Provence, Lignes Express Régionale	
Aix-Marseille	région	Chéquier	7 chèques d'une valeur totale de 50 € pour l'achat de biens ou de prestations culturelles	région PACA	<ul style="list-style-type: none"> Jeunes de 15 à 25 ans révolus (moins de 26 ans) 	50 €		
Aix-Marseille	région	Bourse PRAME	BOURSE d'études	région PACA	<ul style="list-style-type: none"> Etudiant partant étudier à l'étranger - sur critères sociaux 	jusqu'à 500 € par mois	formation initiale - moins de 30 ans - ne pas avoir la nationalité du pays d'accueil	
Aix-Marseille	région	Bourse PRAME	BOURSE de stage	région PACA	<ul style="list-style-type: none"> Etudiant partant se former à l'étranger 	jusqu'à 500 € par mois	formation initiale - moins de 30 ans - ne pas avoir la nationalité du pays d'accueil	
Aix-Marseille	région	Bourse et indemnité régionale d'études		région PACA	<ul style="list-style-type: none"> Formations para médicales, sage femme, travail social 	300 € à 4600 € annuel		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Aix-Marseille	département	Bourses départementales		Vaucluse	<ul style="list-style-type: none"> • Etre âgé de moins de 26 ans • Etre domicilié en Vaucluse (lui-même s'il est détaché du foyer fiscal de ses parents) ou ses parents, hors chambre d'étudiant. • Etre inscrit dans une université, une grande école. • Suivre une formation initiale ou, poursuivre des études conduisant à un diplôme agréé par l'Etat. • Les jeunes qui suivent une formation rémunérée en alternance, qui relève notamment de l'apprentissage ou de la formation continue, ainsi que ceux qui sont engagés dans une filière médico-sociale ne sont pas éligibles à la bourse départementale. 	La Région en partenariat avec le FSE co-finance le projet d'étude à hauteur de 75%, les 25% sont à la charge du laboratoire ou organisme Dotation annuelle entre 14 422€ et 18 980€	Informations sur: www.vaucluse.fr	
Aix-Marseille	département	Fonds d'Aide	Fonds d'Aide aux jeunes : aides destinées aux jeunes en difficulté poursuivant des études (18 à 25 ans)	Bouches-du-Rhône	<ul style="list-style-type: none"> • Etre français ou étranger en situation régulière. • Attribuée sous certaines conditions (non boursier) hors 1ère année universitaire. • Résidence principale dans les Bouches du Rhône. • Les étudiants ne sont pas le public prioritaire. 	1 000€ maximum par formation.	→ Demande auprès de la mission locale dont dépend le domicile du jeune	

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Aix-Marseille	département	Prêt	Prêt d'honneur	Vaucluse	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants Français inscrits dans un établissement supérieur. • Agés de moins de 26 ans, ne suivant pas de formation rémunérée. • Domiciliés eux-mêmes ou leurs parents dans le Vaucluse, si l'étudiant est fiscalement rattaché à eux en Vaucluse. • Caution des parents ou tuteurs. Coursus logique. Conditions de ressources. 	Prêt sans intérêt de 1 600€ → Remboursement dès la fin des études.		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Aix-Marseille	département	Bourse favorisant la mobilité	Allocation départementale en faveur de la mobilité étudiante	Vaucluse	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants inscrits dans un établissement supérieur. • Agés de moins de 26 ans, de niveau bac +3 validé et ne suivant pas de formation rémunérée. • Le séjour doit s'inscrire dans le cursus universitaire dans le cadre d'un programme d'échanges. • Résider fiscalement en Vaucluse. 			

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Aix-Marseille	département	Bourse favorisant la mobilité	Allocation départementale en faveur de la mobilité des étudiants à l'étranger	Vaucluse	<ul style="list-style-type: none"> • Agé de moins de 26 ans (au 1er janvier de l'année universitaire en cours), lors du dépôt de la demande. • A la charge de sa famille ou fiscalement indépendant. • Domicilié en Vaucluse, hors chambre d'étudiant. • Inscrit au titre de l'année universitaire considérée dans un établissement d'enseignement supérieur en France pour suivre des études non rémunérées, préparant à un diplôme agréé par l'Etat. • Titulaire au minimum d'un Bac +2 ou équivalent déjà validé au moment de la demande. Une exception est faite pour les filières courtes imposant au cours du cursus de 2ème année, une période d'études ou de stage obligatoire à l'étranger (BTS, DUT). • Effectuer à l'étranger : <ul style="list-style-type: none"> - un stage d'une durée minimum de deux mois, dont l'indemnité ou la gratification n'excède pas 800€ par mois ou équivalent. - une période d'études non rémunérées pour une durée minimum de quatre mois. - suivre l'intégralité du programme d'études ou de stage, tel que défini dans la convention d'échange. 	<ul style="list-style-type: none"> • 125€ par mois jusqu'à 8 mois hors Europe • 250€ par mois jusqu'à 8 mois maximum 	<p>L'étudiant doit être sélectionné par son établissement d'enseignement supérieur d'attache pour poursuivre son cursus à l'étranger dans le cadre d'une convention d'échange inter universitaire ou d'une convention de stage tripartite spécifique établissement organisme d'accueil étudiant.</p> <p>Toutes informations et les imprimés à télécharger sont à la disposition des vauclusiens sur le site : www.vaucluse.fr</p>	

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Aix-Marseille	Mairie	bus gratuit		Aix-en-Provence	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiant - 26 ans 	aixenbus est gratuit pour l'étudiants tous les ans au mois d'octobre	faire demande à l'Office du Tourisme	
Aix-Marseille	Mairie		Aide à la mobilité international	Aix-en-Provence	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiant niveau bac + 2 minimum • Inscrit dans un établissement Aixois • Résidant sur Aix (Priorité aux étudiants issu d'un territoire "politique de la ville" 	500 € Le stage doit être effectué dans une des villes justifiant d'un partenariat formel Aix en Provence	Sur critères sociaux N'ayant jamais effectué un stage à l'étranger	Dossier téléchargeable et règlement : www.aix-international.com www.aixenprovence.fr
Marseille	Mairie		Bourses Master 2 Recherche	Marseille	<ul style="list-style-type: none"> • Cette bourse est destinée à des étudiants internationaux désireux de venir à Marseille pour effectuer leur année de Master 2. • Conditions d'attribution : être titulaire d'un diplôme équivalent au Master 1 obtenu à l'étranger et venir à Marseille pour s'inscrire dans un cursus de Master 2, plus sélection par l'établissement sur critères d'attribution. 			
Aix-Marseille	Mairie		Revenu Minimum Etudiant	Berre l'étang	<ul style="list-style-type: none"> • Domicilié à Berre l'Etang depuis au moins 3 ans • Ne pas changer d'orientation pendant ses études • Ne pas redoubler 	750 € à 1500 € annuel selon barème pendant 5 ans		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Amiens	Région	Fonds d'Aide	Fonds de garantie au logement des étudiants dans les résidences du CROUS	Picardie	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiant étranger primo arrivant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur picard • Ressortissant d'une zone géographique hors CEE/ ou relevant des dispositifs régionaux Phileas / ou étant intégré dans un programme d'échanges universitaires. • L'étudiant doit résider en cité universitaire gérée par le CROUS. 	En cas de dettes : prise en charge de 3 mois de loyer maximum	Il s'agit d'un soutien spécifique facilitant les conditions d'accès à un logement social étudiant géré par le CROUS	La gestion de ce fonds de garantie au logement en cité universitaire du CROUS est confiée au CROUS. Services centraux 25 rue Saint Leu 80000 AMIENS
Amiens	Région	Bourses d'Enseignement supérieur	Bourse sociale régionale échelon 0	Picardie	<ul style="list-style-type: none"> • Etre de nationalité française, âgé de moins de 28 ans, être inscrit dans l'un des établissements supérieurs de Picardie relevant du MESR (y compris BTS et CPGE) et être boursier sur critères sociaux échelon 0. • Répondre aux conditions d'assiduité, de présence aux examens, et de scolarité fixées par le dispositif de la bourse de cycle 	900 € annuels : versés par le CROUS en 2 fois : décembre et second versement en avril → sous condition de présence aux examens		La gestion de cette bourse régionale est confiée au CROUS de l'Académie

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Amiens	Région	Bourses d'Enseignement supérieur	Bourse de démocratisation de l'enseignement supérieur	Picardie	<ul style="list-style-type: none"> Chaque établissement définit les critères d'éligibilité et de sélection pour l'obtention de cette bourse régionale (ex mention obtenue au dernier diplôme) 	prise en charge de 50% des frais de scolarité pour une entrée en 1ère année de cycle de l'Ecole Supérieure de Commerce d'Amiens, de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Electrotechnique et Electronique, de l'Institut Polytechnique LaSalle Beauvais et de l'Ecole Supérieure de Design d'Amiens, ou en 3ème année à l'ISAM		
Amiens	Région	Bourses doctorales et post doctorales	Allocation "appui à l'émergence" (soutien à la recherche)	Picardie	<ul style="list-style-type: none"> Avoir un master recherche ou titre équivalent; être inscrit en 1 ère année de thèse dans une des écoles doctorales de Picardie 		attribution d'allocations de recherche pour 3 ans	

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Amiens	Région	Aide aux transports	Picardie PASS ETUDES	Picardie	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiant résidant en Picardie, poursuivant des études non rémunérées en France ou à l'étranger; • Avoir moins de 26 ans 	50% de réduction pour le trajet domicile-lieu d'études sur les abonnements SNCF ou le trajet car Amiens-Beauvais 100 % de réduction pour les boursiers	L'abonnement est valable pour les stages effectués dans le cadre des études et conventionnés par l'établissement	Retrait du formulaire d'abonnement dans les gares SNCF
Amiens	Région	Mobilité Internationale : Picardie Cursus Lycéen	favoriser les stages en entreprises situées à l'étranger	Picardie	<ul style="list-style-type: none"> • Les élèves inscrits en classe de BTS/BTSA en formation initiale dans un lycée picard ayant un stage à effectuer de 2 semaines minimum consécutives et qui souhaitent l'effectuer dans une entreprise à l'étranger. • Les élèves préparant un diplôme de niveau 2 ou 3(BTS, CPGE, BMA...)ayant un stage obligatoire à effectuer 2 semaines minimum consécutives et 8 semaines maximum non consécutives et qui souhaitent l'effectuer en entreprise dans un pays de l'Union Européenne, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège 	De 110€ à 120€par semaine selon la destination. Les frais de voyage en classe économique (1 aller/retour) dans la limite de 300€ pour les boursiers et 150€ pour les élèves non boursiers	Le montant attribué est individualisé en tenant compte de la destination géographique, de l'indemnité versée par l'entreprise, de la durée du stage, des frais de voyage et des frais linguistiques engagés.	http://mobilité.picardie.fr

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Amiens	Région	Bourses sanitaires et sociales	Bourse aux étudiants en filière sanitaire et sociale	Picardie	<ul style="list-style-type: none"> Elèves préparant l'un des diplômes suivant: Assistant de service social, éducateur spécialisé, CESF, éducateur de jeunes enfants, éducateur technique spécialisé, TISF, moniteur-éducateur, infirmier: anesthésiste, puéricultrice, de bloc opératoire. Aide soignant, Sage femme, manipulateur électroradiologie, masseur kinésithérapeute, auxiliaire de puériculture, pédicure podologue, ergothérapeute, ambulancier, psychomotricien, orthophoniste, orthoptiste. 	Aides accordées en fonction de plafonds de ressources	Inscription du 30/06 au 30/09/2012	https://bourses-saso.picardie.fr
Amiens	Région	Bourses médicales	Indemnités d'études aux étudiants internes en médecine : incitation d'exercice en milieu rural	Picardie	<ul style="list-style-type: none"> Pour les étudiants se destinant à la médecine générale ou hospitalière. Conditions: Exercer en Picardie le même nombre d'années que leur internat. 	400€ par mois	Etudiant de 2ème ou 3ème année du 3ème cycle de médecine générale qui, par convention s'engage à exercer en Picardie pendant une durée équivalente à celle aidée.	Demande déposée auprès de la Région qui instruit les dossiers. Le nombre maximal de dossiers susceptibles d'être retenus est fixé à 12

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Amiens	Région	Bourses favorisant la mobilité	Programme Philéas Séjour: séjour à l'étranger	Picardie	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants non boursiers nationaux des établissements d'enseignement supérieur de Picardie • Inscrits à :UPJV, Institut Polytechnique Lasalle Beauvais, UTC, le groupe Sup'co Amiens Picardie, ESIEE,ESAD • Réalisant un séjour d'études dans une université à l'étranger d'un à 9 mois à l'étranger 	70€ par semaine, plus frais de voyage, 150€ max pour les non boursiers, 300€ max pour les boursiers	<p>Le versement intervient selon les modalités suivantes: une avance de 80% du montant de la bourse attribuée est versée à compter de la date de notification de l'arrêté</p> <p>Le solde du montant de la bourse est versé après réception d'une attestation de présence</p>	L'inscription et la demande de dossier se font en ligne: http://mobilite.picardie.fr

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Amiens	Région	Bourses favorisant la mobilité	Programme Philéas stage : pour stage à l'étranger	Picardie	<ul style="list-style-type: none"> • Etre étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur picard • Bourse attribuée dans le cadre d'un stage: minimum 6 semaines consécutives (étudiants en IUT) ou 12 semaines consécutives (étudiants en LMD). • Maximum de 26 semaines de stage sur l'ensemble du cursus universitaire cycle 1 et 2 	143€ /semaine maximum + Frais de voyage: 150€ pour les non boursiers et 300€ max pour les boursiers	<p>Le versement intervient selon les modalités suivantes: une avance de 80% du montant de la bourse attribuée est versée à compter de la date de notification de l'arrêté</p> <p>Le solde du montant de la bourse est versé après réception d'une attestation de présence</p>	L'inscription et la demande de dossier se fait en ligne: http://mobilite.picardie.fr

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Amiens	Région	Fonds régional social d'urgence	Aides sociales d'urgence	Picardie	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiant de moins de 35 ans • Inscrit dans un établissement supérieur picard et en grandes difficultés sociales. • Aide accordée après entretien avec le service social du CROUS 	Montant maximum 763 € par an	La gestion de ce Fonds Social Régional d'Urgence est confiée au CROUS	L'instruction des dossiers des étudiants s'effectue après entretien avec un assistant de service social du CROUS. Le dossier est acheminé anonymement devant une commission technique du CROUS. Le CROUS informe les étudiants des résultats de la commission
Amiens	Région	Aide à la santé des étudiants boursiers	Financement de la couverture complémentaire santé pour étudiants en difficulté	Picardie	<ul style="list-style-type: none"> • Etre étudiant boursier dans l'un des établissements d'enseignement supérieur picard: UPJV, UTC, ESCOM, ESIEE, SUP de CO, IUFM, IPLB, ESAD • Attester de la souscription à une mutuelle étudiante. 	90 €	Lettre chèque au profit de l'étudiant boursier ou de son représentant légal pour les mineurs	La demande est à effectuer en ligne sur: http://cursusante.picardie.fr , jusqu'au 30 avril 2013 au titre de l'année universitaire 2012/2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Amiens	Région	Bourse EXPIC 2 PRIME TRANSPORT	Aider les étudiants picards qui préparent un diplôme, à partir du niveau Master dont la mention n'est pas dispensée en Picardie. Prime de transport pour les déplacements effectués par le train ou prime de transport spécifique pour étudiant picard inscrit en bac+2 ou en bac+3 dans une grande école située dans une Région non limitrophe à la Picardie.	Picardie	<ul style="list-style-type: none"> • Etre âgé de moins de 26 ans • Avoir obtenu le bac en Picardie • Etre boursier du CROUS ou de son ministère de rattachement • Etre inscrit soit au niveau Master dans un établissement reconnu par l'Etat dont l'équivalence n'est pas représentée en Picardie, soit dans une grande école délivrant un diplôme reconnu par l'Etat français et dont l'équivalence n'est pas représentée en Picardie. 	Aide EXPIC 2: 1000€ pour les boursiers échelon 4,5 ou 6, 750€ pour les boursiers échelon 1, 2 et 3 et 500€ pour les boursiers échelon 0, l'étudiant ne peut bénéficier qu'une seule fois de l'Aide EXPIC 2 sur l'ensemble de son cursus. Prime de transport de 300 à 700€ en fonction de la distance, la prime de transport est reconductible sous condition de passer en année supérieure		Le dossier complet avec l'ensemble des pièces doit être déposé à la Région Picardie entre le 3 septembre et le 14 décembre 2012 inclus(cachet de la poste faisant foi)

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Amiens	Région	Aide Régionale à la restauration des étudiants	Aide à la restauration étudiante	Picardie	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiant de moins de 35 ans • Inscrit dans un établissement supérieur picard • Boursier échelon 4,5 ou 6. • Ou sur proposition du service social du CROUS. 	Maximum 100 repas par an et par étudiant, repas pris dans un restaurant universitaire.	Un courrier est envoyé à l'étudiant, qu'il présente dans un restaurant universitaire pour le crédit de 100 repas	www.crous-amiens.fr
Amiens	Région	Fonds Régional d'Aide d'Urgence	Dispositif Sanitaire et Social	Picardie	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter rapidement une aide financière ponctuelle aux étudiants SA/SO en difficulté 	Montant 150€ renouvelable une fois durant l'année scolaire	Le dossier de demande doit être signé par le demandeur et validé par un travailleur social habilité (Conseil Général, Mission Locale, Etablissement)	Le demandeur est avisé par courrier de la décision faisant suite à sa demande

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Amiens	Région	Dispositif Régional de Soutien aux Futurs Enseignants	100 bourses sont disponibles réparties comme suit: 60 bourses pour le professorat des écoles et 40 bourses pour le professorat des collèges et lycées	Picardie	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants inscrits à l'UPJV et dans un Master 1 • Préparant aux concours des métiers de l'enseignement 	2500€ annuel sous condition d'assiduité aux cours et examens obligatoires et l'engagement pour les étudiants de passer le concours préparé et de demander leur 1er vœu d'affectation lors de l'année de stagiairisation et de la première année de titularisation d'enseigner en Picardie	Les dossiers sont à retirer auprès de l'IUFM et à déposer au plus tard le 28 septembre 2012	Contact UPJV/IUFM: Prof.prog@amiens-iufm.fr

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Amiens	département	Bourses d'Enseignement supérieur	Bourses départementales d'Enseignement supérieur	Oise	<ul style="list-style-type: none"> • Etre domicilié dans l'Oise; • Préparer un diplôme d'enseignement supérieur en formation initiale ; • Conditions de ressources 	entre 217 et 683€ annuels	Les demandes sont à retirer dès le mois de juillet et à déposer avant le 28 février de l'année scolaire en cours.	Pôle Education Jeunesse et Sport, Direction de l'Education et de la Jeunesse, Bureau opérationnel, 1, rue CAMBRY BP 941 60024 BEAUVAIS CEDEX Tél: 03 44 06 65 42

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Amiens	département	Bourses d'Enseignement supérieur	Bourses départementales d'Enseignement supérieur	Aisne	<ul style="list-style-type: none"> • Parents domiciliés dans l'Aisne; • Etudes supérieures dans un établissement français habilité à recevoir des boursiers ; • Conditions de ressources 	entre 700 et 1750€ annuels	Les conditions d'attribution sont consultables sur le site des bourses départementales http://www2.extranet.cg02.fr/sseduc/	la demande de bourse doit être établie pour le 13 janvier 2013, obligatoirement en ligne sur le site des bourses départementales http://www2.extranet.cg02.fr/sseduc/
Amiens	département	Bourses favorisant la mobilité	Bourses départementales d'études à l'étranger (soutien aux projets individuels de stage ou d'études à l'étranger)	Oise	<ul style="list-style-type: none"> • Résider dans l'Oise; être âgé de 16 à 29 ans • Conditions de ressources • Proposer un projet individuel en lien avec sa formation 	< 1500€; max 50% du coût global du projet	Dans la mesure où il est souhaitable que la décision du Conseil Général intervienne avant le départ des candidats, les projets doivent être déposés deux mois avant la date pressentie. Les demandes postérieures au départ ne seront pas examinées	Pôle Education Jeunesse et Sport, Direction de l'Education et de la Jeunesse, Bureau opérationnel, 1, rue CAMBRY BP 941 60024 BEAUVAIS CEDEX Tél: 03 44 06 65 42

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Amiens	département	Bourses favorisant la mobilité	Bourses d'études supérieures à l'étranger	Aisne	<ul style="list-style-type: none"> • Parents domiciliés dans l'Aisne • Etre titulaire d'un bac +3 • Etre inscrit dans un établissement supérieur d'un état membre du Conseil de l'Europe ou une université étrangère ayant signé un accord d'échange ou de coopération avec une université française • Conditions de ressources 	de 1050 € à 3750 € annuels en fonction des revenus des parents	Les conditions d'attribution sont consultables sur le site des bourses départementales http://www2.extranet.cg02.fr/sseduc/	la demande de bourse doit être établie pour le 13 janvier 2013, obligatoirement en ligne sur le site des bourses départementales http://www2.extranet.cg02.fr/sseduc/
Amiens	département	Bourses favorisant la mobilité	Allocations d'études supérieures pour un séjour à l'étranger	Aisne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants dont les parents sont domiciliés dans l'Aisne et qui veulent suivre une formation ou un stage à l'étranger, dans le cadre de leur cursus universitaire, d'au moins trois mois consécutifs d'une même année universitaire; • Etre inscrit dans un établissement français habilité à recevoir des boursiers 	de 700 € à 3250 € annuels en fonction des revenus des parents	Les conditions d'attribution sont consultables sur le site des bourses départementales http://www2.extranet.cg02.fr/sseduc/	la demande de bourse doit être établie pour le 13 janvier 2013, obligatoirement en ligne sur le site des bourses départementales http://www2.extranet.cg02.fr/sseduc/

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Antilles-Guyane	région	Bourses Sociales	Bourses annuelles	Guadeloupe	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des revenus du foyer fiscal auquel est rattaché le demandeur. Attribution sans condition d'âge 	entre 1 315€ et 3 554€ par an		
Antilles-Guyane	région	Bourses Régionales	Financières	Guadeloupe	<ul style="list-style-type: none"> Etudiant de 18 à 25 ans et plus de 26 ans n'ayant pas interrompu leurs études jusqu'à 29 ans. (Ne bénéficiant d'aucune autre d'aide). Prise en compte des ressources des parents + Quotient Familial 	Guadeloupe et Martinique : 1 520€. Hors Département : 3 049€ (Seules les filières n'existant pas à l'UAG). Ecole privée : plafond de 3 820€ (Selon devis de la formation)		
Antilles-Guyane	région	Bourses Extra-Régionales	Financières	Guadeloupe	<ul style="list-style-type: none"> 18 à 25 ans (bac+3 et plus). Stage à l'étranger de 3 à 6 mois 	Aide forfaitaire attribuée en fonction du coût du projet		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Antilles-Guyane	région	Bourses Doctorales	Financières	Guadeloupe	<ul style="list-style-type: none"> • Titulaires d'un Master 2 • Suivre une formation dans un laboratoire autour d'un travail de recherche appliquée pouvant associer une entreprise dans les domaines scientifiques 	La Région en partenariat avec le FSE co-finance le projet d'étude à hauteur de 75%, les 25% restant à la charge du laboratoire ou de l'organisme basé en Gpe Dotation annuelle entre 14 422€ et 18 980€ (pendant 3 ans)		
Antilles-Guyane	région	Bourses Sanitaires	Financières	Guadeloupe	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants inscrits à l'IFSI (Institut de Formation de Soins Infirmiers), agréé par la collectivité Régionale. • Préparation : (diplôme d'infirmier, d'aide soignant et d'auxiliaire de puéricultrice). • Prise en compte des revenus du foyer fiscal du demandeur. • Attribution sans condition d'âge 	Entre 1 315€ et 3 554€ en fonction de l'échelon.		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Antilles-Guyane	région	Prime	Financières	Guadeloupe	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants boursiers avec majoration en fonction de l'échelon de la bourse 			
Antilles-Guyane	région	Aide Exceptionnelle	Financières	Guadeloupe	<ul style="list-style-type: none"> • Attribué aux lycéens qui accèdent à Sciences Po dans le cadre des conventions d'éducation prioritaire avec les lycées de Pointe-Noire, M-Galante et Faustin Fleret et ceux qui accèdent au lycée Henri IV • Prise en compte des revenus des parents 	de 500€ à 800€		
Antilles-Guyane	région	Prêt à taux zéro	Financières	Guadeloupe	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants de 18 à 25 ans. 	Montant maximum du prêt 4 000€ La région prend en charge les intérêts induits par les prêts étudiants		Le capital doit être remboursé sur une durée de 6 ans; Un différé d'amortissement de 2 ans est possible

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Antilles-Guyane	région	Stage Régional "Jeunes en entreprises"	Etudiants placés en entreprise durant les mois de juillet-août.	Guadeloupe	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes étudiants • Lycéens de 18 à 25 ans. 	Indemnité mensuelle compensatrice de 450€ (350€ à la charge de la Région et 100€ de l'entreprise)	Permettre aux jeunes étudiants en partenariat avec les organismes patronaux et professionnels d'acquérir une première expérience professionnelle	
Antilles-Guyane	région	Convention avec CUI de Paris	Hébergement	Guadeloupe	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants de moins de 30 ans. • Niveau bac+4 et inscrits dans un établissement supérieur ou Université relevant de l'académie de Paris, Créteil ou Versailles. 		L'hébergement ne peut être renouvelé que deux fois au plus	

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Antilles-Guyane	département	Aides	Financières	Guyane	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants inscrits en L1, L2, L3 et Master 1. • Décision prise par la commission d'attribution en fonction des dossiers 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 609,92€ /an soit 134,16€ /mois (études en Guyane) • 2 716€ /an soit 226,39€ /mois (études hors du département de Guyane). Aide versée sur 12 mois		
Antilles-Guyane	département	Prêt à taux zéro	Financières	Martinique	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants inscrits dans des établissements privés d'Ensg. Supérieur • Ceux de plus de 26 ans • En fonction du lieu des études et des revenus fiscaux du représentant légal 	Etudes montant maximum : Martinique 1 829€ Guadeloupe entre 1 143€ et 2 287€ Guyane entre 1 524€ et 3 049€ Métropole, C.E.E, Etranger entre 1 829€ et 3 659€		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Antilles-Guyane	département	Prêt complémentaire à la BCS	Financières	Guadeloupe	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants titulaires d'une bourse à l'échelon 0. • Moins de 25 ans à la date de la demande. • Avoir des parents résidants dans le département pendant la durée des études. • Inscrit dans un établissement d'Etat ou reconnu par l'Etat. 		Renouvelable chaque année pendant la durée des études supérieures	
Antilles-Guyane	département	Prêt d'honneur	Financières + Avantage en nature	Guadeloupe	<ul style="list-style-type: none"> • Moins de 25 ans à la date de la demande. • Avoir des parents résidants dans le département. • Poursuivre des études supérieures dans la CEE ou dans les Antilles-Guyane dans un établissement d'Etat reconnu par l'Etat. 	Versement mensuel d'octobre à juin. Etudes dans la CEE : 3 960€ /an soit 440€ / mois Antilles-Guyane : 3 060€ /an soit 440€ / mois Accessoires : Billet d'avion et indemnités	Aide remboursable, renouvelable chaque année pendant la durée des études supérieures	

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Antilles-Guyane	département	Récompense	Financière + Avantage en nature	Guadeloupe	<ul style="list-style-type: none"> • Lycéens admis au baccalauréat (série L, ES, S ET T). • Prix d'Excellence Lauréats ayant obtenu la mention TRES BIEN. • Prix du Président Lauréats ayant obtenu la mention BIEN (si pas de mention TRES BIEN dans la série) 	3 960€ soit 440€ / mois Indemnités (Versement mensuel d'octobre à juin) Installation	Avantage en nature : installation, équipement forfaitaire, billet d'avion	

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Antilles-Guyane	mairie	Aide ponctuelle	Financières	Guadeloupe : Port Louis	<ul style="list-style-type: none"> Ressources des parents 	100€ à 200€ (un versement)		
Antilles-Guyane	mairie	Prime	Financières	Guadeloupe : Pointe-Noire	<ul style="list-style-type: none"> Ressources des parents Attestation d'inscription pour l'année en cours 	150 €		
Antilles-Guyane	mairie	Aides Etudes	Financières	Guadeloupe : Basse-Terre	<ul style="list-style-type: none"> Ressources des parents Justificatifs du statut de l'intéressé(e) 	600€ à 1200€ (un versement par cursus)		
Antilles-Guyane	mairie	Aide ponctuelle	Financières	Guadeloupe : Abymes	<ul style="list-style-type: none"> Moins de 25 ans et rattaché au foyer fiscal des parents 	500€ à 1000€ (un versement)		
Antilles-Guyane	mairie	Aide ponctuelle	Financières	Guadeloupe : Vieux-Habitants	<ul style="list-style-type: none"> Ressources des parents Attestation d'inscription pour l'année en cours 	400€ (un versement)		
Antilles-Guyane	mairie	Aide Ponctuelle	Financières RLE (Revenu Lamentinois Etudiants)	Lamentin	<ul style="list-style-type: none"> Tous les bacheliers. 	300 €		
Antilles-Guyane	mairie	Aide exceptionnelle	Financières RLE (Revenu Lamentinois Etudiants)	Lamentin	<ul style="list-style-type: none"> Etudiant dont les parents résident dans la commune depuis plus de 5 ans. 	Prise en compte des revenus des parents		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Antilles-Guyane	mairie	Aide exceptionnelle	Financières	Guadeloupe : Terre-de-Bas	• Tous bacheliers qui poursuivent des études	150€ à 200€		
Antilles-Guyane	mairie	Bourse	Financières	Guadeloupe : Gourbeyre	• Plafond des ressources : 2500€ (critère pondéré en fonction des charges du foyer).	76.22€ étudiants scolarisés en Métropole et Guyane. 38.11€ étudiants scolarisés en Martinique. 30.49€ étudiants scolarisés en Guadeloupe. (Période de réf. année Univ. 10 mois (versement unique))		
Antilles-Guyane	mairie	Prime	Financières	Guadeloupe : Gosier	• Bacheliers qui poursuivent des études	304,90€ en Gpe, 457,35€ en Martinique + les caraïbes et 609,80€ pour les études en Métropole et l'Europe		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Antilles-Guyane	mairie	Aide facultative	Financières	Guadeloupe : Petit-Bourg	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les bacheliers. • Mention très bien 	170€ 200€		
Antilles-Guyane	mairie	Aide exceptionnelle	Financières	Guadeloupe : Sainte-Rose	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction de la situation sociale et financière des étudiants 			
Antilles-Guyane	mairie	Bourse	Financières	Guadeloupe : Pointe-à-Pitre	<ul style="list-style-type: none"> • Être titulaire du Baccalauréat • Parents directs, domiciliés à P-à-Pitre depuis 2 ans. • Être inscrit en 1ère année d'études supérieures 	1080 € étudiants inscrits en Guadeloupe. 1440 Etudiants inscrits sur la Basse-Terre et hors du département. (Versée mensuellement pendant 9 mois : 120€ ou 160€		

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Antilles-Guyane	mairie	Aide ponctuelle	Financières	Guadeloupe : Morne-A-L'eau	<ul style="list-style-type: none"> • Certificat de scolarité 	229€ étudiants inscrits en Guadeloupe. 350€ Etudiants inscrits en Martinique et Guyane 450€ hors du département. (Un versement)		
Antilles-Guyane	mairie	Secours étudiants	Financières	Guadeloupe : Deshaies	<ul style="list-style-type: none"> • Justificatifs des revenus des parents 	Département : 220€ Hors département : 300€		
Antilles-Guyane	Commune	Aide forfaitaire de base	Financières	Guadeloupe : St-Barthélemy	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants ressortissants de la collectivité de Saint-Barthélemy 			

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Antilles-Guyane	Commune	Aide supplémentaire	Financières	Guadeloupe : St-Barthélemy	<ul style="list-style-type: none"> • Critères sociaux 			
Antilles-Guyane	Commune	Prêt	Financières	Guadeloupe : St-Barthélemy	<ul style="list-style-type: none"> • Sans intérêt, cautionné par les parents et remboursable après l'entrée dans la vie active 			
Antilles-Guyane	Commune	Bourse aux mérites	Financières	Guadeloupe : St-Barthélemy	<ul style="list-style-type: none"> • En fonction des résultats aux examens et de la poursuite des études 			
Antilles-Guyane	Commune	Aide logistique	Accueil et hébergement		<ul style="list-style-type: none"> • Démarche de la collectivité auprès des organismes publics ou privés pour faciliter l'accueil et l'hébergement des étudiants 	Aides annuelles: 1ère année : 700€ 2ème année : 1 000€ 3ème année : 1 500€		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Besançon	région	Bourses favorisant la mobilité	aide aux stages : DYNASTAGE	Franche Comté	<ul style="list-style-type: none"> Bac + 1 minimum. 2 et 6 mois de stage hors France métropolitaine 	380 €/mois		
Besançon	région	Bourses favorisant la mobilité	aide aux stages : FACE	Franche Comté	<ul style="list-style-type: none"> Bac + 2 minimum. 6 mois de stage hors Europe. Commerce, gestion, management 	2 300 € pour 6 mois consécutifs		
Besançon	région	Bourses favorisant la mobilité	SOCRATES/ ERASMUS	Franche Comté	<ul style="list-style-type: none"> Bac + 2. 3 mois d'études minimum dans un établissement d'enseignement supérieur en Europe. 	150 €/mois		
Besançon	région	Bourses favorisant la mobilité	AQUISIS	Franche Comté	<ul style="list-style-type: none"> 3 mois d'études minimum dans un pays non couvert par ERASMUS 	228 €/mois		
Besançon	département	F.D.A.J.		Territoire du belfort	<ul style="list-style-type: none"> Situation sociale particulière examinée en commission 	Selon la situation au cas par cas. Très exceptionnelle, pas ouvert aux étudiants internationaux		
Besançon	département	F.D.A.J.		Jura	<ul style="list-style-type: none"> Situation sociale particulière examinée en commission Public étudiant non prioritaire 	Selon la situation au cas par cas		
Besançon	département	Prêt Etudiant		Jura	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des revenus parentaux Français ou étrangers (en France depuis 5 ans) 	1600 €/an renouvelable une année		
Besançon	département	F.D.A.J.		Haute Saône	<ul style="list-style-type: none"> Situation sociale particulière examinée en commission. Etudiant non prioritaire 	Selon la situation au cas par cas		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Besançon	département	Allocations familiales départementales étudiantes		Haute Saône	<ul style="list-style-type: none"> Etudiants âgés de 18 à 25 ans et dont les parents résident en Haute-Saône 	310 € pour les moins de 20 ans, 700 € pour les plus de 20 ans jusqu'à 25 ans inclus. Montant versé en 2 fois à partir de janvier.		
Besançon	département	Prêt / Don		Haute Saône	<ul style="list-style-type: none"> Etudiant en attente du versement de la bourse. 	Prêt : 275 euros Aide : 107 euros		
Besançon	département	Don		Haute Saône	<ul style="list-style-type: none"> Etudiant en S.T.S en risque de décrochage 	Selon la situation au cas par cas		
Besançon	département	Prêt		Doubs	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des revenus N-1 Parents résidants dans le Doubs 	de 1400 € à 3000 € selon le niveau d'études		
Besançon	département	F.D.A.J.	Don sur 3 mois consécutifs maximum	Doubs	<ul style="list-style-type: none"> Nationalité française de 18 à 25 ans. Situations de grande précarité. Etudiant en attente de bourse ou stage non rémunéré en juillet août et septembre Demande de FNAU avant toute demande de FDAJ 	200 €/mois sur 3 mois maximum		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Bordeaux	région	Bourses doctorales et post doctorales	Allocations de recherche et aide à l'accueil des chercheurs	Aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> • Doctorant ou post doctorant • Inscrit dans un établissement public de recherche d'Aquitaine 	Variable suivant l'établissement d'inscription → Examiné en commission	http://les-aides.aquitaine.fr	Conseil Régional d'Aquitaine Hôtel de Région 14, rue François de Sourdis 33077 Bordeaux cedex Mme Judde 05.57.57.86.14

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Bordeaux	région	Bourses favorisant la mobilité	Aquimob Bourse de mobilité du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	Aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants boursiers • Inscrits dans un établissement d'Aquitaine ayant signé une convention avec le Conseil régional 	400 €/mois 9 mois max sur l'ensemble du cursus	https://www.aquimob.fr/	Contact avec le service des Relations Internationales / Stages de votre établissement. http://www.aquimob.fr/Contacts.html
Bordeaux	région	Bourses favorisant la mobilité	Aquimob Aide Aquitaine Cap Mobilité	Aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants inscrits dans un établissement d'Aquitaine ayant signé une convention avec le Conseil régional 	400 €/mois 9 mois max sur l'ensemble du cursus	https://www.aquimob.fr/	Contact avec le service des Relations Internationales / Stages de votre établissement. http://www.aquimob.fr/Contacts.html
Bordeaux	région	Bourses favorisant la mobilité	Aquimob Bourse Erasmus Etudes	Aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants inscrits dans un établissement d'Aquitaine ayant signé une convention avec le Conseil régional 	Min 160 €/mois 12 mois max 1 fois dans le cursus	https://www.aquimob.fr/	Contact avec le service des Relations Internationales / Stages de votre établissement. http://www.aquimob.fr/Contacts.html

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Bordeaux	région	Bourses favorisant la mobilité	Aquimob Bourse Erasmus Stage	Aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants inscrits dans un établissement d'Aquitaine ayant signé une convention avec le Conseil régional 	Min. 240 €/mois 12 mois max 1 fois dans le cursus	https://www.aquimob.fr/	Contact avec le service des Relations Internationales / Stages de votre établissement. http://www.aquimob.fr/Contacts.html
Bordeaux	région	Bourses favorisant la mobilité	Aquimob Aides Etablissements ou Ecoles	Aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants inscrits dans un établissement d'Aquitaine ayant signé une convention avec le Conseil régional 	Selon les établissements	https://www.aquimob.fr/	Contact avec le service des Relations Internationales / Stages de votre établissement. http://www.aquimob.fr/Contacts.html
Bordeaux	région	Bourses favorisant la mobilité	Volontariat International en Entreprise (VIE)	Aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants diplômés ou en recherche d'emploi de 18 à 28 ans • Réaliser une expérience professionnelle à l'étranger sur une période de 6 à 24 mois. 	Montant non communiqué	http://www.ubifrance.fr/formule-vie/vie-en-bref.html	0 810 659 659 (prix d'un appel local)

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Bordeaux	région	Bourses d'enseignement supérieur	Aides aux étudiants de l'enseignement supérieur	Aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> • Etre inscrit dans une formation de sages femmes, secteur paramédical ou travail social agréé • Aucune condition d'âge, ni de résidence, ni de nationalité n'est requise • Ne sont pas éligibles : les personnes salariées et indépendantes en formation en cours d'emploi, les personnes en formation pendant le bénéfice d'un CIF, les personnes en congés parental ou en disponibilité, les bénéficiaires d'une rémunération de la formation professionnelle ou d'une allocation chômage 	De l'échelon 1 : 1315 € à l'échelon 5 : 3554 €	http://les-aides.aquitaine.fr/article482.html	Sandra RICHARD : 05 57 57 84 61 sandra.richard@aquitaine.fr http://sanitaire-social.aquitaine.fr
Bordeaux	région	La carte Aquitaine Etudiants	Aide aux transports	Aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants de moins de 26 ans le jour de la demande • étudiant post-bac (fac, BTS, IUT, prépas...) ou équivalence (capacité en droit, beaux-arts...) domiciliés en Aquitaine faisant leurs études en Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes • valable pour les trajets : domicile-lieu d'études 	Prix de la carte : 24 euros 50% de réduction pour les trajets domicile/lieu d'études	Renseignements au CIJA http://www.info-jeune.net/carte-aquitaine-etudiants.html	CIJA - 125 cours Alsace Lorraine 33000 Bordeaux Tél : 05 56 56 00 41 Service vocal 05 56 56 00 50

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Bordeaux	région	Clé Aquitaine	Aide pour l'accès au logement	Aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants, apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, élèves du secteur paramédical et social, post-doctorants inscrits dans la Région Aquitaine • Ne pas rentrer dans un logement couvert par une garantie d'impayés de loyers (à vérifier auprès du bailleur) • Ne pas rentrer dans un logement géré par une personne morale de type organisme HLM ou Foyer de Jeunes Travailleurs (pour les non étudiants) • Ne pas être éligible aux aides de droit commun existantes 	"Garanti loyer" Montant garanti limité à 400 € par mois (650 € pour les étudiants vivant en couple ou colocation).	http://cle.aquitaine.fr	Étudiants : contacter le CROUS cle.aquitaine@crous-bordeaux.fr (N° AZUR : 0810 121 107) Apprentis, stagiaires, élèves du secteur paramédical et social, post-doctorant : contacter le SIRES sires.aquitaine@wanadoo.fr (N° AZUR : 0810 005 677)

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Bordeaux	région	Le dispositif "Initiatives Jeunes"	Aides aux projets	Aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> • Etre âgés de 16 à 25 ans inclus, • Etre domiciliés en Aquitaine, • Etre constitués en association (Associations loi 1901), • Etre à l'initiative du projet et porteurs de l'action. • Ces projets peuvent avoir pour thèmes l'environnement, la culture, les arts, les sciences, la solidarité internationale, le journalisme, le sport... 	De 500€ à 1 200€	http://jeunes.aquitaine.fr/subventions/act-8.164,initiativ es.html	<p>Direction Sports, Jeunesse & Solidarité Adrien BABBY(Initiatives Jeunes)05-57-57- 84-70 adrien.babby@aquitaine.fr Isabelle GELIN(Ouverture et Pratiques Citoyennes, Tous Citoyens!) 05-57-57-84-47 isabelle.gelin@aquitaine.fr Marion VILLEREAU (Soutien aux Associations, Service Civique) 05-57-57-84-02 marion.villereau@aquitaine.fr Fax 05-57-57-84-78</p>

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Bordeaux	région	Le dispositif Sac à dos	Séjour en France	Aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> • Etre âgé de 16 à 22 ans et n'être jamais parti en vacances. • Avoir un projet réaliste et viable de vacances. • Habiter dans les quartiers Politique de la Ville ou en zone rurale. 	Un sac à dos de grande contenance, 100 € en chèques vacances, 30 € en chèques de service, 1 carte d'assistance rapatriement internationale et nominative, 1 carte d'assurance responsabilité civile nominative, 1 carte téléphone, de la documentation santé et citoyenneté, l'offre touristique et culturelle de la région, une trousse de premiers soins	http://sacados.aquitaine.fr	Direction Tourisme du Conseil régional d'Aquitaine 14 rue François de Sourdis 33077 Bordeaux Cedex Tél. : 05 56 56 38 26 Mail : isabelle.siron@aquitaine.fr Mél. : sac-ados@jeunes.aquitaine.fr

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Bordeaux	département	Bourse d'enseignement Supérieur	Bourse Ordinaire	Pyrénées Atlantiques	<ul style="list-style-type: none"> • Etre obligatoirement boursier< échelon 1 ou bénéficiaire d'une bourse régionale pour la filière sanitaire et sociale • Avoir le statut étudiant • Avoir moins de 28 ans lors de la 1ère demande, 32 ans pour un renouvellement. • Avoir la résidence familiale située dans le département des Pyrénées-Atlantiques. • Ne pas dépasser le plafond du quotient familial (revenu brut global du chef de famille de l'année N-2 divisé par le nombre de personnes à charge) fixé par l'Assemblée départementale des Pyrénées-Atlantiques. Pour l'année universitaire 2011-2012, ce plafond était fixé à 6491 €. Ce montant sera réévalué en fonction du taux d'inflation de l'année 2012. 	10% bourse du CROUS + complément 10% mérite	Contact Bureau des bourses DECS, Service Education-Sport 05 59 11 43 86 bureaudebourses@cg64.fr	Hôtel du Département 64 avenue Jean Biray, 64058 Pau Cedex 9 05.59.11.46.64

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Bordeaux	département	Bourse d'enseignement Supérieur	Bourse départementales ERASMUS	Pyrénées Atlantiques	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants de l'enseignement supérieur • Apporter une aide financière, complémentaire de celles des autres Collectivités, aux étudiants de l'enseignement supérieur participant à des échanges inter - universitaires d'une durée minimale de trois mois, dans le cadre des programmes "ERASMUS" conventionnés par la Communauté Economique Européenne pour favoriser la coopération entre Universités. 	75€ / mois passé à l'étranger. → si 9 mois pas de possibilité de cumuler l'aide avec d'autres bourses	Contact Bureau des bourses DECS, Service Education-Sport 05 59 11 43 86 bureaudesbourses@cg64.fr	Hôtel du Département 64 avenue Jean Biray, 64058 Pau Cedex 9 05.59.11.46.64
Bordeaux	département	Bourse doctorales et post doctorales	Aide financière aux étudiants de 3ème cycle originaires de Dordogne	Dordogne	<ul style="list-style-type: none"> • Etre originaire de Dordogne • Résidence principale de la famille en Dordogne. • Conditions de ressources + nombre d'enfants à charge de la famille • Justifier de la préparation d'une thèse de 3ème cycle, Les demandes seront acceptées dans la limite des crédits inscrits au budget départemental. 	De 610€ à 1 220€ pendant une durée maximum de 3 ans	http://www.cg24.fr/les_aides/aides_aux_etudiants/370-4	M. le Président du Conseil général Hôtel du Département Service des Collèges2, rue Paul Louis Courier CS1120024019 – PERIGUEUX CEDEX Contact : Madame Virginie SOUM - Tél: 05-53-06-45-87

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Bordeaux	département	Bourse favorisant la mobilité	Bourse ERASMUS	Dordogne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants de l'enseignement supérieur • Apporter une aide financière, complémentaire de celles des autres Collectivités, aux étudiants de l'enseignement supérieur participant à des échanges inter - universitaires d'une durée minimale de trois mois, dans le cadre des programmes "ERASMUS" conventionnés par la Communauté Economique Européenne pour favoriser la coopération entre Universités. 	Pour un séjour universitaire de 9 mois De 458€ à 1 373€	http://www.cg24.fr/les_aides/aides_aux_etudiants/370-4	M. le Président du Conseil général Hôtel du Département Service des Collèges2, rue Paul Louis Courier CS1120024019 – PERIGUEUX CEDEX Contact : Madame Virginie SOUM - Tél: 05-53-06-45-88

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Bordeaux	département	"Aide aux premiers pas associatifs"	Soutenir l'engagement associatif des jeunes	Gironde	<ul style="list-style-type: none"> • Association ayant son siège social en Gironde, • Association dont le projet d'actions se situe en Gironde, • Une attention particulière sera apportée à la création d'association ayant au sein de ses instances dirigeantes, conseil d'administration, ou de ses membres actifs un nombre conséquent de jeunes de moins de 25 ans. • Un intérêt singulier sera porté sur la création d'association portée par des jeunes de moins de 25 ans. Les projets associatifs devront avoir trait prioritairement aux domaines suivants : l'accès au droit ; la lutte contre les discriminations ; les services apportés à la population ; l'animation des territoires ; le travail de mémoire ; l'apprentissage et la découverte de la citoyenneté ; les échanges intergénérationnels ; les services de « centres de ressources » ; le développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une subvention financière de fonctionnement laquelle représente un forfait unique de 500 € d'aide au démarrage. ▪ La politique vie associative apporte aux associations aide matérielle et logistique, conseils et orientations, mise en réseaux et échanges inter associatifs, soutien aux initiatives de mutualisation. La mise en œuvre des actions s'appuie sur la relation de proximité des services avec les associations et sur la territorialisation de la politique vie associative. 	<p>http://www.cg33.fr/jcms/c_17841/aides-aux-premiers-pas-associatifs</p>	<p>Conseil Général de la Gironde Esplanade Charles de Gaulle 33074 BORDEAUX cedex</p> <p>Pour toute aide technique : appeler le 05 56 99 33 00 (de 9h à 17h sans interruption, du lundi au vendredi)</p>

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Bordeaux	département	Bourse d'enseignement Supérieur	Bourse départementale d'enseignement supérieur	Lot et Garonne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiant dont la famille est domiciliée en Lot-et-Garonne depuis au moins un an au 1er septembre de l'année de formation considérée ou étudiant majeur sans ascendant vivant, dont la résidence principale est en Lot-et-Garonne depuis au moins un an au 1er septembre de l'année de formation considérée. • Fréquentation d'un établissement d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Jeunesse, Education Nationale et Recherche, pour la préparation d'un diplôme national (études jusqu'à bac +5 inclus) • Titulaire du baccalauréat ou équivalence reconnue par l'Etat. • Bénéficiaire de la bourse de l'Etat. • Agé de moins de 28 ans au 1er septembre de l'année de formation considérée. • Famille ou responsable légal dont le revenu est inférieur ou égal au quotient familial (QF) de 477 € pour l'année scolaire 2012-2013 (QF = 1/12ème du revenu brut global divisé par le nombre de personnes vivant au foyer). Sont exclus du bénéfice de la bourse, les étudiants qui redoublent ou qui effectuent deux fois un même niveau d'étude dans leur parcours universitaire, quelle qu'en soit la spécialité. 	457€ / par étudiant	Dossier à retirer soit auprès des établissements d'enseignement supérieur de Lot-et-Garonne, soit au Conseil général - Service des collèges. http://www.cg47.org/webcg47/aides_departementales/pages/5.5.htm	Direction de l'éducation, de la jeunesse, des sports et des interventions départementales Service éducation, jeunesse, citoyenneté Tél : 05 53 69 44 69

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Bordeaux	département	Bourse favorisant la mobilité	Bourse ERASMUS	Lot et Garonne	<ul style="list-style-type: none"> • Aide facultative accordée en complément de la bourse "Erasmus" de l'Etat, aux étudiants qui partent dans une université d'un pays membre de la communauté européenne, dans le cadre du programme "Erasmus" pour effectuer un séjour de 3 à 9 mois. Aide non cumulable avec une autre aide du Département accordée au niveau de l'enseignement supérieur. • Etudiant lot-et-garonnais dont la famille est domiciliée en Lot-et-Garonne. • Etudiant qui effectue un séjour dans un pays membre de la communauté européenne, en université, pour une période de 3 à 9 mois, dans le cadre du programme "Erasmus". • Etudiant de niveau Bac + 3 ou Bac + 4. • Etudiant des universités de Bordeaux I, Bordeaux II, Bordeaux III, Bordeaux IV. • Etudiant qui bénéficie de la bourse "Erasmus" de l'Etat. Sont exclus les étudiants qui ont bénéficié de cette aide antérieurement. 	<p>L'aide, dont le montant ne peut pas excéder 99 € par mois, sera calculée au prorata de la durée du séjour effectué dans une université d'un état membre de l'Union européenne (de 3 mois minimum à 9 mois maximum) → Dans la limite de 891 € pour une durée de stage ne dépassant pas 9 mois</p>	<p>Dossier à remettre aux services universitaires responsables du programme (Bordeaux I - Bordeaux II - Bordeaux III - Bordeaux IV). http://www.cg47.fr/fr/nos-missions/education/aides-departementales-education/bourses-erasmus-47-enseignement-superieur.html</p>	<p>Direction de l'éducation, de la jeunesse, des sports et des interventions départementales Service éducation, jeunesse, citoyenneté Tél : 05 53 69 44 69</p>

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Bordeaux	département	Bourse favorisant la mobilité	Bourse ERASMUS-SOCRATES	Landes	<ul style="list-style-type: none"> • Sont concernés les étudiants landais inscrits dans un établissement supérieur et sélectionnés dans le cadre du Programme européen « Erasmus-Socrates ». • Cette aide, attribuée sous conditions de ressources, est exclusivement réservée aux étudiants. • Elle est non cumulable avec le prêt d'honneur d'études pour une même année universitaire. 	De 104€ à 312€ / mois → selon la durée du séjour et du quotient familial	http://www.cg40.fr/1-28298-Guide-des-aides.php	<p>Le dossier est à renvoyer au moins un mois avant le départ à : Monsieur le Président du Conseil général des Landes Direction de l'Education, de la Jeunesse et des Sports 23, rue Victor Hugo40025 Mont-de-Marsan CEDEX Contact : Direction de l'Education, de la Jeunesse et des Sports Tel : 05.58.05.40.40 - Poste 8524 Mèl : education@cg40.fr</p>

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Bordeaux	département	Prêt	Prêt d'honneur d'études	Landes	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le but de faciliter la continuation des études des jeunes landais, le Département peut consentir des avances remboursables ayant le caractère de « prêts d'honneur » pour ceux scolarisés dans des établissements d'enseignement de l'Etat ou reconnu par ce dernier tels que : Facultés, Grandes Ecoles, Ecoles des Arts et Métiers, Ecoles Spéciales • Sont concernés les étudiants âgés de moins de 26 ans au 1er octobre de l'année universitaire scolarisés en établissement de l'enseignement supérieur public, privé de l'Etat ou reconnu par ce dernier tels que : facultés, grandes écoles, écoles des Arts et Métiers, écoles spéciales ou ouvrant droit aux bénéficiaires des bourses nationales. • Condition de réussite aux examens • Etre domicilié dans le département depuis au moins 1 an • Conditions de ressources. Le montant maximum des revenus à ne pas dépasser est déterminé par le Conseil général selon un quotient familial revalorisé chaque année (15 500 € pour l'année 2012-2013). → Le calcul du quotient familial s'effectue d'après le revenu brut global de l'avis d'imposition 2011 divisé par le nombre de personnes composant le foyer (+ 1 personne pour un parent isolé) → La Commission Permanente du Conseil général a seule qualité pour décider de l'octroi d'un prêt d'honneur ou de son renouvellement 	2 050€ / année universitaire → renouvelable sur demande	http://www.cg40.fr/1-28298-Guide-des-aides.php	<p>Conseil général des Landes Direction de l'Education, de la Jeunesse et des Sports 23 rue Victor Hugo 40025 Mont-de-Marsan CEDEX A retourner avant le 01/11/12 Direction de l'Education, de la Jeunesse et des Sports Tel : 05.58.05.40.40 Poste 8524 Mèl : education@cg40.fr</p>

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Bordeaux	mairie	Bourse de l'enseignement supérieur	Bourse Municipale	Bayonne	<ul style="list-style-type: none"> • Etre âgé de moins de 26 ans au 1er octobre 2012 • Etre immatriculé catégorie «Etudiant» à la Sécurité Sociale ; • Que les études soient entreprises en vue de l'exercice d'une profession occupant l'activité totale de l'étudiant (le cumul avec les ressources professionnelles est admis sous réserve qu'elles correspondent à un travail à temps partiel, au maximum égal à un mi-temps) • Que la famille de l'étudiant réside à Bayonne depuis au moins trois ans ; • Que les études ouvrant droit à la bourse soient entreprises en France ou dans un pays membre du Conseil de l'Europe, à condition que l'équivalence du diplôme soit reconnue officiellement. 	Montant non communiqué	http://www.bayonne.fr/fileadmin/user_upload/fichiers/Mairie_de_Bayonne/Vie_Quotidienne/Action_educative/Vie_universitaire/Rentree_2012-2013.pdf	

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Bordeaux	mairie	Bourse de l'enseignement supérieur	Bourse Communale	Biarritz	Non communiqué	Non communiqué		Renseignements au service d'Etat Civil de la Mairie de Biarritz. etat.civil@biarritz.fr
Bordeaux	mairie	Bourse de l'enseignement supérieur	Bourse Communale	Anglet	<ul style="list-style-type: none"> Justifier d'une adresse à Anglet depuis plus d'un an Suivre des études supérieures après le Bac Remplir les conditions de ressources exigées Période de dépôt : 1er juillet au 31 octobre 	Non communiqué	http://www.anglet.fr/184-articles/1135-les-bourses-de-la-ville.html	DIRECTION DE L'ACTION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE : 05 59 58 33 41 . BUREAU INFORMATION JEUNESSE - DIRECTION DE L'ACTION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE : 05 59 58 26 50 ..
Bordeaux	mairie	Bourse de l'enseignement supérieur	Bourse "Projets Jeunes"	Anglet	<ul style="list-style-type: none"> Etre âgé de 15 à 25 ans Déposer un projet individuel ou collectif Le "porteur du projet" doit résider à Anglet Remplir les conditions de ressources exigées Thématiques des projets : culture, sport, action auprès des publics fragilisés, lien social, environnement Période de dépôt : 1er janvier au 31 décembre 	Non communiqué	http://www.anglet.fr/184-articles/1135-les-bourses-de-la-ville.html	DIRECTION DE L'ACTION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE : 05 59 58 33 41 . BUREAU INFORMATION JEUNESSE - DIRECTION DE L'ACTION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE : 05 59 58 26 50 ..

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Bordeaux	mairie	Bourse de l'enseignement supérieur	Bourse "Etudiant UPPA"	Anglet	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre des études supérieures à l'UPPA (master 1 ou 2) • Motiver sa demande par une lettre adressée à M. le Maire • Soutenir son dossier devant une commission • Accepter la notion de "contrepartie" • Période de dépôt : annuelle 	Non communiqué	http://www.anglet.fr/184-articles/1135-les-bourses-de-la-ville.html	DIRECTION DE L'ACTION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE : 05 59 58 33 41 . BUREAU INFORMATION JEUNESSE - DIRECTION DE L'ACTION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE : 05 59 58 26 50 ..

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Bordeaux	mairie	Bourse de l'enseignement supérieur	Bourse municipales "Rentrée universitaire"	Pau	<ul style="list-style-type: none"> • Ces étudiants doivent être âgés de moins de 26 ans au 31 décembre suivant la rentrée universitaire. Ils doivent poursuivre des études post bac dans des établissements publics d'enseignement supérieur ou dans des établissements privés d'enseignement supérieur habilités à recevoir des boursiers nationaux. • l'étudiant doit être à la charge de parents domiciliés fiscalement à Pau et non imposables à l'impôt sur le revenu ou • l'étudiant doit être domicilié fiscalement à Pau et non imposable à l'impôt sur le revenu s'il est fiscalement indépendant. <p>→ Une bourse d'un montant de 80€ est attribuée aux étudiants imposables (ou dont les parents sont imposables) s'ils bénéficient d'une bourse départementale, sous réserve du respect du critère de domiciliation fiscale à Pau.</p>	De 80€ à 200 € par personne à la rentrée.	<p>Ces bourses ne sont pas renouvelables automatiquement. La demande doit être faite au début de chaque année universitaire. Seuls les dossiers d'étudiants scolarisés dans des établissements publics d'enseignement supérieur ou dans des établissements privés d'enseignement supérieur habilités à recevoir des boursiers nationaux seront pris en compte.</p> <p>http://www.pau.fr/la_vie/mairie/20080918_133039</p>	<p>MAIRIE DE PAU Direction Jeunesse Enfance Social Pôle Jeunesse Enfance Social 05 59 27 85 80 Postes : 7434 ou 7452</p>

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Bordeaux	mairie	Bourse de l'enseignement supérieur	Bourse Municipale "Stage à l'étranger"	Pau	<p>La ville de Pau aide les jeunes étudiants paolois poursuivant des études supérieures à Pau ou à l'étranger de Pau à financer un stage à l'étranger organisé dans le cadre de leur cursus universitaire, sous réserve qu'ils ne bénéficient pas déjà d'un financement alloué par l'Etat dans le cadre des programmes européens d'échanges universitaires type Socrate ou Erasmus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces étudiants doivent être âgés de moins de 26 ans au 31 décembre suivant la rentrée universitaire. • Ils doivent poursuivre des études post bac dans des établissements publics d'enseignement supérieur ou dans des établissements privés d'enseignement supérieur habilités à recevoir des boursiers nationaux. • L'étudiant doit être à la charge de parents domiciliés fiscalement à Pau et non imposables à l'impôt sur le revenu ou • L'étudiant doit être domicilié fiscalement à Pau et non imposable à l'impôt sur le revenu s'il est fiscalement indépendant <p>→ La bourse municipale est attribuée une seule fois pour toute la durée du stage, sur présentation de la convention correspondante et n'est pas renouvelable.</p>	De 80€ à 200 € par personne	<p>Ces bourses ne sont pas renouvelables automatiquement. La demande doit être faite au début de chaque année universitaire. Seuls les dossiers d'étudiants scolarisés dans des établissements publics d'enseignement supérieur ou dans des établissements privés d'enseignement supérieur habilités à recevoir des boursiers nationaux seront pris en compte.</p> <p>http://www.pau.fr/la_vie/mairie/20080918_133039</p>	<p>MAIRIE DE PAU Direction Jeunesse Enfance Social Pôle Jeunesse Enfance Social 05 59 27 85 80 Postes : 7434 ou 7452</p>

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Bordeaux	mairie	Bourse de l'enseignement supérieur	Bourse d'enseignement supérieur	Agen	<ul style="list-style-type: none"> • Parents domiciliés sur Agen • Bourses aux mérites • S'inscrire dans une formation relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche • Etre boursier ou futur boursier sur critères sociaux, échelons 4, 5 ou 6 (bourses du CROUS) • Ne pas redoubler (le même niveau d'études étant assimilé à un redoublement) • Avoir obtenu au minimum la mention « Assez Bien » ou une note égale ou supérieure à 12 au titre de la formation suivie durant l'année écoulée (Bac, L1, L2, L3, M1) 	400 € par personne.	<p>Les dossiers doivent-être déposés avant le 09 novembre 2012</p> <p>http://www.agen12-25.fr/1-25878-Enseignement-superieur.php</p>	<p>Point Jeunes 38 rue Garonne 47000 Agen 05 53 67 69 78</p>

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Caen	région	Bourses	Bourses jeune Europe	Basse Normandie	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes de 16 à 25 ans, individuellement ou en petits groupes (5 personnes max.) pour des projets visant à découvrir un aspect d'un ou plusieurs pays d'Europe. 	Bourse maximum de 500 €	<p>Limite dépôt dossier : 31 mai</p> <p>S'adresser au Centre Régional d'Information Jeunesse</p>	<p>Conseil Régional de Basse-Normandie Service Europe Abbaye aux Dames pl. Reine Mathilde 14000 CAEN Tel: 02 31 06 98 98 Fax : 02 31 06 95 95</p>
Caen	région	Bourses doctorales	Allocations de recherche financées à 100 %	Basse Normandie	<ul style="list-style-type: none"> • Titulaire d'un Master Recherche et désirant obtenir un doctorat d'université • Inscrits à l'Université de Caen et accueillis dans un laboratoire de recherche bas-normand. • aide conditionnée à l'existence d'un co-financement 	28 852 € par an + subvention de 3000 € pour les frais d'accueil pour les 3ans	Versement par le Conseil Régional et gestion par l'Université	<p>Conseil Régional de Basse-Normandie Direction de la Recherche et de l'Innovation Abbaye aux Dames pl. Reine Mathilde 14000 CAEN Tel: 02 31 06 98 98 Fax : 02 31 06 95 95</p>

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Caen	région	Bourses doctorales	Allocations de recherche co-financées avec des entreprises, organismes de recherche et associations	Basse Normandie	<ul style="list-style-type: none"> • Titulaire d'un Master Recherche et désirant obtenir un doctorat d'université • Inscrits à l'Université de Caen et accueillis dans un laboratoire bas-normand 	14 426 € par an et par financeur	Versement par le Conseil Régional et gestion par l'Université	Conseil Régional de Basse-Normandie Direction de la Recherche et de l'Innovation Abbaye aux Dames pl. Reine Mathilde 14000 CAEN Tel: 02 31 06 98 98 Fax : 02 31 06 95 95
Caen	région	Aide aux transports	Aide aux transports ferroviaires CARTE BOOS'TER	Basse Normandie	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants habitant en Basse Normandie, • voyager en Basse et Haute Normandie, vers les pays de la Loire ou jusqu'à Rennes • Age limite : 25 ans 	Achat de la carte, réduction pouvant aller jusqu'à 50 % sur le trajet	S'adresser à la SNCF	Conseil Régional de Basse-Normandie Direction des Transports, de la Mer et du littoral, de la société de l'information Abbaye aux Dames pl. Reine Mathilde 14000 CAEN Tel: 02 31 06 98 98 Fax : 02 31 06 95 95

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Caen	région	Bourses favorisant la mobilité	Ouverture à l'international	Basse Normandie	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants inscrits de la 3ème à 5ème année L3 à M2 (sauf cas particulier) dans un établissement d'enseignement supérieur de Basse Normandie et faisant partie du programme ERASMUS ou d'un programme d'échange en Europe ou hors Europe • Etudiants en DUT 	Forfait de base : 100 € + 100 à 200 € selon type d'échange	Gestion financière déléguée à l'établissement d'accueil	Conseil Régional de Basse-Normandie Direction de l'Education et de l'Enseignement Supérieur Abbaye aux Dames pl. Reine Mathilde 14000 CAEN Tel: 02 31 06 98 98 Fax : 02 31 06 95 95
Caen	région	Bourses favorisant la mobilité	Bourses pour les stages en entreprises en Europe	Basse Normandie	<ul style="list-style-type: none"> • Stages obligatoires en Entreprise à l'étranger (Etudiants en BTS) durée minimum 4 semaines • Séjours linguistiques à l'étranger durée minimum 10 jours 	Stages en entreprise : 420 €	Se renseigner auprès de l'établissement d'accueil	Conseil Régional de Basse-Normandie Direction de l'Education et de l'Enseignement Supérieur Abbaye aux Dames pl. Reine Mathilde 14000 CAEN Tel: 02 31 06 98 98 Fax : 02 31 06 95 95

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Caen	région	Fonds social régional	Fonds social	Basse Normandie	<ul style="list-style-type: none"> Aide financière pour les étudiants en STS dont les parents sont confrontés à d'importantes difficultés financières. 	Aide attribuée dans le cadre d'un barème	Se renseigner auprès de l'établissement d'accueil	Conseil Régional de Basse-Normandie Direction de l'Education et de l'Enseignement Supérieur Abbaye aux Dames pl. Reine Mathilde 14000 CAEN Tel: 02 31 06 98 98 Fax : 02 31 06 95 95
Caen	Région	bourses de formations sanitaires et sociales	aides mensuelles	Basse Normandie	<ul style="list-style-type: none"> étudiants inscrits dans une formation paramédicale, sanitaire ou social en Basse Normandie 	Aide attribuée dans le cadre d'un barème	gestion au CROUS www.crous.unicaen.fr	Conseil Régional de Basse Normandie Service formations sanitaires et sociales Direction de l'Education et de l'Enseignement Supérieur Abbaye aux Dames pl. Rein Mathilde 14000 CAEN Tel : 02.31.06.98.98

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Caen	région	aide à l'accès au logement privé	garantie des risques locatifs dans un logement	Basse Normandie	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiant de moins de 30 ans • Dispense de fournir une caution solidaire 		gestion des dossiers : Logiliance logiliance-ouest.fr	Conseil Régional de Basse Normandie Direction de l'Aménagement et du Développement durables service solidarité et aménagement Abbaye aux Dames pl. Rein Mathilde 14000 CAEN Tel : 02.31.06.98.98
Caen	département	Bourses favorisant la mobilité	Bourses d'études supérieures à l'étranger	Manche	<ul style="list-style-type: none"> • Domicile des parents et/ou de l'intéressé dans le département depuis au moins 3 ans • Limite d'âge pour le dépôt du dossier fixée à 30 ans • Dépôt du dossier avant le 9 novembre 2012 	765 € pour les 6 mois	Stage obligatoire de 6 mois consécutifs à l'étranger	CONSEIL GENERAL DE LA MANCHE Direction de l'Education, des Sports et de la Jeunesse Maison du Département 98, rue de Candol - 50008 SAINT-LO Cedex 02 33 05 99 61 Internet : http://www.cg50.fr

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Caen	département	Bourses d'Enseignement supérieur	Bourses sur critères sociaux	Manche	<ul style="list-style-type: none"> • Sur critères sociaux évalués par une enquête sociale • Etre étudiant de moins de 30 ans • Dépôt du dossier avant le 9 novembre 2012 	Jusqu'à 2 300 €	Etudes sanctionnées par un diplôme d'enseignement supérieur	CONSEIL GENERAL DE LA MANCHE Direction de l'Education, des Sports et de la Jeunesse Maison du Département 98, rue de Candol - 50008 SAINT-LO Cedex 02 33 05 99 61 Internet : http://www.cg50.fr
Caen	département	Bourses	Bourses pour étudiants de médecine	Manche	<ul style="list-style-type: none"> • Bourse sous condition d'installation dans le département de la Manche • Etudiants en médecine de la 2e à la 6e année de nationalité française ou européenne 	300€ par mois pour les étudiants de la 2e à la 6e année dont le domicile principal est dans la Manche 500 € par mois pendant l'internat	7 bénéficiaires par an	CONSEIL GENERAL DE LA MANCHE Service relation territoires 50050 SAINT-LO Cedex Tél : 02 33 05 97 44 Internet : http://www.cg50.fr

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Caen	département	Bourse	Bourse pour étudiants en odontologie	Manche	<ul style="list-style-type: none"> • Bourse sous condition d'installation dans le département de la Manche • Etudiant en odontologie de la 2e à la 6e année 	<p>300 € par mois de la 2ème à la 4ème année pour les étudiants dont le domicile principal est dans la Manche</p> <p>500 € par mois pour la 5e et 6e année</p>	3 bénéficiaires par an	<p>CONSEIL GENERAL DE LA MANCHE Service relation territoires 50050 SAINT-LO Cedex Tél : 02 33 05 97 44 Internet : http://www.cg50.fr</p>
Caen	département	Bourses d'Enseignement supérieur	Bourses départementales d'enseignement supérieur	Orne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants dont les familles sont domiciliées dans le département de l'Orne et fréquentant un établissement privé, qui n'ouvre pas droit à l'attribution d'une bourse nationale • Attribuées en fonction des critères sociaux et du coût des études envisagées par l'étudiant 	De 763 € à 1 220 €	<p>Bourse non cumulable</p> <p>dossier à déposer à la mairie de résidence</p>	<p>CONSEIL GENERAL DE L'ORNE Bureau Gestion Administrative et Politique Educative Hôtel du département 27, Boulevard de Strasbourg BP 528 – 61017 ALENCON Cedex Tel : 02 33 81 60 00 Fax : 02 33 81 60 31 Internet : http://www.cg61.fr</p>

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Caen	département	Prêt	Prêt d'Honneur	Orne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants dont les familles sont domiciliées dans le département de l'Orne 	De 305 € à 1 220 € selon quotient familial et coût des études	Prêt versé en une seule fois Remboursable, sans intérêt, sur un délai de 03 ans, à raison d'1/3 par an dès la fin du cycle d'études Cumulable avec autres aides	CONSEIL GENERAL DE L'ORNE Bureau Gestion Administrative et Politique Educative Hôtel du département 27, Boulevard de Strasbourg BP 528 – 61017 ALENCON Cedex Tel : 02 33 81 60 00 Fax : 02 33 81 60 31 Internet : http://www.cg61.fr
Caen	département	Bourses sanitaires et sociales	Bourses sanitaires et sociales	Orne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants dont le domicile fiscal est domicilié dans le département de l'Orne • Attribuées en fonction des ressources familiales, des frais d'études et du montant de la bourse Régionale 	De 382 € à 1 525 € (selon quotient familial) Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale : De 150 € à 600 € (selon quotient familial)	Retour le 25/11/2011 ou le 23/03/2011 pour la rentrée de février 2012	CONSEIL GENERAL DE L'ORNE Bureau Gestion Administrative et Politique Educative Hôtel du département 27, Boulevard de Strasbourg BP 528 – 61017 ALENCON Cedex Tel : 02 33 81 60 00 Fax : 02 33 81 60 31 Internet : http://www.cg61.fr

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Caen	département	Bourses favorisant la mobilité	Bourse d'enseignement supérieur à l'étranger	Orne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants dont l'université ou l'école a signé une convention de partenariat avec une université étrangère d'un pays membre de l'UE ou membre de l'AELE • Etudiants dont les familles sont domiciliées dans le département de l'Orne • Séjour obligatoire dans le cursus universitaire et validé par un examen ou UV • La bourse est attribuée en fonction des critères sociaux et du coût des études envisagées 	De 763 à 1 068 €	Durée du séjour : 4 mois minimum Bourse non cumulable	CONSEIL GENERAL DE L'ORNE Pôle jeunesse culture Service de la jeunesse et de l'éducation Bureau Gestion Administrative et Politique Educative Hôtel du département 27, Boulevard de Strasbourg BP 528 – 61017 ALENCON Cedex Tel : 02 33 81 60 00 Fax : 02 33 8160 31 Internet : http://www.cg61.fr

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Caen	département	Bourses favorisant la mobilité	Bourses pour stages en entreprise à l'étranger	Orne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants dont les familles sont domiciliées dans le département de l'Orne • Le stage doit être non rémunéré et obligatoire dans le cursus universitaire. • stage de 6 semaines minimum dans un pays de l'UE ou de l'AELE • bourse versée sous réserve de validation du stage 	De 458 € à 1 068 € (selon quotient familial et durée du séjour)	Durée du séjour : 6 semaines minimum Bourse non cumulable	Conseil Général de l'ORNE Pôle jeunesse culture Service de la jeunesse et de l'éducation Bureau Gestion Administrative et Politique Educative Hôtel du département 27, Boulevard de Strasbourg BP 528 – 61017 ALENCON Cedex Tel : 02 33 81 60 00 Fax : 02 33 81 60 31 Internet : http://www.cg61.fr

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Caen	département	Prêt	Prêt d'honneur	Calvados	<ul style="list-style-type: none"> • Parents domiciliés dans le Calvados • Etre âgé de moins de 30 ans • Engagement d'un tierce personne de rembourser en cas de défaillance du bénéficiaire 	300 à 3 600 €	<ul style="list-style-type: none"> • 0 % d'intérêt • Remboursable 02 ans après la fin des études • Mensualités de 100€ • Retrait du dossier à compter du 15 juillet, dépôt du dossier le 31 décembre 	CONSEIL GENERAL DU CALVADOS Direction de l'Education et des Sports Service Enseignement et vie scolaire Hôtel du Département BP 20520 14035 CAEN CEDEX 1 Tél : 02 31 57 12,14 Fax : 02 31 57 14 95 Internet : http://www.cg14.fr
Caen	mairie	Dons	Fonds social	Caen	<ul style="list-style-type: none"> • Sur critères sociaux • Domicile obligatoire des parents ou de l'étudiant à Caen 	100 à 450 €	S'adresser au CROUS	CROUS DE CAEN service social 23 avenue de Bruxelles BP 85153 14070 CAEN CEDEX 5

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Clermont-Ferrand	région	Bourse favorisant la mobilité	Aide à la mobilité Internationale 50% au départ de l'étudiant 50% à son retour en France	Auvergne	<ul style="list-style-type: none"> • Etre étudiant dans un établissement d'enseignement supérieur situé en Auvergne • Le stage peut se dérouler en entreprise, en université ou en grande Ecole • Sa durée minimum est de 2 mois et le début du stage doit être après le 01/09 de l'année universitaire en cours • Seront pris en charge les étudiants suivant à l'étranger des études faisant l'objet d'une validation dans le cursus suivi en Auvergne. 	500 €		
Clermont-Ferrand	région	Aides aux transports	Billet U Formulaire à retirer à la SNCF	Auvergne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants âgés de moins de 29 ans • Domiciliés dans la région Auvergne • Effectuant une formation post-bac non rémunéré dans un établissement de la Région Auvergne ou dans les régions limitrophes (Bourgogne, Centre, Languedoc, Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes). 	Le Billet U permet aux étudiants qui en bénéficient de voyager à demi-tarif		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Clermont-Ferrand	région	Carte Jeunes "Nouveau Monde"	Carte bancaire à puce pré chargée utilisable pour des dépenses définies par le Conseil Régional : Abonnement Transport TER ou transport urbain / Mutuelle / Santé / Contraception / Assurance Logement / Repas Restau U / Permis de conduire / Frais de scolarité	Auvergne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants boursiers de 18 à 25 ans • Habitant la région Auvergne (quelque soit le domicile des parents) • Aide annuelle sous conditions de ressources. 	Boursiers éch. 5 et 6 : 600€ Boursiers éch. 2,3,4 : 350€ Boursiers éch. 0 et 1 : 200€		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Clermont-Ferrand	département	Bourse favorisant la mobilité	Aide aux stages à l'étranger : Aide attribuée pour les stages de 4 semaines minimum à 40 semaines maximum consécutives Dépôt des dossiers : 30 juin de l'année scolaire considérée	Allier	<ul style="list-style-type: none"> • Etre âgé de moins de 23 ans • Jeunes poursuivant des études post-bac dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé conventionné par l'Etat situé en région Auvergne ou dans un département limitrophe (Nièvre, Creuse, Loire, Saône et Loire, Cher) • Les parents sont domiciliés dans l'Allier • L'aide sera attribuée en fonction de la situation familiale après décision de la Commission Permanente du Conseil général. 	Aide versée à hauteur de 60% du montant total dès la décision du Conseil Général et le solde sur présentation d'une attestation de l'entreprise ou de l'université confirmant la participation de l'étudiant au stage ainsi que les dates effective de ce dernier.		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Clermont-Ferrand	département	Aide à la scolarité	Fonds d'Aide aux étudiants : L'aide sollicité doit contribuer exclusivement au paiement des dépenses liées à la scolarité.	Allier	<ul style="list-style-type: none"> • Etre âgé de moins de 26 ans • Jeunes poursuivant des études post-bac dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé conventionné par l'Etat (à l'exclusion de la formation professionnelle, continue ou en alternance) situé en région Auvergne ou dans un département limitrophe (Nièvre, Creuse, Loire, Saône et Loire, Cher) • Les parents sont domiciliés dans l'Allier • L'aide sera attribuée en fonction de la situation familiale après décision de la commission Permanente du Conseil général. 	de 60€ à 446€		
Clermont-Ferrand	département	Bourses aux étudiants en médecine	Aider les étudiants en 3ème cycle de médecine générale afin de les inciter à venir s'installer en zone rurale déficitaire en matière d'offre de soins dès obtention de leur diplôme pour une durée minimale de 6 ans	Allier	<ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants en 3ème cycle de médecine générale. 	Montant de l'aide mensuelle: 1ère année : 700€ 2ème année : 1 000€ 3ème année : 1 500€		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Clermont-Ferrand	département	Bourses départementales d'enseignement	Réservées aux étudiants boursiers nationaux sur les mêmes critères de ressources : Dossier à déposer avant le 15 janvier	Cantal	<ul style="list-style-type: none"> • Etre étudiant de l'Enseignement universitaire et fréquenter un établissement habilité à percevoir les bourses nationales, à l'exclusion des formations dites professionnelles. 	Le montant de l'aide est défini selon le barème d'attribution des bourses nationales de l'enseignement supérieur.		
Clermont-Ferrand	Mairie	Aide à la mobilité internationale	Bourse municipale de stage à l'étranger Candidats présentées par les universités	Clermont-Ferrand	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants effectuant un stage dans une des sept villes jumelées 	Variable en fonction du quotient familial, de la durée et de l'éloignement		
Clermont-Ferrand	Mairie	Bourses doctorales et post doctorales	Bourses doctorales	Clermont-Ferrand	<ul style="list-style-type: none"> • Thésards en difficulté matérielle 	1 500€ par étudiant		
Clermont-Ferrand	Mairie	Subvention au CROUS FNAU	Aides ponctuelles avec évaluation sociales	Clermont-Ferrand		40 000 €		
Corse	région	Aide aux dépenses de rentrée	Programme d'aide à la réussite Etudiante sous forme d'aide financière	Corse	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les étudiants boursiers ou reconnus en difficultés par les services sociaux du Crous ou de la MPU. • Faire ses études en Corse • Le foyer fiscal de rattachement est situé doit être situé en Corse → N'est pas cumulable avec le statut d'apprenti	150€ → Versée en un fois pour l'année universitaire	Contribution à l'amélioration des conditions de vie des étudiants inscrits dans un cursus post-bac de l'Académie de Corse.	

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Corse	région	Aide sur critères sociaux	Programme d'aide à la réussite Etudiante sous forme d'aide financière	Corse	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les étudiants boursiers ou reconnus en difficultés par les services sociaux du Crous ou de la MPU. • Faire ses études en Corse. • Le foyer fiscal de rattachement est situé doit être situé en Corse. • Qui rencontrent des difficultés financières ponctuelles ou permanente. 	Montant maximum de 1640€ par étudiant par année universitaire → Attribué par La Commission d'action sociale du Crous de Corse	Contribution à l'amélioration des conditions de vie des étudiants inscrits dans un cursus post-bac de l'Académie de Corse.	
Corse	région	Aide régionale de santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme d'aide à la réussite Etudiante sous forme d'aide financière ▪ Aide pour souscription à une complémentaire santé ou "ayant droit" sur la mutuelle parentale 	Corse	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les étudiants boursiers ou reconnus en difficultés par les services sociaux du Crous ou de la MPU. • Les étudiants bénéficiant déjà de la CMU complémentaire, ou de toute autre aide à l'adhésion à une mutuelle versée notamment par la CPAM ne peuvent pas bénéficier de cette aide. 	90 €	Contribution à l'amélioration des conditions de vie des étudiants inscrits dans un cursus post-bac de l'Académie de Corse.	

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Corse	région	Aide au parcours d'excellence		Corse	<ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants poursuivant des études en formation initiale d'enseignement supérieur français situé hors de Corse et relevant d'un cursus d'excellence (écoles caractérisées par une sélectivité forte et conduisant à l'obtention d'un diplôme de niveau Bac+5. • Etre inscrit en formation initiale classique dans un établissement d'enseignement supérieur figurant sur la liste validée par l'Assemblée de Corse • Domiciliation en Corse et foyer fiscal de rattachement en Corse • Ne pas exercer un activité salariée (sauf apprentissage) 	Aide financière de 500 à 300€ → Attribuée en une seule fois durant le cursus		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Corse	région	Aide aux transport ferroviaire	Gratuité du tarif du transport ferroviaire sur les 10 mois concernés par année d'enseignement supérieur : de septembre de l'année N, à juin inclus N+1) du lieu de résidence de l'étudiant à l'établissement d'enseignement supérieur fréquenté	Corse	<ul style="list-style-type: none"> • Suivant l'établissement d'enseignement fréquenté • Selon la domiciliation 	L'étudiant règle 20€ par année		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Créteil	région	Bourses favorisant la mobilité	Financer une partie des séjours à l'étranger réalisés dans le cadre d'une convention ou d'un partenariat inter-établissement	Ile de France	<ul style="list-style-type: none"> • Destiné aux étudiants inscrits dans une université d'enseignement supérieur en Ile de France, Niveau d'études requis : dès la 1ère année et jusqu'au Master 	Aide financière mensuelle modulable comprise entre 250 et 400 € maximum et ne pourra excéder 10 mois,		
Créteil	région	Bourses Master Ile de France	Bourses d'accueil des étudiants étrangers primo-arrivants	Ile de France	<ul style="list-style-type: none"> • Etre inscrits en Master 1 ou 2 dans un établissement d'enseignement supérieur d'IDF. • Etre âgé de 30 ans maximum dans l'année de sélection, 	Pour une année universitaire : 10 500 € et pour un séjour qui ne peut être inférieur à 10 mois consécutifs		
Créteil	région	Mutuelle étudiant	Prise en charge des frais de mutuelle d'étudiants boursiers	Ile de France	<ul style="list-style-type: none"> • Etre étudiants boursiers de niveau échelon 0 à 3 • Agés de 18 à 25 ans dont les revenus dépassent le seuil requis pour bénéficier de la CMU-U. 	100 € / an		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Créteil	département	Aide au transport	Remboursement de 50% de la carte Imagine "R"	Val de Marne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants de moins de 26 ans • Domiciliés dans le Val-de-Marne 	50% du montant annuel la carte Imagine "R"		
Créteil	département	Mobil 'études 77	Participation aux frais de transports hors carte Imagine "R"	Seine et Marne	<ul style="list-style-type: none"> • Etre étudiant de - 26 ans et résider dans le 77 • Disposer d'un revenu net global de - de 32 000 €, • Etre inscrit dans une formation initiale post bac, hors études par correspondance. 	Montant Annuel : Selon la distance entre le domicile et le lieu d'études : 30 km = 100 € entre 30 et 250 km = 350 € plus de 250 km = 650 € versé en une seule fois.		
Créteil	département	Disparition du dispositif d'aide au transport		Seine Saint Denis				

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Dijon	région	Bourse de mobilité internationale	Aide qui finance études ou stages à l'étranger dans le cadre du cursus de la formation de l'étudiant boursier	Bourgogne	<ul style="list-style-type: none"> • Elève en BTS ou BTSA • Etudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur bourguignon à TP • Apprentis de l'enseignement supérieur 	60€ par semaine → Attention, bourse non cumulable avec une aide d'un autre conseil Régional.		
Dijon	région	Bourse Master 2 "recherche"	Aide qui finance études dans le cadre des recherches de l'étudiant	Bourgogne	<ul style="list-style-type: none"> • Pour Master recherche ou mixte sans condition de nationalité • Critères de sélections universitaires et sociaux 	50 bourses 4 600€		
Dijon	région	Allocation de thèse → Après Master	60% Conseil Régional de Bourgogne	Bourgogne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants inscrits en thèse à l'Université de Bourgogne • Titulaire d'un Master Recherche ou équivalent • Le projet doit s'intégrer dans un programme de recherche du laboratoire 	19 800€ par an → Dans le cas dans lequel l'allocation est cofinancée par le Conseil Régional et par 1 ou plusieurs entreprises publiques ou privées avec une convention de 3 ans		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Dijon	région	Allocation de thèse → Après Master	40% industrie ou autres (associations, collectivités locales etc....)	Bourgogne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants inscrits en thèse dans un établissement d'enseignement supérieur bourguignon. • Avoir le cofinancement requis de 50% d'allocation 	16 500€ par an dans le cas dans lequel l'allocation est cofinancée par le Conseil Régional avec CNRS, CEA, INRA, INSERM, AGROSUP etc....		
Dijon	région	Stages Obligatoires		Bourgogne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants en Licence professionnelle ou en Master 2 Professionnel • Inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur bourguignon • Effectuant un stage obligatoire en Bourgogne 	Montant forfaitaire : 500€		
Dijon	région	Bourses sociales et paramédicales		Bourgogne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants inscrits en formation initiale (sans rupture de scolarité) dans un institut ou une Ecole de formation agréées, situés en Bourgogne 	Montant maximum : 4 074€ (5ème échelon)		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Grenoble	région	Bourse explora sup'	aide à la mobilité internationale	région Rhône Alpes	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants ou apprentis inscrits dans un établissement de la région Rhône Alpes 	95€ par semaine de stage à l'étranger+ supplément de 530€ ex boursiers taux zéro l'année précédent le projet de mobilité	Demande auprès de son établissement service des relations internationales	78, rue de Paris BP 19 69751 Charbonnières les Bains
Grenoble	région	Bourses paramédicales et sociales	bourses	région Rhône Alpes	<ul style="list-style-type: none"> • Lauréats d'un concours d'entrée à l'une des formations agréées par la Région Rhône-Alpes • Inscrits dans un centre de formation agréé par la Région et situé sur le territoire rhônalpin. 	entre 1315€ et 3554€	Formations paramédicales et sociales	78, rue de Paris BP 19 69751 Charbonnières les Bains
Grenoble	région	Bourses doctorale de recherche	allocations de recherche	région Rhône Alpes	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants préparant une thèse de Doctorat dans un laboratoire de recherche de la région Rhône Alpes 	1700€ par mois pour une durée de 3 ans		78, rue de Paris BP 19 69751 Charbonnières les Bains

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Grenoble	département	Bourse départementale de l'enseignement supérieur	bourse départementale d'études	Ardèche		de 138€ à 690€ selon ressources versement fin mars	Conseil Général de l'Ardèche Direction de l'Education, du Sport et de la vie associative Quartier La Chaumette BP 737 07007 Privas cedex 04 75 66 77 07	Service des Formations Sanitaires et Sociales
Grenoble	département	Prêts d'honneur du Conseil Général de l'Ardèche	Renouvelable 3 ans Remboursement dans les 3 ans suivant la fin des études sans intérêts caution solidaire des parents Commission en octobre, novembre, décembre, février, avril.	Ardèche	<ul style="list-style-type: none"> • Etre inscrit dans l'enseignement supérieur (statut étudiant) famille domiciliée dans le département depuis plus de trois ans • Sous condition de ressources être de nationalité française. 	1000€ pour une année universitaire, renouvelables 3 fois	Conseil Général de l'Ardèche Direction de l'Education, du Sport et de la vie associative Quartier La Chaumette BP 737 07007 Privas cedex 04 75 66 77 07	

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Grenoble	département	Prêts d'honneur du Conseil Général de la Drôme	Renouvelable 3 ans remboursable lorsque l'étudiant a terminé ses études et perçoit un revenu. 2 Commissions par an.	Drôme	<ul style="list-style-type: none"> • Etre inscrit dans l'enseignement supérieur • famille domiciliée dans le département depuis au moins deux ans • Sous condition de ressources • Etre de nationalité française. • Dépôt des dossiers le 15 octobre et le 15 janvier. 	1000€ pour une année universitaire, renouvelable 3 fois	Direction de l'enseignement Mission des enseignements supérieurs Hôtel du département 26, avenue du Président Herriot 26026 Valence cedex 09 04 75 79 26 26	

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Grenoble	département	Bourse départementale de l'enseignement supérieur	Bourse annuelle	Savoie	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants nés après le 1er janvier 1986. Etre âgé de moins de 27 ans • Poursuivre des études relevant de l'enseignement supérieur Domicile des parents en Savoie <ul style="list-style-type: none"> • Sous condition de ressources Non cumulable avec une autre bourse par exemple du CROUS (sauf échelon 0, de l'Etat, de la région, de l'école...) avant le 15/10/2012	400€ ou 730€ (selon barème)	Direction de l'Education, des Sports et de la Jeunesse - 4 Rue du Château - 73000 CHAMBERY tél : 04 79 70 63 14 ou par courrier Monsieur le Président du Conseil général - DESJ - Hôtel du Département - BP 1802 - 73018 - CHAMBERY Cedex. Dossier : www.cg73.f	

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Grenoble	département	Prêt d'honneur	Remboursable en 2 versements égaux : la 1ère moitié le 1er mai 2013 et 2ème moitié le 1er mai 2014. Possibilité de remboursement par anticipation	Haute Savoie	<ul style="list-style-type: none"> Être étudiant haut savoyard, titulaire du BAC ou équivalence, et poursuivre un cursus universitaire non rémunéré dans un établissement public ou privé d'enseignement supérieur délivrant un diplôme agréé par l'Etat Avoir moins de 28 ans 	de 1280 à 1600 € selon le cursus et le niveau d'études. Montant total des prêts de 2560€ à 4800€	Mme Josiane CARTIER Direction de l'Education de la Formation et de l'Université 1, rue du 30ème Régiment d'Infanterie BP 2444 74 041 Annecy Cedex Tél : 04 50 33 50 11	
Grenoble	département	Aide à la recherche de logement étudiant	Aide à la recherche de logement dans le cadre de l'aide apportée par le Conseil Général à la vie étudiante	Haute Savoie	<ul style="list-style-type: none"> S'adresser à la Centrale Logements Etudiants gérée par le Bureau Information Jeunesse d'Annecy en co-financement avec le Conseil Général 	de 270€ à 538€	Mme Catherine DENY Bureau Information Jeunesse (BIJ) Centre Bonlieu 1, rue Jean Jaurès 74 000 Annecy Tél : 04 50 33 87 40	

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Grenoble	mairie	contrat Municipal étudiant de Valence	dépôt des dossiers avant le 28/09/2012	Ville de Valence	<ul style="list-style-type: none"> • Résider à Valence depuis au moins 3 ans • Agés de moins de 28 ans au 1er octobre de l'année en cours (sauf cas exceptionnels : armée, maternité, personne handicapée....), • Bacheliers et poursuivant des études post bac 	de 600€ à 800€	D3ES (Direction Education Enfance Enseignement Supérieur), 10 rue Farineriez, tél : 04 75 79 23 56/ 23 07	

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Lille	région	Bourses favorisant la mobilité	Bourse Blériot	Nord Pas de Calais	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de bac +2 jusqu'au Master • Minimum 3 mois Etudiant inscrit ou domicilié dans le Nord Pas de Calais	389€ / mois - Varie entre 3 à 6 mois maximum	Pour une réinscription se connecter sur le site du Conseil Régional - Plate-forme scribe sauf hors région sur place	Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais DRESTIC - Service de l'Enseignement Supérieur Hôtel de la Région - Centre Rihour 59000 LILLE (Mme DEJARDIN Annie/ 03.28.82.76.31)
Lille	région	Spécifique	Bourses régionale de formation Professionnelle	Nord Pas de Calais	<ul style="list-style-type: none"> • Foyer fiscal dans le Nord Pas de Calais • Etre âgé de moins de 25 ans • Etre inscrit à l'ANPE et non indemnisé • Justifier de 1 100h de travail sur 5 années (sauf pour les mères de famille) • Avoir interrompu les études depuis au moins 2 ans • S'inscrire dans une formation qualifiante et diplômante, aboutissant à un titre professionnel ou homologué 		Non cumulable avec d'autres indemnités - ASSEDIC ou bourses	
Lille	région	Bourses mobilité en solidarité internationale		Nord Pas de Calais	<ul style="list-style-type: none"> • Résider dans le Nord Pas de Calais • Stage effectué dans un pays émergent et/ou en développement • Avoir entre 16 et 25 ans • Faire la demande 3 mois avant le départ 	Boursier: 600euros Non boursier: 400 euros		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Lille	région	Aides aux voyages		Nord Pas de Calais	<ul style="list-style-type: none"> • Etre boursier (éch 0 à 6) • Foyer fiscal dans le Nord Pas de Calais • A partir de bac +2 jusqu'au Master • Cumulable avec la bourse Blériot 	200 €		
Lille	région	Bourses d'études sanitaires et sociales		Nord Pas de Calais	<ul style="list-style-type: none"> • Sur critères sociaux • Sans engagement et un seul redoublement est admis au cours de la formation 			
Lille	région	Aides aux transports	Cartes Viva et Maxi-Viva (bus-méto-Tram)	Nord Pas de Calais	<ul style="list-style-type: none"> • Habiter la Communauté Urbaine de Lille et avoir moins de 26 ans 	de -20% à -25% suivant l'abonnement		
Lille	région	Aides aux transports	TER' études Carte abonnement étudiants Nord Pas de Calais (TER - SNCF)	Nord Pas de Calais	<ul style="list-style-type: none"> • Trajet direct entre le domicile et le lieu d'études 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 50% pour les non boursiers ▪ gratuit pour les boursiers 	Documents à retirer en gare ou sur le site SNCF	Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais Hôtel de la Région - Centre Rihour 59000 LILLE
Lille	département	Bourses favorisant la mobilité	Complément aux bourses pour programmes européens Socrate (Lingua et Erasmus)	Pas de Calais	<ul style="list-style-type: none"> • Foyer fiscal dans le Pas-de-Calais • Revenus 2007 n'excédant pas 48 784€ / an avec un enfant • Majoration de 7 622€ par enfant suppl. à charge 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 90€ / mois (maxi annuel 900€) ▪ 110€ / mois (maxi annuel 1 100€) ▪ 130€ / mois (maxi annuel 1 300€) → Suivant les pays de l'Union Européenne	La commission a lieu début Novembre 2012, les rappeler courant Décembre 2012	

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Lille	département	Aides directes	Prise en charge de la mutuelle complémentaire santé	Pas de Calais	<ul style="list-style-type: none"> • Foyer fiscal dans le Pas de Calais • Etre titulaire d'une bourse sur critères sociaux • Etre affilié à une mutuelle individuelle • Orienter vers la CPAM une aide d'Etat de 200€ permettra aux étudiants pour les échelons 5 et 6 la souscription d'une mutuelle complémentaire. 	Maxi 100€	La commission a lieu début Décembre 2012	Conseil Général du Pas-de-Calais Services des actions Scolaires et Universitaires Bâtiment H - 301, Rue Ferdinand Buisson 62018 ARRAS-CEDEX 9
Lille	département	Bourses favorisant la mobilité	Sommes complémentaires ERASMUS	Nord	<ul style="list-style-type: none"> • Foyer fiscal dans le Nord • Avoir moins de 28 ans • Etre inscrit dans un établissement habilité à bourses • Non triplement et selon les conditions de ressources 	91,50€ / mois à concurrence de 12 mois passés à l'étranger		Conseil Général du Pas-de-Calais Direction des Finances Service des interventions 51, Rue Gustave Delory 59047 LILLE-CEDEX
Lille	département	Prêt	Prêt d'honneur	Nord	<ul style="list-style-type: none"> • Foyer fiscal dans le Nord • Pas de conditions de nationalité mais nécessité d'un garant solvable • Etudiants inscrits dans une filière habilité à bourses • Avoir moins de 28 ans et selon les conditions de ressources 	1 500€ à 0%	Remboursement après 5 ans Pas de Changement	Conseil Général du Pas-de-Calais Direction des Finances Service des interventions 51, Rue Gustave Delory 59047 LILLE-CEDEX

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Lille	département	Aides aux étudiants assistants sociaux	Aides pouvant être demandées la 1ère, 2ème ou 3ème année des études	Nord	<ul style="list-style-type: none"> Engagement à travailler pour le département Entretien de motivation 	4 312€ / an	Dossiers à retirer dans les écoles (ISLV, la Catho, l'IRTS de Loos)	Hôtel du Département DDRH 51, rue Gustave Delory 59047 LILLE-CEDEX
Lille	mairie	Bourses pour étudiants	Bourses communales	Roubaix	<ul style="list-style-type: none"> 3 ans d'études supérieures + Etre titulaire d'une bourse au CROUS Habiter Roubaix depuis au moins 3 ans Etre de nationalité Française Etre inscrit sur la liste électorale 	Par échelon de 0 à 5	Demande à faire de juillet à octobre	Mairie de Roubaix Grand Place BP 737 59066 ROUBAIX CEDEX 01 Service Enseignement Supérieur
Lille	mairie	Aides	Aides à la Scolarité	Wattrelos	<ul style="list-style-type: none"> Foyer fiscal à Wattrelos et inscrit dans un établissement supérieur Avoir moins de 25 ans Un redoublement ou 1 chgt d'orientation admis en cours de scolarité Formation en Belgique possible 	Entre 155€ et 500€ → en fonction du quotient	Dossier à retirer à la Mairie début septembre jusqu'au 6 novembre 2012, versée dans le courant de l'année universitaire (mars à peu près)	Mairie de Wattrelos Service DAST 3ème étage - Guichet 11
Lille	mairie	Bourses pour étudiants	Bourses communales	Boulogne	<ul style="list-style-type: none"> Foyer fiscal à Boulogne Inscrit en Enseignement supérieur Selon les conditions de ressources 	320 € / an La moitié si redoublement ou réorientation en fonction du QF	Dossier à retirer en septembre et retour le 23 octobre 2012	Mairie de Boulogne Service Enseignement 2ème étage

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Lille	mairie	Aides	Aide aux fournitures	Outreau	<ul style="list-style-type: none"> Foyer fiscal à Outreau Inscrit en Enseignement Supérieur 	de 100€ à 500€ selon ressources et localisation	Dossier à retirer	Mairie de Outreau
Lille	mairie	Prêt	Prêt d'honneur	Outreau	<ul style="list-style-type: none"> A partir de bac + 2 	1 525 €		Mairie de Outreau
Lille	mairies	Prêt	Prêt d'honneur	Calais	<ul style="list-style-type: none"> Foyer fiscal à Calais et habiter la ville depuis au moins 5 ans Inscrit en Enseignement supérieur dans un établissement public ou privé extérieur à Calais Selon les conditions de ressources 	1525€ / an	<ul style="list-style-type: none"> Lettre de motivation Le remboursement se fera dans un délais de 3 ans à partir du terme des études 	Mairie de Calais Service Enseignement 2ème étage
Lille	mairie	RME	Revenu Minimum Etudiant	Coudekerque Branche	<ul style="list-style-type: none"> Habiter la ville depuis au moins 2 ans Avoir moins de 26 ans et être inscrit en études supérieures 	Différentiels suivant les villes		Mairie de Coudekerque- Branche Service C.C.A.S.
Lille	mairie	RME	Revenu Minimum Etudiant	Grande Synthe	<ul style="list-style-type: none"> Pour les conditions voir le site internet www.ville-grande-synthe.fr 	Différentiels suivant les villes et varie en fonction de l'inscription		Mairie de Grande- Synthe Service C.C.A.S.
Lille	mairie	RME	Revenu Minimum Etudiant	Mardyck	<ul style="list-style-type: none"> Habiter la ville depuis au moins 2 ans Avoir moins de 25 ans Etre inscrit en études supérieures et selon les revenus ou aides de toutes personnes habitant au foyer 	Différentiels suivant les villes et varie en fonction de l'inscription		Mairie de Mardyck Service CCAS

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Lille	mairie	RME	Revenu Minimum Etudiant	St Pol sur mer	<ul style="list-style-type: none"> Habiter la ville depuis au moins 2 ans Avoir moins de 25 ans Etre inscrit en études supérieures et selon les revenus ou aides de toutes personnes habitant au foyer 	Différentiels suivant les villes et varie en fonction de l'inscription		Mairie de St Pol sur mer Service CCAS
Lille	mairie	RME	Revenu Minimum Etudiant	Dunkerque	<ul style="list-style-type: none"> Habiter la ville depuis au moins 2 ans Avoir moins de 25 ans Etre inscrit en études supérieures et selon les revenus ou aides de toutes personnes habitant au foyer 	Différentiels suivant les villes et varie en fonction de l'inscription		Mairie de Dunkerque Service C.C.A.S.
Lille	mairie	Aides	Aides aux étudiants	Gravelines	<ul style="list-style-type: none"> Habiter la ville depuis au moins 1 an Inscrit en études supérieures 	150 €	Non cumulable avec le RME et le ESU	Mairie de Gravelines Service C.C.A.S.
Lille	mairie	RME	Revenu Minimum Etudiant	Gravelines	<ul style="list-style-type: none"> Habiter la ville depuis au moins 2 ans Etre inscrit en études supérieures et être boursier Feuille d'imposition de l'année précédente de toutes personnes au foyer 	Différentiels suivant les villes		Mairie de Gravelines Service C.C.A.S.
Lille	mairie	ESU + AAE	Extension Soutien Universitaire	Gravelines	<ul style="list-style-type: none"> Habiter la ville depuis au moins 1 an Etre inscrit en études supérieures et ne pas être boursier 	360 € maximum pour les non-boursiers	Aide aux étudiants = aucun critère sauf que les non-boursiers ont un droit de 150 € par an	Mairie de Gravelines Service C.C.A.S.

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Lille	mairie	RME	Revenu Minimum Etudiant	St Martin les Boulogne	<ul style="list-style-type: none"> Habiter la ville depuis au moins 2 ans et avoir moins de 25 ans Inscrit en études supérieures et selon les revenus ou aides de toutes personnes habitant au foyer 	de 25€ à 92€ / mois Différentiels suivant les villes		Mairie de Saint Martin-les-Boulogne Service C.C.A.S.
Lille	mairie	RME	Revenu Minimum Etudiant	Saint Leonard	<ul style="list-style-type: none"> Habiter la ville depuis au moins 3 ans et avoir moins de 25 ans Inscrit en études supérieures et selon les revenus du foyer 	Différentiels suivant les villes	Dossiers à retirer jusqu'au 4 novembre et à rendre pour le 20 novembre 2012	Mairie de St Léonard Service CCAS
Lille	mairie	RME	Revenu Minimum Etudiant	Billy-Bercleau	<ul style="list-style-type: none"> Habiter la ville depuis au moins 2 ans et être inscrit en études supérieures Selon la feuille d'imposition ou de non imposition de toute personne habitant au foyer 	de 0 à 517 = 92€ / mois de 517 à 696 = 61€ / mois de 696 à 874 = 31€ / mois + de 874 = 16€ / mois		Mairie de Billy Bercleau 181, rue du Général de Gaulle 62138 BILLY-BERCLEAU
Lille	mairie	Aide au loyer		Billy-Bercleau	<ul style="list-style-type: none"> Certificat de Scolarité Quittance de loyer + RIB + avis d'imposition 	de 0 à 250 = 25€ de 250 à 350 = 48€ / mois de 350 à 600 = 71€ / mois		Mairie de Billy Bercleau 181, rue du Général de Gaulle 62138 BILLY-BERCLEAU
Lille	mairie	F.A.D.J	Fonds départementales d'aide aux jeunes		<ul style="list-style-type: none"> Peut être accordé à titre exceptionnel à des étudiants en situation particulièrement difficile 	Attribué par les missions locales	Attribué par les Missions Locales	

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Lille	mairie	F.A.I.J	Fonds d'Aide à l'Insertion des Jeunes		<ul style="list-style-type: none"> • Peut être accordé à titre exceptionnel à des étudiants en situation particulièrement difficile 	389€ / mois	Attribué par les Missions Locales	
Lille	ARELI	ARELI EMERGENCE	Aide pour les études	Métropole Lilloise	<ul style="list-style-type: none"> • Boursier CROUS • Résident de la métropole lilloise depuis au moins 5 ans (ZEP) • Baccalauréat avec mention • Présentation sur dossier • 1er cycle d'étude supérieure 		Envoyer un mail sur le site www.areli.com	
Lille	Fondation de Lille	Bourses de l'espoir		Lille	<ul style="list-style-type: none"> • Etre du Nord Pas de Calais 	Décidé en commission	Envoyer cv, lettre de motivation et un devis	Fondation de Lille 99 rue St Sauveur BP 667 59033 LILLE CEDEX
Lille	CAP CALAISIS	Allocation Réussite Etudiante		Communauté d'agglomération du Calais	<ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire du bac 2012 • Avoir moins de 23 ans • Etre résidant de Cap Calais depuis 3 ans 	Versement en 3x (50%en décembre, 25%en avril,25%en juin)		Communauté d'Agglomération du Calais 76 boulevard Gambetta-BP 21-62101 CALAIS CEDEX

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Limoges	région+ Université	Aide alimentaire	Repas aux RU crédités sur carte étudiant	Limousin	<ul style="list-style-type: none"> Entretien avec une AS du service social mutualisé CROUS/Université Examen de la situation en commission 	20 repas au RU éventuellement renouvelables selon évolution de la situation		
Limoges	région	Aide Mobilité Internationale	Favoriser la mobilité internationale	Limousin	<ul style="list-style-type: none"> Etudiants ENSCI ou à l'université en DUT, Licence, Master effectuant un séjour d'études, stage à l'étranger obligatoire 4 semaines minimum 	60€/semaine transport 300€ en Europe et 400€ hors Europe		
Limoges	région	Programme Mobilité Jeunes Chercheurs	Aides aux déplacements pour colloques, stages, des sessions d'études	Limousin	<ul style="list-style-type: none"> Soutien pour congrès : Doctorants, élèves ingénieurs en dernière année ENSIL ou ENSCI présentant une communication orale Stage en laboratoire durée maxi 2 mois 	pour congrès aide transport maxi 350€ en Europe et 700€ hors Europe - pour stage en plus du transport 500€ par mois maxi 1000€ pour 2 mois		
Limoges	région	Aide aux échanges scolaires	Aide mobilité pour étudiants en BTS	Limousin	<ul style="list-style-type: none"> Etudiants en BTS Echange pour une durée minimum 5 jours 	aide de 155€ si région partenaire du limousin ou accord de coopération → autres destinations : 65€		
Limoges	région	Aide au logement		Limousin	<ul style="list-style-type: none"> Conditions : 2 mois d'impayés de loyer, moins de 26 ans 	1 mois de loyer sans charge, dans la limite de 300€		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Limoges	région	Bourses doctorales	40 Bourses attribuées	Limousin	<ul style="list-style-type: none"> • Décision de la Région sur Proposition du Conseil scientifique de l'Université 	1254€ / mois pendant 2 ans		
Limoges	région	Allocations de recherche et bourses post-doctorales	Docteurs effectuant des recherches dans un laboratoire de l'université de Limoges	Limousin	<ul style="list-style-type: none"> • Décision de la Région sur Proposition du Conseil scientifique de l'Université 	<p>Allocation : 3 049€ mensuel dont 1 740€ versé au post-doctorant maxi 12 mois</p> <p>Bourse : 2 041,62€ mensuel dont 1 740€ versé au post-doctorant maxi 12 mois</p>		
Limoges	région	Bourses Master Recherche	8 Bourses DEA/ an	Limousin	<ul style="list-style-type: none"> • Avis favorable des responsables pédagogiques sur le mérite • Décision de la Région sur Proposition du Conseil scientifique de l'Université 	4 052€ sur 9 mois		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Limoges	région	Spécifique	Bourses CORTECHS Développement de l'Innovation dans les PME/PMI	Limousin	<ul style="list-style-type: none"> • Titulaire d'un DUT ou BTS • Âgé de - de 30 ans 	Aide versé à l'entreprise pour contribuer à la rémunération et à l'encadrement du jeune diplômé		
Limoges	région	Bourse favorisant la mobilité	Bourses Socrates / Erasmus	Limousin	<ul style="list-style-type: none"> • Décision de la Région sur proposition du Conseil Scientifique de l'Université • Etudiants inscrits à l'Université de Limoges ou école d'enseignement supérieur du Limousin 	160€ / mois de séjour dans un pays de l'UE (pour tous les étudiants ERASMUS)		
Limoges	région	Bourse favorisant la mobilité	Bourses Socrates / Erasmus	Limousin	<ul style="list-style-type: none"> • Décision de la région sur demande adressée au président du conseil régional • Etudiants originaires du limousin effectuant leurs études dans une autre région 	80€ / mois de séjour à l'étranger		
Limoges	région	Bourse secteur sanitaire et social		Limousin	<ul style="list-style-type: none"> • Sur critères sociaux et sous conditions de ressources 	de 1525€ à 4 122€ / mois		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Limoges	région	Aide aux transports	Carte Limousin Etudiant	Limousin	<ul style="list-style-type: none"> • Pour étudiants de l'enseignement supérieur, résidant en Limousin, poursuivant des études dans la région ou région limitrophe • Coût de la carte de 30 €. 	Réduction de 50% sur billet train ou de car trajet domicile - lieu d'études sur autres lignes réseau		
Limoges	région	Bourses FACE	Compléter la formation par un stage pratique de 6 mois dans les services commerciaux d'entreprises étrangères	Limousin	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants inscrits à l'Université de Limoges • Bourse attribuée par la FNEGE 	2 300€ par stage de 6 mois maximum		
Limoges	région	Aides de Co-Tutelle de Thèse	Aides pour doctorants préparant une thèse	Limousin	<p>Etudiants inscrits à l'université de limoges ou dans une autre université étrangère préparant une thèse à l'université de limoges et dans une université étrangère</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décision de la Région sur Proposition du Conseil scientifique de l'Université 	3000€ pour séjour(s) de 6 mois au moins qui doivent avoir lieu dans les 3 premières années de thèse		
Limoges	région	Allocation Recherche Innovation Valorisation (ARIV)	Favoriser le rapprochement entre les étudiants et les entreprises en Limousin	Limousin	<ul style="list-style-type: none"> • Titulaire d'un Master souhaitant s'inscrire en thèse dans une école doctorale (STS OU SHS) de l'Université de Limoges 	1 580€ / mois (salaire brut) Durée 3 ans		
Limoges	Région	Allocation d'incubation	Favoriser la création d'entreprises innovantes	Limousin	<ul style="list-style-type: none"> • La commission permanente du Conseil Régional se prononce après avis du Comité de sélection de l'Incubateur 	3 058,03€ / mois (salaire, charge sociales, y compris provision pour perte d'emploi)		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Limoges	Département	Aide Mobilité Internationale	Bourse départementale	Haute-Vienne	<ul style="list-style-type: none"> • Domiciliation parents en Haute-Vienne • sous conditions de ressources • stage à l'étranger durée minimum 3 mois et maximum 9 mois 	150€ / mois		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Limoges	Département	Bourse	Bourse départementale	Corrèze	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir moins de 26 ans au 1er octobre de l'année d'inscription • Ne pas être redoublant ou en réorientation • parents domiciliés en Corrèze • Sous conditions de ressources 	de 460€ à 930€ / an		
Limoges	Département	Prêt d'honneur étudiant	Prêt pour études dans un pays membre de la Communauté européenne	Creuse	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir moins de 30 ans • Parents domiciliés en Creuse depuis 3 ans au moins • Sous conditions de ressources 	maxi 2 000€	> Pour info, le Cons gl du 87 n'accorde plus de prêt d'honneur étudiant depuis	
Limoges	Département	Mobilité Européenne	Bourse	Creuse	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir - de 30 ans • Parents domiciliés en Creuse • Stage plus de 3 mois dans cadre programme européen 	110€ / mois de séjour → maxi 1 100€		
Limoges	Département	Mobilité Internationale	Bourse forfaitaire	Creuse	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir - de 30 ans • Parents domiciliés en Creuse • Stage obligatoire à l'étranger plus de 3 mois et non rémunéré 	360 €		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Limoges	mairie	RME (Revenu Minimum Etudiant)		Panazol	<ul style="list-style-type: none"> • Etre âgé au plus de 25 ans • Résider à Panazol • Etre inscrit / liste électorale • Sous conditions de ressources 	selon ressources		
Limoges	mairie	Allocation de rentrée		St Yrieix la Perche	<ul style="list-style-type: none"> • Sans conditions de ressources • Sour tous les étudiants • Résider sur la commune • Etre âgé maxi 22 ans 	160 €		
Limoges	mairie	Aides ponctuelles juillet-août- septembre-octobre	Tickets étudiants	Limoges	<ul style="list-style-type: none"> • Etre étudiant a partir de la 2ème année Avoir moins de 25 ans • Entretien avec une AS du service social du CROUS 	240€ / 4 mois		
Limoges	mairie	CCAS Tulle	Aide Ponctuelles avec évaluation sociale	Tulle	<ul style="list-style-type: none"> • Résider à Tulle • Rencontrer un travailleur social du CCAS 	Selon la situation		
Limoges	mairie	CCAS Tulle	Allocation insertion jeune	Tulle	<ul style="list-style-type: none"> • Résider à Tulle • Rencontrer un travailleur social du CCAS 	Selon la situation		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Lyon	région	Aide à la mobilité internationale	Bourse Explo'ra Sup : aide pour un séjour à l'étranger 4 à 17 semaines pour un stage et de 8 à 36 semaines pour une formation	Rhône Alpes	<ul style="list-style-type: none"> • Bac+2 à bac +5 • Avoir effectué au moins 1an d'étude dans la région ou être inscrit dans une autre région mais avoir passé son bac dans la région et parents domiciliés en Rhône Alpes 	Pour ceux inscrits en Rhône Alpes : 95€ / semaine + aide forfaitaire de 530€ Pour les boursiers ou les étudiants Pour ceux inscrits hors Rhône Alpes : 50€ / semaine + aide forfaitaire de 530€.handicapés		
Lyon	région	Aide à la mobilité internationale	Bourse Explo'ra Initial : aide pour un stage à l'étranger de 3 à 16 semaines	Rhône Alpes	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants en formation professionnelle (BTS, FCIL) • soit études sur Rhône Alpes soit parents domiciliés sur Rhône Alpes 	95€/ semaine + aide forfaitaire 200€ pour l'Europe et 350€ pour autre continent pour les boursiers		
Lyon	région	Aide à la mobilité des doctorants dans les régions partenaires de Rhône Alpes	Explo'ra doc	Rhône Alpes	<ul style="list-style-type: none"> • Doctorants effectuant un stage d'au moins 6 mois (fractionnement en 2 périodes possible) à l'étranger pour les Rhônalpins ou Rhône alpes pour les étrangers dans un laboratoire de recherche 	710€/mois de 3 à 6 mois maximum		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Lyon	région	Allocation doctorale de recherche	Préparation de thèse	Rhône Alpes	<ul style="list-style-type: none"> Chercheurs prochainement titulaires d'un Master recherche. Préparer une thèse dans un laboratoire de recherche rhônalpin 	environ 1 700 € brut mensuel Durée maximale de 3 ans		
Lyon	région	Bourses formations sanitaires et sociales	Aides aux étudiants en formation sanitaire et sociale	Rhône Alpes	<ul style="list-style-type: none"> Etre lauréat d'un concours d'entrée à l'une des formations agréées par la Région et inscrit dans un centre de formation agréé situé sur le territoire rhônalpin 	de 1 315 € à 3 554 € par année de formation		
Lyon	département	Prêt d'honneur	Prêt à taux 0 remboursable entre 4 et 8 ans.	Ain	<ul style="list-style-type: none"> Etudiants domiciliés dans l'Ain depuis au moins 2 ans Demande à télécharger sur www.ain.fr avant le 1 novembre 	Maxi 1220€/an Maxi 3660€ sur toute la scolarité.		
Lyon	département	Subvention départementale d'études	Bourse d'études	Loire	<ul style="list-style-type: none"> Sur critères sociaux Jusqu'à bac+6 Parents domiciliés dans la Loire 	De 205 à 400 € par an		
Lyon	département	Subvention aux séjours d'études à l'étranger	Aide à la mobilité pour un séjour d'un minimum de 3 mois	Loire	<ul style="list-style-type: none"> De bac+3 à bac+6 Parents domiciliés dans la Loire 	De 305 à 450 € pour 3 mois + 54 € par mois supplémentaire 765€ max à partir du 7ème mois		
Lyon	département	Fonds d'aide aux jeunes	Aide ponctuelle	Loire	<ul style="list-style-type: none"> Sur critères sociaux incompatible avec une bourse Parents domiciliés dans la Loire 	Selon situation.		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Montpellier	région	Allocations de mobilité	Aides à la mobilité internationale Périodes d'études à l'étranger ou stages obligatoires comprises entre 3 et 9 mois	Languedoc-Roussillon	<ul style="list-style-type: none"> • Étudiants inscrits dans un établissement d'Enseignement Supérieur Public en Languedoc-Roussillon boursiers de l'enseignement supérieur • Effectuant un cursus en L3, M1 ou M2 • BTS Commerce International 	<p>300 € 200€</p> <p>Soit 540 000€</p>		
Montpellier	région	Bourses régionales au mérite	Aide au mérite aux bacheliers Mention B ou TB	Languedoc-Roussillon	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants sélectionnés par leur établissement d'accueil • Baccalauréat Mention B ou TB • Boursiers sur critères sociaux inscrits en Terminale dans un établissement public ou privé sous contrat. • Cursus de formation dans un établissement en Languedoc Roussillon ou autre région si la formation n'existe pas en LR. • Non cumulable avec une autre bourse au mérite. • Obligation de résidence en LR pour un des 2 parents. 	<p>3000 € / an pour toute la durée des études supérieures quel que soit le cursus.</p> <p>40 lauréats</p> <p>Soit 120 000€</p>		
Montpellier	région	Chèque Mobilité Euro Campus	Aide dans le cadre de l'Euro Région	Languedoc-Roussillon	<ul style="list-style-type: none"> • Tout étudiant inscrit en L3, M1 ou M2, et BTS, en stage ou formation pour une durée de 3 mois en Catalogne ou aux Baléares. 	<p>Chèque de 600€ (pas de limitation du nombre)</p> <p>40 lauréats</p> <p>Soit 24 000 €</p>		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Montpellier	département	Fonds d'Aide	Fonds d'Aide aux Jeunes	Aude	<ul style="list-style-type: none"> • Étudiants de 18 à 25 ans dont les ressources des parents se situent au niveau des minima sociaux 	<p>Procédure d'urgence de 280€</p> <p>Subventions de 1020€ renouvelable dans la limite de 2040€</p> <p>Prêt maximum de 2040€ par an remboursable sur une durée maximale de 24 mois</p>		
Montpellier	département	Bourses d'Enseignement Supérieur	Bourse Emploi Formation	Lozère	<ul style="list-style-type: none"> • Étudiants en fin de cursus (après le M1) • Familles domiciliées dans le département • Conditions de ressources du demandeur et des frais de scolarité 	Aides pouvant aller jusqu'à 1 830 €		
Montpellier	département	Bourses d'Enseignement Supérieur	Fonds d'Aide aux Jeunes	Lozère	<ul style="list-style-type: none"> • Étudiants sur dossier, après examen en commission des revenus de la famille et de l'étudiant 	915€ par demande maximum Renouvelable 1 fois		
Montpellier	mairie	Aides alimentaires	Aides alimentaires Sous forme de tickets restaurant universitaire	Nîmes	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants inscrits dans un établissement d'Enseignement Supérieur de la ville de Nîmes en grande difficulté financière 	14 849€		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Nancy-Metz	région	Bourse régionales d'études	Bourses annuelles destinées à des étudiants en formation initiale de travail social ou d'études paramédicales	Lorraine	<ul style="list-style-type: none"> • La demande doit être formulée dans les 30 jours suivant l'entrée en formation. • Barème de revenus . • Les situations exceptionnelles font l'objet d'une évaluation sociale et sont soumises à une commission 	Montant des BCS		Conseil Régional de Lorraine Place Gabriel Hocquard 57036 METZ cedex Tel : 03.87.33.62.70 Fax : 03.87.33.67.67
Nancy-Metz	région	Bourses à la mobilité	Bourse destinée aux étudiants effectuant un stage obligatoire (ou quasi obligatoire) à l'étranger	Lorraine	<ul style="list-style-type: none"> • Les critères concernent la nature du stage : pays où il se déroule , la langue parlée pendant le stage, la durée... • Dépenses effectives prises en compte Pas de critères de ressources 	Montant variable	Tous les renseignements disponibles sur http://ouvertud.lorraine.eu Demande à faire en ligne avant le début du séjour même si le dossier est incomplet.	Mme Sylvianne GEOFFROY, du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 03.87.33.64.05

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Nancy-Metz	département	Bourse départementale aux étudiants	Bourse attribuée sur critères sociaux aux étudiants du département détenteurs du baccalauréat, en formation initiale	Meurthe et Moselle	<ul style="list-style-type: none"> • Moins de 26 ans au 1^{er} octobre • Formation initiale • Parents domiciliés en Meurthe et Moselle, ou déclaration fiscale de l'étudiant en MetM CP : les étudiants étrangers doivent posséder un titre de séjour depuis au moins 2 ans et être fiscalement rattachés en MetM depuis au moins 2 ans d'études dans le département (except. En Lorraine) • Etre non boursier ou boursier à taux zéro de l'Etat ou de la Région. • Sauf exception , pas possible en cas d'épuisement des droits à bourse. • 1 redoublement ou 1 réorientation possible Barème en fonction des ressources • Dossiers recevables tout au long de l'année, dans la limite des crédits 	1250 € (QF inf. à 4416) 850 € (QF entre 4416 et 5742) 700 € (QF entre 5742 et 9480) Pas de bourse si QF dépasse		Direction du développement socio-économique Mission DT, R, U CO 90019 54035 Nancy Cedex Tel : 03.83.94.53.35 Fax : 03.83.94.54.09

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Nancy-Metz	département	Prêt d'honneur du Département aux étudiants	Prêt d'honneur aux études	Meurthe et Moselle	<ul style="list-style-type: none"> • Etre en fin d'études, ou effectuer un stage à l'étranger ou dans les DOM TOM, ou reprendre des études dans le cadre d'une formation ou d'un reclassement professionnel, ou être bénéficiaire du RSA et préparer un concours de la fonction publique • Etre fiscalement (ou ses parents) domicilié(s) en MetM • Etre français ou étudiant étranger résidant depuis plus de 2 ans en France 	1500 € versés en 1 fois, 1 fois au cours du cursus, remboursement dans les 3 ans, en 15 mensualités de 100 €.		Direction du développement socio-économique Mission DT, R, U CO 90019 54035 Nancy Cedex Tel : 03.83.94.53.35 Fax : 03.83.94.54.09
Nancy-Metz	département	Prêt d'honneur	Prêt d'honneur destiné aux étudiants des établissements publics ou privés agréés MENESRR ou des établissements médicaux et paramédicaux agréés par le Ministère du Travail.	Moselle	<ul style="list-style-type: none"> • L'étudiant ou ses parents doivent être imposés dans le département (1 des 4 taxes), • Le montant de l'impôt doit être inf. à 457.35 €. • Le prêt peut être renouvelable à condition que ce soit pour poursuivre et achever la scolarité pour laquelle le 1^{er} prêt a été octroyé et doit être remboursé dans les cinq ans après la fin des études • Le dossier de demande doit comporter entre autre une estimation du coût des études 	Prêt proportionné à la nature des études, aux besoins de l'étudiant et à l'état de ses ressources		Demande à faire par téléphone, Mme MATHIEU Service ressources humaines 03.87.21.51.11

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Nancy-Metz	mairie	Aide à la mobilité	AMED : Aide à la Mobilité des Etudiants Déodatien	Saint Dié des Vosges	<ul style="list-style-type: none"> • Résider à Saint Dié des Vosges • Etre de niveau Licence Master ou Doctorat • Effectuer un stage de plus de 3 mois dans un pays hors communauté Européenne et Suisse 	Chaque année : 5 aides de 200 € chacune sont délivrées renouvellement possible.		Mr Caspary DITES Hôtel de Ville BP 275 88107 St Dié des Vosges Service enseignement supérieur 03.29.52.66.71

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Nantes	région	Bourse favorisant la mobilité à l'étranger	pour une durée d'au moins 3 mois	Pays de La Loire	<ul style="list-style-type: none"> • Etre âgé de moins de 30 ans • Etre en formation dans un établissement ligérien depuis au moins 1 année académique Avoir un projet retenu par l'établissement (stage professionnalisant ou en poursuite d'étude) 	Forfait de 1000€ versé au début du séjour (1 seule fois dans le cursus) avec une majoration de 500€ pour les boursiers échelons 4, 5 et 6		Service des relations internationales de l'établissement qui a signé une convention avec le conseil régional. Formulaire en ligne sur : www.envoléo.paysdelaloire.fr
Nantes	région	Bourse d'accueil des étudiants étrangers		Pays de La Loire	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants de nationalité étrangère, choisi par son établissement d'origine et par un établissement ligérien en vue de préparer un double diplôme. • Sélection par un jury. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Forfait de 4000€ pour la 1ère période de 5 mois consécutifs de stage ou étude en Pays de Loire ▪ Forfait de 3 000€ pour la 2ème période de 3 mois 		Conseil Régional des Pays de la Loire Service Recherche Enseignement Supérieur / Pôle Mobilité des Jeunes Tél: (33) 2.28.20.58.72
Nantes	département	Prêt d'honneur	Direction des actions départementales service éducation : 02 51 34 48 19	Vendée	<ul style="list-style-type: none"> • Parents domiciliés en Vendée conditions de ressources 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 600€ à 2 700€ à rembourser en 5 annuités 2 ans après les études 		Conseil Général 40 rue du Maréchal Foch 85000 LA ROCHE/YON Tél : 02.51.34.48.48

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Nantes	département	Secours exceptionnels	Direction des actions départementales service éducation : 02 51 34 48 19	Vendée	<ul style="list-style-type: none"> Parents domiciliés en Vendée conditions de ressources 	600€ maximum		Conseil Général 40 rue Maréchal Foch 85000 LA ROCHE/YON Tél : 02.51.34.48.48 www.vendee.fr
Nantes	département	Bourse	Complément aux bourses enseignement supérieur ou Régionales	Maine et Loire	<ul style="list-style-type: none"> Etudiant boursier Parents résidents dans le Maine et Loire 	▪ Forfait de 150€ quelque soit l'échelon de Bourse.		Conseil Général Place Michel Debré B.P. 94104 49941 Angers Cedex 9 Tél : 02.41.81.49.49 info@cg49.fr
Nantes	département	Bourse départementale	Un versement annuel	Sarthe	<ul style="list-style-type: none"> Etudiant inscrit en établissement public ou privé, habilité à recevoir des boursiers nationaux ; famille résidant en Sarthe ; en fonction des revenus des parents du candidat... 	<ul style="list-style-type: none"> de 96 à 255€ pour Bac+1 à Bac+3 de 169 à 328€ de Bac+4 à Bac+5 de 255 à 414€ au-delà 		Conseil Général Place Aristide Briand 72000 LE MANS Tél : 02.43.54.72.72 http://www.cg72.fr
Nantes	département	Prêt d'honneur	Prêt sans intérêt : remboursable au cours de la 4ème année suivant l'obtention du diplôme, en 1, 2 ou 3 versement.	Sarthe	<ul style="list-style-type: none"> Etudiant de nationalité française, à partir de L3 Famille résidant en Sarthe En fonction des revenus des parents Situation de l'étudiant peut être prise en compte si doctorant 	entre 800€ et 2 300€		Conseil Général Place Aristide Briand 72000 LE MANS Tél : 02.43.54.72.72 http://www.cg72.fr

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Nantes	département	Prêt d'honneur	Prêt sans intérêt : remboursable 5 ans après l'obtention (en un versement)	Mayenne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiant en formation initiale ; élèves infirmier(e)s, étudiants en prépa. aux concours d'entrée dans les écoles d'infirmier(e)s, kiné. ou autres formations paramédicales nécessitant d'être titulaire du Bac. ; élèves aide-soignant(e)s suivant une formation 	En fonction du lieu d'études et des frais de scolarité, <ul style="list-style-type: none"> ▪ entre 1 900 et 2 800€ et ▪ entre 3 000 et 3 500€ pour une année universitaire complète 		Conseil Général 39 rue Mazagran 53014 LAVAL Cedex Tél : 02.43.66.53.53 webmaster@cg53.fr
Nantes	mairie	Aide aux études supérieurs	Aide versée en une seule fois, renouvelable chaque année en fonction des revenus de la famille (QF.CCAS)	Saint-Nazaire	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants - de 25 ans (sinon en reclassement prof.) 1ères années de formation post- Bac, en établissement public (licences, DUT, BTS) • Parents domiciliés à Saint-Nazaire 	de 240 à 400€ / an		CCAS 37 rue Mendès-France 44600 St Nazaire Tél: 02.40.17.19.99
Nantes	mairie	Allocation municipale	Allocation municipale étudiante Dossiers étudiés en Octobre, à déposer avant le 12.10 de chaque année	La Baule	<ul style="list-style-type: none"> • A partir de la 1ere année d'études • Famille résidant sur La Baule depuis au moins 6 mois • Plafonds des ressources familiales = AR 	95€ / mois de sept à juin		CCAS Hôtel de Ville de la Baule Tél: 02.51.75.75.30

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Nantes	mairie	Allocation municipale	Aide aux études supérieures Dossiers à déposer entre le mois d'août et octobre de chaque année.	Pornichet	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants de moins de 26 ans, résidence principale des parents à Pornichet depuis 1 an. • Formation post-bac. Habilitée bourses Barème tenant compte des revenus 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Allocation différentielle en fonction des ressources et charges de l'étudiant ▪ Allocation annuelle versée en deux fois et dont le montant varie entre 150 à 3 000€ / an 		CCAS Hôtel de Ville de la Baule Pornichet Tél: 02.40.11.55.38
Nantes	mairie	Allocation étudiant	Aide à partir de la 2ème année d'études supérieures pour date limite de dépôt du dossier : 30.10	Le Pouliguen	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiant de – de 25 ans à charge fiscalement des parents. • Allocation attribuée suivant les ressources, les charges parentales et celles de l'étudiant. 	de 20 à 80€ sur 8 mois		CCAS 17 rue Jules Benoit 44510 Le Pouliguen Tél: 02.40.15.08.20
Nantes	mairie	Bourse intercommunale d'enseignement supérieur	Aide complémentaire à une BCS du MESR ou autres ministères ou Bourse Région/Filières sanitaires et sociales Aide aux étudiants du second cycle, non boursiers	Agglomération du Choletais	<ul style="list-style-type: none"> • Résidence des parents sur la C.A.C. (13 communes) • Barème suivant ressources et charges familiales ainsi que distance pour le 2ème cycle 	Montant variable en fonction de l'échelon de bourses : de 102 (éch.1 BCS) à 352€ (éch.6 BCS) → divisé par 2 si les Etudes sont sur Cholet.		Direction du Développement économique 46 avenue Gambetta BP62 11 - 49321 Cholet Tél: 02.41.71.67.13

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Nantes	Mairie	Aide à la restauration	Aide complémentaire à l'aide FNAU ponctuelle	Angers	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiant résidant sur Angers, aide complémentaire à l'aide ponctuelle FNAU 	Tickets RU (nombre de ticket accordé, variable en fonction du montant de l'aide ponctuelle)		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Nice-Toulon	région	Bourses favorisant la mobilité des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur régional	Bourses de stage dans le cas d'un départ à l'étranger	Provence Alpes Cote d'Azur	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants en cursus initial âgés de moins de 29 ans au 1er octobre de l'année universitaire en cours, • inscrits dans un établissement régional d'enseignement supérieur ayant passé une convention avec la Région, • préparant un diplôme reconnu par l'Etat, • et ayant passé leur baccalauréat ou validé une année d'études supérieures en Provence-Alpes-Côte d'Azur. • Le quotient familial de la famille du bénéficiaire ne doit pas excéder 23 000 € 	Mensuels pendant 8 semaines à 9 mois (ce montant pourra être inférieur en cas de complément du programme européen Erasmus) → 400 € mensuels (ou 260€ en cas de complément du programme européen Erasmus) pendant 3 à 10 mois	Les dossiers de candidature sont à retirer au service des relations internationales de l'établissement d'enseignement supérieur de rattachement Ce dispositif est financé à 100 % par la Région	Conseil Régional Provence Alpes Cote Azur 27, place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20 Tél : 04 91 57 50 57 Fax : 04 91 57 51 51 info@hdr.cr-paca.fr

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Nice-Toulon	région	Bourses favorisant la mobilité des étudiants en BTS inscrits dans un lycée régional	Bourses de stage dans le cas d'un départ à l'étranger	Provence Alpes Cote d'Azur	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants préparant un BTS dans un lycée public ou privé régional, ayant passé une convention avec la Région, • ayant passé leur baccalauréat ou validé une année d'études supérieures en Provence-Alpes-Côte d'Azur, • pour lesquels un stage à l'étranger est obligatoire ou vivement conseillé. • Le quotient familial de la famille du bénéficiaire ne doit pas excéder 230 • Sur dossier de candidature soumis à une commission de sélection 	Mensuels pendant 8 semaines à 9 mois (ce montant pourra être inférieur en cas de complément du programme européen Erasmus). → 400 € mensuels (ou 260€ en cas de complément du programme européen Erasmus) pendant 3 à 10 mois	Les dossiers de candidature sont à retirer au service des stages du lycée de rattachement. Ce dispositif est financé à 100 % par la Région	Conseil Régional Provence Alpes Cote Azur 27, place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20 Tél : 04 91 57 50 57 Fax : 04 91 57 51 51 info@hdr.cr-paca.fr
Nice-Toulon	région	Bourses doctorales et post doctorales	Bourses doctorales	Provence Alpes Cote d'Azur	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir moins de 28 ans • Inscription dans une université de la région. 	100 € par semaine pendant 4 à 10 semaines (ou plus, en fonction du nombre de semaines consécutives de stages à l'étranger exigés par le référentiel)	Cofinancement organismes de recherche/entreprises ou 100 % région.	Conseil Régional Provence Alpes Cote Azur 27, place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20 Tél : 04 91 57 50 57 Fax : 04 91 57 51 51 info@hdr.cr-paca.fr

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Nice-Toulon	région	Bourses favorisant la mobilité des étudiants du secteur sanitaire et social	Bourses de stage dans le cas d'un départ à l'étranger	Provence Alpes Cote d'Azur	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants inscrits, dans un établissement public ou privé régional, en formation sanitaire ou sociale agréée / autorisée par la Région. • Les étudiants doivent avoir passé leur baccalauréat ou validé une année d'études supérieures en Provence- Alpes Cote d'Azur. • Le quotient familial de la famille du bénéficiaire ne doit pas excéder 23 000 € • Sur dossier de candidature soumis à une commission de sélection 	100 € par semaine pendant 3 à 10 semaines (ce montant pourra être inférieur en cas de complément du programme européen Erasmus	Les dossiers de candidature sont à retirer auprès de l'établissement de formation de rattachement Ce dispositif est financé à 100 % par la Région	Conseil Régional Provence Alpes Cote Azur 27, place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20 Tél : 04 91 57 50 57 Fax : 04 91 57 51 51 info@hdr.cr-paca.fr

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Nice-Toulon	région	Aide régionale complémentaire au Service Volontaire Européen	Allocations d'Aide au départ" et a la "Formation linguistique" dans le cas d'un Service Volontaire Européen	Provence Alpes Cote d'Azur	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes volontaires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (dont les étudiants), âgés de 18 à 30 ans, justifiant d'une attestation de scolarité et/ou d'un diplôme obtenu en région, • sélectionnés par la Commission européenne pour effectuer un Service volontaire européen (SVE). • sur dossier de candidature, soumis à la validation de la Région Provence-Alpes Cote d'Azur (le service volontaire européen doit préalablement être validé). 	400 € alloués aux jeunes volontaires de la région pour l' « Aide au départ ». Aide a la formation linguistique d'un montant maximum de 400 € sur justificatifs (allouée a la structure l'ayant prise en charge – structure d'envoi ou structure coordinatrice	Les dossiers de candidature sont à retirer auprès de l'organisme régional d'envoi auprès duquel le SVE a été validé. Ce dispositif est financé à 100 % par la Région	Conseil Régional Provence Alpes Cote Azur 27, place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20 Tél : 04 91 57 50 57 Fax : 04 91 57 51 51 info@hdr.cr-paca.fr
Nice-Toulon	région	ZOU ! Etudes	Prise en charge du trajet domicile études	Provence Alpes Cote d'Azur	<ul style="list-style-type: none"> • Collégiens, lycéens, étudiants de moins de 26 ans scolarisés en Provence Alpes Côte d'Azur 	100% du coût trajet domicile →études pris en charge 50% de réduction sur tous les autres trajets		Conseil Régional Provence Alpes Cote Azur 27, place Jules Guesde 13481 Marseille Cedex 20 Tél : 04 91 57 50 57 Fax : 04 91 57 51 51 info@hdr.cr-paca.fr

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Nice-Toulon	département	Bourses d'Enseignement supérieur	Bourses départementales	Var	<ul style="list-style-type: none"> • Boursier national Plafond de ressources • Domicilié et adresse fiscale dans le Var 	185 € à 200 € en résidence universitaire	Pas de quota	VAR Adresse : 390, avenue des Lices - BP 1303 83076 Toulon Cedex Tél : 04-98-00-85-00 Fax : 04-94-18-60-15 Internet : http://www.cg83.fr
Nice-Toulon	département	Prêt d'honneur	Prêt d'honneur	Var	<ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants peuvent bénéficier dès la seconde année d'études supérieures et jusqu'à la cinquième année d'un prêt sans intérêt. 	Prêt de 1525€ Ce prêt est remboursable deux ans après la fin des études. Un prêt supplémentaire d'un montant de 763 € peut aussi leur être accordé pour les stages ou les études supérieures à l'étranger.		VAR Adresse : 390, avenue des Lices - BP 1303 83076 Toulon Cedex Tél : 04-98-00-85-00 Fax : 04-94-18-60-15 Internet : http://www.cg83.fr

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Nice-Toulon	département	Bourse d'Enseignement supérieur		Var	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux jeunes diplômés de s'insérer naturellement dans le monde professionnel • Le Département lance un appel à candidature pour l'attribution de bourses d'études d'enseignement supérieur • Etre en formation initiale supérieure BAC +4 ou BAC +5, être âgé de moins de 30 ans et justifier d'un domicile dans le Var. 	D'une valeur de 3 600 €, cette bourse soutient les projets d'étude en lien avec les priorités et les politiques départementales.		VAR Adresse : 390, avenue des Lices - BP 1303 83076 Toulon Cedex Tél : 04-98-00-85-00 Fax : 04-94-18-60-15 Internet : http://www.cg83.fr
Nice-Toulon	département	Excellence 06	Récompense	Alpes Maritimes	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les titulaires de la mention Très Bien de l'Université de Nice - Sophia Antipolis et majors de promotion d'Etablissements d'enseignement supérieur 	500 euros		ALPES MARITIMES Adresse: conseil général des alpes maritimes Service éducation BP 3007 06201 NICE CEDEX 3 Internet : http://www.cg06.fr
Nice-Toulon	département	SOUTIEN 06	Aide financière	Alpes Maritimes	<ul style="list-style-type: none"> • Aide financière annuelle aux étudiants de moins de 25 ans révolus aux revenus modestes 	Le montant de l'aide varie selon un barème (de 470€à 270€)	Demande à effectuer avant le 30 novembre de l'année universitaire	ALPES MARITIMES Adresse: conseil général des alpes maritimes Service éducation BP 3007 06201 NICE CEDEX 3 Internet : http://www.cg06.fr

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Nice-Toulon	département	Jeune locataire 06	Aide financière	Alpes Maritimes	<ul style="list-style-type: none"> • Aide financière forfaitaire lors de la prise d'un logement locatif pour tout jeune de moins de 25 ans • Avoir moins de 25 ans • Louer un logement dans les alpes maritimes Percevoir une aide au logement 	La subvention est forfaitaire, elle est de 150€		ALPES MARITIMES Adresse: conseil général des alpes maritimes Service éducation BP 3007 06201 NICE CEDEX 3 Internet : http://www.cg06.fr
Nice-Toulon	département	Jeunes en forme 06	Santé	Alpes Maritimes	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants souscrivant une mutuelle santé • Avoir moins de 25 ans • Résider dans les alpes maritimes • Suivre des études supérieures dans les alpes maritimes 	Participation à hauteur de 50% du coût de la mutuelle plafonnée à 100 euros		ALPES MARITIMES Adresse: conseil général des alpes maritimes Service éducation BP 3007 06201 NICE CEDEX 3 Internet : http://www.cg06.fr

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Orléans-Tours	Région	Bourses doctorales	Bourses de thèse entièrement financées par la Région	Centre	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants-chercheurs titulaires d'un Master et préparant une thèse dans un laboratoire de la Région • Inscrits dans l'une des deux universités d'Orléans - Tours • Les candidats devront être âgés de moins de 30 ans au 01/01/2013 • Contacter les Ecoles Doctorales/Univ. d'Orléans et Tours à partir de Mai 2013. 	bourses offertes : montant unitaire : 30 000 €/an réparties entre les Ecoles doctorales.		
Orléans-Tours	Région	Bourses doctorales	Bourses de thèse "cofinancées" par la Région	Centre	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants-chercheurs titulaires d'un Master et préparant une thèse dans un laboratoire de la Région • Inscrits dans l'une des deux universités d'Orléans - Tours • Les candidats devront être âgés de moins de 30 ans au 01/01/2013 • Contacter les Ecoles Doctorales/Univ. d'Orléans et Tours à partir de Mai 2013 	Financement est fixé forfaitairement à 17 000 € / an (ne pourra pas représenter plus de 60 % du montant total de la bourse) Convention entre la Région et les Universités d'Orléans ou de Tours, le CNRS, l'INRA.... ou une entreprise ou un autre établissement.		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Orléans-Tours	Région	Bourses favorisant la mobilité	Aide Financière pour un séjour de formation ou stage à l'étranger	Centre	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de la Région Centre • effectuer, dans le cadre de leur cursus, un ou des séjours à l'étranger (dans n'importe quel pays). • 6 mois maxi pour les filières courtes (égales ou inférieures à Bac+3) • 12 mois maxi pour les filières longues, (validation des crédits - ECTS dans le cadre du LMD) 	<p>Dispositif Mobi-Centre : Les étudiants doivent en faire la demande auprès de leur établissement au moins 2 mois avant leur départ à l'étranger.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 60 € par semaine de stage obligatoire en entreprise ou en laboratoire (4 semaines minimum) ▪ 60 € par semaine séjour d'études ou de recherche (3 mois minimum) 		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Orléans-Tours	Région	Aide à une formation en Europe (AFE)	Aider les étudiants inscrits dans une autre région qui souhaitent effectuer un séjour de formation dans un pays européen dans le cadre de leur cursus	Centre	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiant en formation initiale supérieure et originaire du Centre • Préparant un diplôme d'Etat (ou reconnu par l'Etat) de niveau minimum bac + 4, dans une filière de formation non proposée par l'Académie d'Orléans-Tours • L'aide est accordée par arrêté du Président du Conseil Régional sous forme de subvention et versée en deux fois 	125 €/mois (plafonné à 12 mois et pour une durée de 3 mois minimum).	Aide (AFE) à supprimer à compter de janvier 2013	

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Orléans-Tours	Région	Dispositif Ordi-Centre	Ordinateurs fixes Ordinateurs portables	Centre	<p>Ordinateur fixe : Equipement parcs informatiques des Universités de Tours et Orléans, Antennes Univ. : Blois, Chartres, Bourges, Châteauroux, et Issoudun, grandes écoles etc....</p> <p>Ordinateur portable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etudiants inscrits en 1ère année de Master (Tours et Orléans), entrant en 4ème de médecine, 4ème année de pharmacie (Univ. de Tours), entrant en 1ère année ou directement en 2ème année de cycle ingénieur, Ecole Nat, Sup, de la Nature et du Paysage Blois, entrant en 3ème année ou directement en 4ème année à l'Ecole Sup. Com. et Management de TOURS et en 4ème année des écoles des Beaux-Arts. 	Ordi portable : Gratuité.		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Orléans-Tours	Région	Aide Financière Adhésion à une complémentaire santé	Couverture mutuelle des étudiants	Centre	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiant de moins de 26 ans (né à compter du 01/01/1987) • Souscrire à une complémentaire santé auprès d'un organisme mutualiste ou d'assurances partenaire de la Région entre le 01/07/2012 et le 30/04/2013 • Etre boursier(e) sur critères sociaux d'un échelon 4, 5 ou 6 ou du FNAU A du CROUS • Etre inscrit(e) en Région Centre dans un établissement d'enseignement supérieur ou en BTS ou dans un institut ou un centre des formations sanitaires et sociales 	100 € maximum par étudiant(e) et par an (partenariat divers organismes mutualistes de la Région Centre)		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Orléans-Tours	Département	Bourses d'enseignement supérieur	Bourse Départementale mensuelle	Cher	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants de l'Ensi de Bourges et de l'Antenne Universitaire Scientifique et de Droit de Bourges • Effectuant leur stage obligatoire de dernière année dans une entreprise ou dans un laboratoire du Cher 	382€ / mois pendant la durée du stage de 4 à 6 mois		
Orléans-Tours	Département	Bourses d'études	Bourse départementale mensuelle	Cher	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants en médecine générale du 3ème cycle, visant à leur installation dans les zones du département du Cher classées comme déficitaires. Ils disposeront d'une année, à compter de l'obtention de leur diplôme, pour s'installer dans le département. 	600€ / mois → 7 200€ / an (pendant 3 ans maxi)		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Orléans-Tours	Département	Aide à la validation des compétences en langues étrangères des étudiants	Aide départementale	Cher	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants de l'antenne de Bourges de l'Université d'Orléans inscrits à une session de certification en langue • Etudiants de l'ENSI (3ème année) qui n'ont pas réussi une certification et qui souhaitent si représenter. 	Remboursement par le Conseil Général de la moitié des frais d'inscription : après vérification assiduité de l'étudiant aux cours de langues, réussite aux épreuves de certification pour les étudiants n'ayant pas suivi le complément de formation en langue		
Orléans-Tours	Département	Bourses d'enseignement supérieur	Bourses départementales	Indre	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants titulaires d'une bourse nationale • Parents domiciliés dans le département 	Taux 0 : 158€ Autres taux (1 à 6) : 260€		
Orléans-Tours	Département	Indemnités d'études	Aide départementale mensuelle	Indre et Loire	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants en 6ème année de médecine s'engageant à s'installer au plus tard 2 ans après l'obtention du diplôme (généraliste) dans une commune du département d'Indre et Loire classée en zone déficitaire. Convention à signer 	500€ / mois pendant 11 mois Contacter : Secrétariat Petite Enfance Conseil Général TOURS		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Orléans-Tours	Département	Bourses d'enseignement supérieur	Bourses départementale	Loir et Cher	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants titulaires d'une bourse nationale (échelon 1 minimum) • Parents domiciliés dans le département • Conditions de ressources de la famille, des frais engagés par la famille et de toutes les bourses perçues par l'étudiant. 	Montant variable et étudié sur dossier retrait dossier : 1er Septembre retour dossier : 31/01/2013 dossier téléchargeable sur le site : www.cg41.fr		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Paris	Région	Bourse régionales étudiants paramédicaux	Echelon de 0 à 6 → 0€ à 4 600€	Ile de France		Enveloppe de plus de 20 000 000€		
Paris	Région	FRAS Fonds Régional d'aide sociale Instruction/ Transmission des dossiers de la région par Ecoles	Maximum 3 600€ équivalent au taux maximum de bourse DRASS	Ile de France	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire RSA • ASS • Pas de condition d'âge 	Enveloppe de 750 000€		
Paris	Région	Complémentaire santé	100€ pour adhérer à une mutuelle complémentaire santé	Ile de France	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants boursiers des échelon 0 à 4 ou bénéficiaires du FRAS ou du FNAU 	5 000 000 €		
Paris	Mairie	AILE Aide à l'Installation dans un Logement pour les Etudiants	Aide de 900€ pour permettre aux étudiants de faire face aux frais inhérents à une toute première installation	Paris	<ul style="list-style-type: none"> • Boursiers sur critères sociaux échelon 0 à 6 inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur parisien • Titulaire d'un bail pour un logement parisien 	3 924 000 €		

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Poitiers	région	Bourse d'accès à l'enseignement supérieur dans une filière scientifique	Aide limitée à 250 lycéens	Poitou Charente	<ul style="list-style-type: none"> • Résidence de la famille en Poitou-Charentes depuis + d'un an • Foyer fiscal de rattachement non assujetti à l'ISF • Inscription dans un établissement public ou privé sous contrat de la région • Capacités scolaires reconnues • Projets d'études dans une filière scientifique • Ne pas être bénéficiaire d'une bourse sur critères sociaux de l'Etat • Répondre aux conditions de ressources définies par la Région • Candidature validée par le lycée 	Bourse forfaitaire 1000 € versée en 1 fois, et reconduite jusqu'à l'obtention d'un 1er diplôme du cycle supérieur, au maximum pendant 5 ans 1 ordinateur portable		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Poitiers	région	Allocations et bourses doctorales régionales	Bourse permettant aux doctorants de préparer une thèse dans de bonnes conditions	Poitou Charente	<ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire d'un Master ou diplôme jugé équivalent • Etre inscrit dans une 1ère année de Doctorat en Poitou-Charentes • Etre retenu par l'établissement où est inscrit le doctorant parmi les projets de thèse • S'engager à reverser tout ou partie de l'aide versée en cas d'abandon • S'engager à mener une action citoyenne dans la région 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Allocation 1 676,55 € /mois pour les candidats originaires de l'espace européen ou qui ont préparé leur Master en France ▪ Bourse forfaitaire de 12 000 € pour les autres versée sans contrat de travail par l'établissement accueillant le doctorant 		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Poitiers	région	Allocations et bourses doctorales cofinancées	Bourses doctorales cofinancées avec des organismes de recherche (INRA, CNRS, ACADEM, IFREMER)	Poitou Charente	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes chercheurs titulaires d'un Master Recherche ou diplôme équivalent, entrant dans une 1ère année de thèse dans un laboratoire de recherche • Fournir annuellement un compte-rendu des travaux • S'engager à mener une action citoyenne dans la région • Un projet d'action devra être obligatoirement joint au dossier de candidature 	<ul style="list-style-type: none"> • Allocation (contrat de travail) : montant brut 1 676,55 € pour les candidats originaires de l'espace européen, ou qui ont préparé et obtenu leur master Recherche en France • Bourse forfaitaire annuelle de 12 000 € pour les autres candidats * Durée maximale de 3 années universitaires 		
Poitiers	région	Bourse de chercheur-invité	Bourse pour les chercheurs régionaux ou étrangers	Poitou Charente	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les chercheurs (permanent d'un laboratoire) de la région effectuant un séjour à l'étranger • Pour les chercheurs étrangers effectuant un séjour dans la région 	Participation financière de 22 800 € par an, versée à l'Université ou à l'organisme de recherche		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Poitiers	région	Aides régionales en faveur des élèves et étudiants en formations sociales, paramédicale et de santé	Bourses d'études	Poitou Charente	<ul style="list-style-type: none"> • Etre élève ou étudiant dans un institut ou école de formation du secteur paramédical ou de santé agréé ou établissement de formation sociale • Pas de condition d'âge • Pas de condition de résidence dans la région au moment de la demande 	Bourse (selon barème et taux annuel) versée en 3 fois		
Poitiers	région	Pacte pour l'emploi des jeunes en Poitou-Charentes	Aides aux stages étudiants en zone rurale	Poitou Charente	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des stages au sein d'entreprises ou associations dans les zones rurales de la région • Durée du stage : 2 mois minimum et 6 mois maximum • Aide accordée une seule fois au cours du cursus de formation supérieure 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aide forfaitaire de 50€ par semaine ouvrée et non renouvelable ▪ Montant défini par référence au nombre de semaines de stage 		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Poitiers	région	Bourses régionales de la découverte	Bourses de stages professionnels à l'étranger	Poitou Charente	<ul style="list-style-type: none"> • Age limite : 28 ans • Une seule fois pendant le même cursus, sauf pour les BTS (2 demandes qui n'excèdent pas 24 mois) • Ne pas bénéficier d'une bourse Erasmus-stage pour le même séjour • Ne pas bénéficier d'une rémunération en tant que stagiaire de la formation professionnelle • Stage à l'étranger, les territoires français ne sont pas éligibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Aide révisable de 60€ par semaine ouvrée et de 90€ pour les étudiants BCS • Une aide forfaitaire de 200€ pour un déplacement dans un pays de l'Union Européenne ou de 400€ pour une autre destination 		
Poitiers	région	Bourses régionales de la découverte	Bourses de séjour d'études en Europe	Poitou Charente	<ul style="list-style-type: none"> • Séjour d'études en Europe dans le cadre du programme ERASMUS, de 3 à 12 mois • Etudiants Bac+2, âge limite : 28 ans • Ne pas bénéficier de la bourse découverte ci-dessus citée • Les étudiants de nationalité étrangère ne peuvent réaliser ce séjour d'études dans leur pays d'origine 	Bourse révisable de 120€/mois		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Poitiers	département	Bourse d'Enseignement supérieur	Bourse d'échanges universitaires internationaux	Vienne	<ul style="list-style-type: none"> • Bourse accordée à des étudiants étrangers originaires des pays partenaires du CG ou désirant s'inscrire au CESCO de Poitiers 	Le montant de la bourse est aligné sur celui des bourses d'état à l'échelon supérieur		
Poitiers	département	Bourses de secours	Aide ponctuelle	Charente-Maritime	<ul style="list-style-type: none"> • Parents domiciliés en 17 justifiant d'une résidence principale au 1er janvier l'année précédant la demande • Etre inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en métropole • Modification importante de la situation financière des parents au cours de l'année scolaire en cours • Bourse cumulable avec une autre bourse d'enseignement supérieur dans la même année scolaire 	Bourse attribuée une seule fois au cours du cursus d'enseignement Somme forfaitaire 1000 €		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Poitiers	département	Bourses d'Enseignement supérieur	<p>Mobilité internationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pays de la zone Asie-Pacifique -Pays des Amériques -Pays de l'Europe (hors programmes SOCRATES et ERASMUS) 	Charente-Maritime	<ul style="list-style-type: none"> • Parents domiciliés en 17 depuis plus de 2 ans • Niveau d'études : bac +2 • Revenus familiaux inférieurs ou égaux au barème retenu par le département • Etre inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en Métropole • Ne pas être boursier d'Etat • Durée du séjour ou du stage : 2 mois minimum • Bourse non cumulable avec bourse départementale d'études dans la même année scolaire et aides d'autres collectivités ayant le même objet • Bourse non renouvelable 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 200 € par mois pendant 5 mois maximum ▪ versement en 2 fois -70 % dès la notification d'attribution -solde sur justificatif de fin de stage ou de séjour 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un ajustement du montant à verser sera effectué au prorata du temps réellement passé en stage ▪ Les sommes indûment perçues seront reversées au CG 	

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Poitiers	département	Bourses d'Enseignement supérieur	Mobilité internationale : Bahia et Canada	Charente-Maritime	<ul style="list-style-type: none"> • Parents domiciliés en 17 depuis plus de 2 ans • Etudiants inscrits à l'université de La Rochelle, niveau Licence 3 • Durée minimum du stage ou séjour : 2 mois • Bourse attribuée une seule fois pendant le cursus • Bourse non cumulable avec bourse du département Bourse cumulable avec autre aide(CROUS, Conseil Régional...)	<ul style="list-style-type: none"> • versement en 2 fois -70 % dès la notification d'attribution -solde sur justificatif de fin de stage ou de séjour -ajustement du montant au prorata du temps réel, trop perçu à reverser au CG 		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Poitiers	département	Bourse d'Enseignement supérieur	Mobilité nationale	Charente-Maritime	<ul style="list-style-type: none"> • Parents domiciliés en 17 depuis au moins 2 ans • Stage minimum d'un mois en France • Revenus familiaux inférieurs ou égaux au barème retenu par le département pour le calcul de la bourse (plafond identique que pour la BCS échelon 0 majoré de 10 %) • Ne pas être boursier d'Etat • Etre inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en Métropole • Bourse non cumulable avec aides accordées par d'autres collectivités pour le même objet • Bourse non cumulable avec bourse départementale • Bourse non renouvelable 	<ul style="list-style-type: none"> • 150 € par mois, plafonné à 5 mois • versement en 2 fois -70 % dès la notification d'attribution -solde sur justificatif de fin de stage ou de séjour -ajustement du montant au prorata du temps réel, trop perçu à reverser au CG 		
Poitiers	département	Bourse d'Enseignement supérieur	EIGSI boursier d'état	Charente-Maritime	<ul style="list-style-type: none"> • Parents domiciliés en 17 depuis plus de 2 ans • Etudiants inscrits à l'EIGSI • Bourse non cumulable avec bourse du département 	Si boursier d'état à l'échelon 0 : 400 € Si boursier d'état à l'échelon 1 ou 2 : complément dans la limite de 2 300 €		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Poitiers	département	Bourse d'enseignement supérieur	Bourse d'ambition EIGSI	Charente-Maritime	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif d'ouverture sociale mis en place et soutenu par le CG17 pour des élèves d'origine modeste, motivés avec un bon niveau scientifique avec accompagnement dans leur projet scolaire et professionnel afin de leur attribuer une bourse pendant leur cursus à l'EIGSI 			
Poitiers	département	Aides départementales	Bourse d'accès à l'Enseignement Supérieur	Charente	<ul style="list-style-type: none"> Parents domiciliés en 16 Etudiants boursiers (éch 0 à 6) Pour les étudiants non boursiers le CG crée un échelon supplémentaire (-1) calculé sur un dépassement jusqu'à 3 000 € du plafond de ressources des bourses nationales de l'échelon 0 BTS par apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> Bourse échelon 1 à 6 : 150 € Bourse échelon 0 et -1: 200 € BTS par apprentissage : 150 € 		
Poitiers	département	Aides départementales	Bourse de transport public	Charente	<ul style="list-style-type: none"> Parents domiciliés en 16 Etudiants boursiers (éch 0 à 6) Pour les étudiants non boursiers le CG crée un échelon supplémentaire (-1) calculé sur un dépassement jusqu'à 3 000 € du plafond de ressources des bourses nationales de l'échelon 0 BTS par apprentissage 	Participation annuelle forfaitaire de 49 € (valeur 2010/2011) sur justificatifs de transports publics		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Poitiers	département	Aides départementales	Prix d'excellence du Département	Charente	<ul style="list-style-type: none"> • Parents domiciliés en 16 • Sur critères de mérite -soit obtention mention très bien au baccalauréat -soit réussite au concours d'entrée dans une grande école -soit lauréat d'un concours professionnel de niveau national 	Prix : 200 €		
Poitiers	département	Aides départementales	Bourse de mobilité internationale	Charente	<ul style="list-style-type: none"> • Parents domiciliés en 16 • Etudiants boursiers éch -1 à 6 • Stage inscrit dans le cursus d'enseignement • Durée du séjour : de 2 semaines à 1 an • Demande à présenter 2 mois avant le départ 	Forfait 200 € → Majoration de 60 € par mois ou 15 € par semaine à partir du 2ème mois		
Poitiers	département	Aides départementales	Aide d'urgence "étudiants"	Charente	<ul style="list-style-type: none"> • Parents domiciliés en 16 • Jeunes en grande difficultés financières • Avis des services sociaux compétents et évaluation de la situation particulière 	Aide ponctuelle directe de 100 € à 500 €		
Poitiers	département	Aides départementales	Bourse de recherche en Charente	Charente	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants chercheurs des Universités • Conduire un programme de recherche ou réaliser une thèse d'intérêt départemental • Avis de l'Université et de la Commission référent du Conseil général 	Bourse accordée sur la durée des travaux de recherche pouvant atteindre 6 000 €		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Poitiers	département	Aide aux études de médecine	Bourse départementale accordée aux étudiants en médecine de la Faculté de Poitiers	Vienne	<ul style="list-style-type: none"> En échange de ce soutien financier, les étudiants boursiers s'engagent à s'installer en tant que praticiens libéraux dans les cantons de la Vienne qui connaissent une pénurie de professionnels de santé, cela pendant au moins 7 ans. 	Le montant ne peut pas dépasser 38 400 €. Si les montants de la bourse varient en fonction des années d'études (voir site)		
Poitiers	département	Etudes, stages à l'étranger avec CampusMouv' 86	Aide pour compléter le cursus étudiant par un stage à l'international ou étudier dans un pays étranger	Vienne	<ul style="list-style-type: none"> Etre inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de la Vienne au moment du départ. Effectuer un séjour d'études ou un stage obligatoire dans le cadre de votre cursus. La destination doit être un partenaire du C.G. de la Vienne. Avoir entre 18 et 28 ans inclus au moment du séjour. Ne pas avoir déjà bénéficié de cette aide dans le cursus Le foyer fiscal ou celui des parents doit se situer dans la Vienne 			

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Reims	région	Plan régional étudiants Studéo2 Allocation unique d'aide d'urgence(AUUA) abondée par un budget de la Région Champagne Ardenne.	Aide financière ponctuelle	Champagne Ardenne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants inscrits dans un établissement supérieur de l'académie présentant une situation de précarité nécessitant une aide financière. • Sont exclus les étudiants relevant des dispositifs de la formation continue. • Aide cumulable avec tous les dispositifs existants d'aide aux étudiants 	Montant variable en fonction de la situation de l'étudiant et des critères définis au préalable.	→ Dossier à constituer auprès de l'assistante en faveur des étudiants relevant de son secteur d'études. Les dossiers sont anonymes pour passage en commission sociale d'attribution présidée par le responsable de la division de la vie de l'étudiant du Crous et un représentant du président de la région Champagne Ardenne.	<p><u>Etudiants de la Marne et des Ardennes en droit, SCIENCES</u> <u>ECO(master),BTS,CPGE, secteurs paramédicaux</u> (sauf bénéficiaires de la formation continue) <u>IUT Châlons et Charleville et IFTS Charleville</u> Mme Valérie AMAR / Mme Cindy SZEWCZYK CROUS Service social 34 bd Henri Vasnier 51100 Reims Tél : 03.26.50.52.96 service-social@crous-reims.fr</p> <p><u>Etudiants de l'Aube et la Haute-Marne</u> Mme Nathalie Haran (Assistante sociale) Antenne Crous de Troyes Maison de l'étudiant 6 rue de la petite Courtine 10000 Troyes Tél. 03 25 40 06 24 nharan@crous-Reims</p> <p><u>Etudiants en médecine, pharmacie, odontologie, lettres et sces humaines, Kiné, sciences sanitaires et sociales</u> Mme Elisabeth Frérot (Assistante sociale) Campus Croix Rouge Tél 03 26 91 38 81 elisa.frerot@univ-reims.fr</p> <p><u>Etudiants en sces exactes et naturelles, IUT Reims, ESIEC, STAPS</u></p>

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Reims	région	Plan régional étudiants Studéo2 transport	Pass'Etudes Aide aux transports hebdomadaires	Champagne Ardenne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants de moins de 26 ans, domiciliés en Champagne-Ardenne, poursuivant des études supérieures dans la région ou dans les départements de l'Aisne(02), de la Côte d'or(21) , du Doubs(25), de la Meurthe et Moselle(54), de la Moselle(57), de la Nièvre(58), du Nord(59), du Bas-Rhin(67), du Haut-Rhin(68), de la Somme(80) et de l'Yonne(89) et du territoire de Belfort(90). 	Après souscription d'un abonnement annuel(coût 64€) → réduction de 63%pour les trajets domicile/lieu d'études sur réseaux SNCF(hors TGV) et transchampagne et → réduction de 50% sur les autres déplacements en Champagne-Ardenne sur le réseau TER et Transchampagne • les boursiers bénéficient d'une réduction supplémentaire de 32€ lorsqu'ils sont inscrits dans un établissement supérieur de Champagne-Ardenne	→ dossier à établir dès le mois d'août de l'année universitaire qui va commencer	Dossier téléchargeable www.cr-champagne-ardenne.fr rubrique : Formation/ Etudiants/Studeo.

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Reims	région	Plan régional étudiants StudéO2 transport	Libr' études Aide aux transports quotidiens	Champagne Ardenne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants de moins de 26 ans qui effectuent tous les jours ou presque un trajet entre leur domicile et leur lieu d'études en empruntant le réseau SNCF en Champagne- Ardenne dans les trains ou autocar TER Champagne Ardenne et dans les trains nationaux(sauf trains à accès limité: TGV; lunea...)ou la ligne de carTrans Champagne Ardenne de la STDM (Troyes/Châlons en Champagne/Reims). • Le domicile et le lieu d'études doivent être localisés en Champagne Ardenne. 	Réduction du prix de l'abonnement et 50% de réduction sur les autres trajets effectués en Champagne Ardenne	Trajet quotidien ou presque (cumulable avec une bourse d'études supérieures du Crous ou des autres ministères ou autres instances habilitées à les délivrer.) → Dossier à établir dès le mois d'août de l'année universitaire qui va commencer	Dossier téléchargeable www.cr-champagne-ardenne.fr rubrique : Formation/ Etudiants/Studeo.

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Reims	région	Plan régional étudiants StudéO2 santé	aide à l'adhésion à une complémentaire santé	Champagne Ardenne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants boursiers du CROUS ou de la Région (formations sanitaires et sociales) • Inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de Champagne-Ardenne, en cycle court, licence ou master • Ne pas bénéficier de la CMU complémentaire, ni du crédit d'impôt "aide à l'acquisition d'une complémentaire santé" de CPAM 	<p>Montant : 80 Euros par année universitaire et par étudiant, au regard de la cotisation acquittée par l'étudiant (ou de sa part lorsqu'il relève de la mutuelle de ses parents.</p>	Constitution et dépôt du dossier du 1er septembre 30 juin de l'année universitaire en cours.	<p>dossier téléchargeable www.cr-champagne-ardenne.fr rubrique : Formation/Etudiants /Studeo. Dossier à transmettre : Monsieur le Président du Conseil régional de Champagne-Ardenne Direction de la jeunesse, du sport, de la santé et de la vie associative - 5 rue de Jéricho 51037 Châlons-en-Champagne Cedex. renseignements complémentaire tel:03.26.70.66.69</p>

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Reims	région	Plan régional étudiants Studéo2 Stage en entreprise en France	Accompagnement financier pour un stage en entreprise	Champagne Ardenne	<ul style="list-style-type: none"> • Etre inscrit en BTS, D.U.T. ou licence professionnelle en France dans un établissement dispensant un diplôme à reconnaissance nationale, si le foyer fiscal parental est situé en Champagne-Ardenne ou • Etre inscrit en BTS, D.U.T. ou licence professionnelle en Champagne-Ardenne, si le foyer fiscal parental est situé en Picardie • Le stage doit être d'une durée minimum de 6 semaines. • Le stage doit se dérouler dans une entreprise en France et être situé à plus de 20 km du lieu d'études et du lieu de résidence des parents. • Etre âgé de 27ans maximum au moment de la demande • Quotient familial ≤ 18600€ 	subvention régionale forfaitaire de 200 € accordée une fois au cours du cursus BTS et DUT et une fois au cours de l'année validant le diplôme de licence professionnelle	→ dossier à constituer dans les 3 mois qui suivent le stage	Dossier téléchargeable www.cr-champagne-ardenne.fr rubrique : Formation/Etudiants /Studeo.

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Reims	région	Plan régional étudiants StudéO2 Prêt à 0%	Prêt à taux 0%	Champagne Ardennes	<ul style="list-style-type: none"> • Etre âgés 27 ans maximum • Poursuivre des études en France si le foyer fiscal parental est situé en Champagne-Ardenne ou • Poursuivre des études en Champagne-Ardenne si le foyer fiscal parental est situé en Picardie • Le quotient fiscal parental ≤ 22000 euros 	<p>2 500 € pour chacune des 2 premières années (Bac+1 à Bac+2) 5 000 € par année d'études à partir d'un bac +3 Prêt limité à 20 000 € sur l'ensemble du cursus les remboursements échelonnés sur une durée de 10 ans maximum avec un différé de remboursement de 1 à 5 ans.</p>	→ Le Crédit Agricole prend en charge les frais de dossier	Toute ouverture de dossier se fait dans une agence du Crédit Agricole du Nord Est ou du Crédit Agricole Champagne Bourgogne

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Reims	région	Plan régional étudiants Studéo2 S'équiper en informatique	Aide à l'achat d'un ordinateur portable	Champagne Ardenne	<ul style="list-style-type: none"> • Tout étudiant inscrit en bac + 2 minimum au moment de la demande • Etudiant poursuivant ses études en France et dont le foyer fiscal parental est en Champagne-Ardenne ou, • Etudiant poursuivant ses études en Champagne Ardenne et dont le foyer fiscal parental est situé en Picardie, • Le quotient familial parental doit être ≤18600€ 	Montant variable de 200 à 400€ ne pouvant excéder 60% des frais engagés.	<p>→ La date d'acquisition du micro-ordinateur neuf doit être postérieure au 1er septembre de l'année universitaire en cours, la demande d'aide à l'équipement en informatique doit parvenir à la Région dans les deux mois suivant l'achat au maximum.</p> <p>→ Attention ! des critères techniques sont vérifiés : connectivité Wi-Fi ; autonomie de 2 h minimum ; port internet RJ45.</p> <p>L'aide est versée une seule fois au cours de la scolarité.</p>	<p>demande en ligne www.cr-champagne-ardenne.fr rubrique : Formation /Etudiants/Studeo.</p>

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Reims	région	Plan régional étudiants StudéO2 Etudier à l'étranger	Aide à la mobilité internationale (stage en entreprise ou formation universitaire)	Champagne Ardennes	<ul style="list-style-type: none"> • étudiants âgé de 27 ans au maximum au moment du départ • Etudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur en France • Le séjour d'études ou le stage en entreprise doit faire partie intégrante du diplôme • Avoir un foyer fiscal parental situé en Champagne-Ardenne, ou à titre dérogatoire en Picardie pour un étudiant inscrit dans un établissement Champardennais • Avoir un quotient familial parental n'excédant pas 22 000 euros • Pour les étudiants inscrits dans un établissement situé en dehors de la Région Champagne-Ardenne, ne pas bénéficier d'une aide similaire 	<p>Pour une durée de séjour de 4 semaines minimum et de 26 semaines maximum sur l'ensemble du cursus (bac+1 à bac+5): le montant de l'aide est variable en fonction du quotient familial parental ≤ 22000€</p> <p>Le montant des aides européennes Erasmus et/ou rémunération accordées durant le séjour est déduit dans le calcul de l'aide régionale. L'aide régionale résiduelle doit être supérieure à 320 € pour faire l'objet d'un versement.</p>	Dépôt du dossier au plus tard dans les 30 jours qui suivent le premier jour du séjour	dossier téléchargeable www.cr-champagne-ardenne.fr rubrique : Formation/ Etudiants/Studeo.

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Reims	région	Bourses régionales paramédicales et bourses en Travail social	Bourses d'enseignement supérieur de la Région Champagne-Ardenne	Champagne Ardenne	<ul style="list-style-type: none"> Les établissements d'enseignement supérieur préparant aux carrières paramédicales et sociales doivent être situés en Champagne Ardenne 	Les bourses sont versées en 3 fois à l'étudiant. Le montant est variable selon les ressources	demande en ligne du 27 août 2012 au 30 novembre 2012.	demande en ligne www.cr-champagne-ardenne.fr rubrique : Formation
Reims	région	Bourse d'étude	bourse destinée aux étudiants marocains originaire de l'est oriental	Champagne Ardenne	<ul style="list-style-type: none"> Etudiant marocain, scolarisé dans un établissement d'enseignement supérieur de Champagne-Ardenne, originaire de l'Est oriental 	5200€ pour l'année universitaire (bourse renouvelable une fois, l'année consécutive à la première demande)	Le dossier comprend - une lettre de motivation - un certificat de scolarité - une photocopie du passeport - un titre de séjour	Demande et pièces justificatives à transmettre Monsieur le Président de la région Champagne Ardenne Direction des affaires Européennes et Internationales 5, rue de Jéricho 51037 Châlons en Champagne CEDEX Contact : Mme SYLLA ou Mr EL KHANTOUR Direction des affaires Européennes et Internationales tel : 03.26.70.31.81

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Reims	département	Bourse d'enseignement supérieur	Aide exceptionnelle de scolarité pour les études supérieures	Ardennes	<ul style="list-style-type: none"> • Aide réservée aux étudiants ardennais de nationalité française ou en cours d'accèsion à celle-ci • Etre inscrit en enseignement supérieur et être non redoublant • Condition de ressources 	Montant variable en fonction de la situation. (entre 80 et 1000 €)	→ Demande à adresser DGSD des Ardennes Service Education 08011 Charleville Mézières Cx avant le 31/12 de l'année universitaire en cours	Dossier téléchargeable www.cg08.fr

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Reims	département	Bourse d'Enseignement supérieur	Bourse d'enseignement supérieur départementale	Aube	<ul style="list-style-type: none"> • Etre étudiant, pas de limite d'âge , ouvert pour tous types établissements d'enseignement supérieur agréés ou, non sécurité sociale étudiante. • Ne pas dépasser le barème d'attribution fixé par le service enseignement du conseil général. • Parents doivent être domiciliés dans le département de l'Aube. 	Montant variable en fonction de la situation (entre 100 et 800 €)	<p>→ Allocation cumulable avec les bourses d'études supérieures du Crous ou des autres ministères ou instances habilitées à les délivrer, sous réserve que ces dernières soient insuffisantes pour couvrir les frais engagés par le demandeur.</p> <p>→ demande à constituer du 15 août au 15 octobre de l'année universitaire pour laquelle la bourse est demandée.</p>	<p>DGSD de l'Aube Service Enseignement BP 394 10026 Troyes Cedex Tél : 03 25 42 50 44/45 Fax : 03 25 42 50 48 http://www.cg10.fr</p>

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Reims	département	Bourses d'études linguistiques	Subvention financière versée à l'étudiant	Ardennes	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants ardennais devant accomplir un stage en entreprise ou un séjour d'études à l'étranger (exceptés SUISSE, Luxembourg, Belgique, partie francophone du Canada) d'une durée minimum de 2 mois • Obligation de fournir dans les 3 mois suivant la fin de leur séjour un rapport de stage. • condition de ressources • Le pays accueillant doit constituer un dépaysement linguistique, sinon le stagiaire doit prouver l'utilisation continue d'une langue étrangère pendant son stage. 	Montant variable de 400€ à 980€ en fonction des ressources et de la destination	En attente de reconduction pour l'année 2013	Dossier téléchargeable www.cg08.fr

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Reims	département	Prêt	Prêt Etudiant	Haute-Marne	<ul style="list-style-type: none"> Etudiants de nationalité d'un des pays de l'Union Européenne qui poursuivent des études supérieures initiales et dont les parents sont domiciliés dans le département de la Haute-Marne 	Montant : de 1500 € à 3000 €	<p>Dossier à constituer du 1er septembre au 1er novembre 2012</p> <p>Remboursement en fin d'études.</p> <p>L'étudiant est dispensé du remboursement des mensualités du prêt(120€), au maximum les 3 premières années suivant le début du remboursement, s'il occupe un 1er emploi en Haute-Marne ou si sa résidence principale est en Haute-Marne.</p>	<p>Dossier téléchargeable DGSD de la Haute-Marne Service éducation 1 r. du Cdt Hugueny - BP 509 52011 Chaumont Cedex Tél : 03 25 32 88 88 Fax : 03 25 32 88 32 http://www.haute-marne.org</p>

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Reims	mairie	Bourse municipale d'études supérieures	Versement à l'étudiant d'une allocation	Reims	<ul style="list-style-type: none"> • Etre âgé de moins de 26 ans • Etudiant ne doit pas être en thèse ni en doctorat • Etudiant dont la famille réside à Reims sauf en cas de rupture familial • Condition de ressources • Possibilité dossier tardif si situation particulière. 	Montant : 250€ pour l'année	Cumulable avec une bourse de l'enseignement supérieur du Crous ou des autres ministères, ou autres instances habilitées à les délivrer . → dossier à constituer entre le 15/10/2012 et le 14/12/2012	dossier à télécharger www.ville-reims.fr
Reims	mairie	Subvention étudiante représentant un soutien pour les étudiants originaires d' Epernay .	Subvention annuelle	Epernay	<ul style="list-style-type: none"> • Etre étudiant dont la famille habite Epernay. • Etre au niveau de BAC+2 dans son cursus d'enseignement supérieur. • Etre non doublant de son année d'études en cours. • Avoir moins de 26 ans. • Condition de ressources 	Variable en fonction des ressources et du lieu d'études de 250€ à 500€	Cumulable avec une bourse de l'enseignement supérieur du Crous ou des autres ministères ou instances habilitées à les délivrer . → Dossier à établir du 1er septembre 2012 et à retourner à la mairie avant le 26/10/12	Dossier téléchargeable www.epernay.fr Mme Elodie Rouyer Point Information Jeunesse 5 place des Arcades BP 505 Epernay Cedex Tél :03 26 55 19 52

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Reims	mairie	Allocation de rentrée Etudiant	Versement annuel	Vitry le François	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas dépasser l'âge de 21 ans pour une première inscription dans l'enseignement supérieur . • Famille de l'étudiant domiciliée à Vitry le François depuis au moins 6 mois. • L'étudiant doit poursuivre ses études dans un établissement d'enseignement supérieur habilité à recevoir des boursiers et situé dans une autre ville que VITRY LE FRANCOIS • Ne pas dépasser le barème fixé par le service du centre communal d'action sociale de Vitry le François. • L'étudiant ne doit pas percevoir de rémunération au titre de sa formation 	Montant de 195€ à 245€ en fonction du quotient familial	<p>Allocation cumulable avec une bourse de l'enseignement supérieur du Crous ou des autres ministères, ou autres instances habilitées à les délivrer . → dossier à retirer dès septembre de l'année universitaire commencée et à restituer avant le 31/12 de l'année universitaire commencée.</p>	<p>Centre communal d'action sociale 3 rue de l'Arquebuse 51300 Vitry le François Tél : 03 26 72 43 43 Fax 03 26 41 00 44</p>

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Reims	mairie	Bourse d'études supérieures	versement d'une subvention annuelle attribuée pour représenter un encouragement aux études.	Troyes	<ul style="list-style-type: none"> • Etre étudiant à Troyes ou dans la région si la filière n'existe pas à Troyes ou en France si elle n'existe pas dans la région • les parents doivent résider à Troyes ou l'étudiant seul s'il est en rupture familiale. • Etre non doublant (l'enjambement est considéré comme un doublement). • Etre boursier de l'enseignement supérieur ou de la région. • Ne pas dépasser le plafond de ressources fixé par le service de la vie étudiante de la mairie de Troyes . • Ne pas percevoir de rémunération de stage (même s'il est obligatoire pendant la formation) 	Montant: 500€ (versement unique)	→ Constitution et dépôt du dossier du 03/09/2012 au 31/10/2012 à Maison des étudiants 6, rue de la petite courtine 10000 Troyes ou Mairie de Troyes service de la vie étudiante place Alexandre Israël BP767-10026 TROYES Cedex	dossier téléchargeable www.ville de Troyes/la maison de l'étudiant

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Reims	mairie	Aide aux étudiants	Versement d'une allocation unique	La Chapelle Saint Luc	<ul style="list-style-type: none"> • Etre titulaire du Baccalauréat ou d'un titre équivalent • Etre étudiant dont la famille réside dans la commune depuis 2ans. • Avoir moins de 26 ans au 31 décembre de l'année universitaire commencée. • Aide attribuée en fonction des ressources de la famille de l'étudiant. 	Montant: variable en fonction du quotient familial. Versement unique entre 160 € et 500 € → Est limitée à 5 années aidées	L'aide est cumulable avec une bourse de l'enseignement supérieur du Crous ou des autres ministères ou autres instances habilitées à les délivrer. . → dossier à retirer à compter du 1er septembre de l'année universitaire à la mairie et à rendre avant le 26/10/2012 au service enseignement de la mairie	Hôtel de ville Service Enseignement r. Leclerc - BP 82 10603 La Chapelle St Luc Tel: 03 25 71.34.34 Fax : 25 71 62 51 Contact Mme HAMED OBAD tel:03.25.71.63.26

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Reims	mairie	Bourse municipale d'études supérieures	Versement d'une subvention à l'étudiant	Romilly sur Seine	<ul style="list-style-type: none"> • Famille résidant à Romilly sur Seine . • Ressources familiales ne dépassant pas le barème d'attribution fixé par le service éducation de la mairie de Romilly sur Seine. • Si doublement du cursus d'études supérieures ou situation de réorientation , le dossier est transmis au C.C.A.S. de Romilly sur Seine qui prendra contact directement avec l'étudiant. 	<p>Montant: variable en fonction des ressources de la famille. Entre 455 € et 650 €</p> <p>S'ajoute pour les étudiants de L3 ou équivalent, une prime annuelle de 50 € et une prime de 100 € pour les étudiants en Master 2 ou équivalent. 2 versements, le 1er en décembre le 2ème en mai après vérification de l'assiduité</p>	<p>cumulable avec une bourse de l'enseignement supérieur du Crous ou des autres ministères ou autres instances habilitées à les délivrer . → La date de retrait des dossiers est fixée mi septembre de l'année universitaire commencée. Le dossier doit être retourné au service pour le 31/10/12</p>	<p>Dossier téléchargeable www.ville-romilly-sur-seine.fr Hôtel de Ville - Service Education 1 r. de la Boule d'or 10100 Romilly sur Seine Tél 03 25 21 87 17</p>

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Reims	mairie	Revenu minimum étudiant	Versement d'une subvention à l'étudiant	Saint André les Vergers	<ul style="list-style-type: none"> • Etre étudiant de moins de 25 ans au 31/12 de l'année universitaire . • Famille résidant depuis au moins 2 ans dans la commune • Avoir fait une demande de bourse de l'enseignement supérieur (accordée ou rejetée) 	<p>Montant : Variable en fonction du lieu d'études et des ressources familiales de l'étudiant.</p> <p>1 ou 2 versements selon le montant attribué dont leur montant n'est pas communiqué.</p>	<p>Cumulable avec les bourses d'enseignement supérieur du Crous ou autres instances d'attribution des bourses d'enseignement supérieur habilités à les délivrer. → dossier à retirer à compter du 15 juillet jusqu'au 15 octobre de l'année universitaire commencée</p>	<p>Dossier téléchargeable www.ville-saint-andre-les-vergers.fr Centre communal d'action sociale 11 rue de L'Europe 10120 St André les Vergers Tél 03 25 74 22 60 Fax 03 25 79 17 90</p>

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Reims	mairie	Coup de pouce étude	Versement à l'étudiant d'une allocation fractionnée en deux périodes de l'année universitaire	Charleville-Mézières	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiant dont la famille réside à Charleville-Mézières et qui poursuit ses études supérieures hors de l'agglomération. • Les changements de situation récents au sein de la famille sont pris en compte pour le calcul du droit à l'allocation. • Assiduité exigée et prouvée. • l'étudiant devra en contrepartie participer à une journée d'activité organisé par le CCAS 	Montant variable en fonction des ressources de la famille et du lieu d'études. (barème calqué sur celui des bourses du Crous). Ex : 1 350 € lieu d'études hors région. 2 250 € si lieu d'études à Paris.	cumulable avec une bourse de l'enseignement supérieur ou des autres ministères ou autres instances habilitées à les délivrer . → dossier à constituer dès le début de l'année universitaire et à rendre avant le 15/10/ de l'année universitaire en cours	Dossier à retirer au Centre communal d'action sociale 12, Rue Bayard 08000 Charleville-Mézières Tél: 03 24 32 45 00

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Reims	mairie	Bourse municipale d'enseignement supérieur	Versement d'une subvention à l'étudiant en fonction de sa situation familiale mais aussi au regard de l'étude de son dossier	Saint Dizier	<ul style="list-style-type: none"> • Justifier de la qualité d'étudiant. • Satisfaire aux critères pédagogiques et aux conditions de ressources fixés par le service de soutien et d'action éducative de la mairie de Saint-Dizier. • comportant une appréciation pédagogique prenant en compte l'assiduité, le travail fourni et les résultats obtenus par l'étudiant. • La famille de l'étudiant doit être domiciliée à Saint-Dizier 	Montant: variable en fonction des critères pédagogiques et de ressources. Barème en cours de réalisation pour l'année 2013	cumulable avec les bourses de l'enseignement supérieur du Crous ou des autres ministères, ou autres instances habilitées à les délivrer. → Dossier à retirer et à déposer en mairie entre le 1er janvier et le 31 janvier fin décembre début janvier en mairie et à rendre pour le 31 janvier de l'année universitaire commencée.	Service de soutien à l'action éducative Cité administrative rez de chaussée rue de la commune de Paris 52100 Saint-Dizier

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Reims	mairie	Allocation de solidarité étudiante	allocation différentielle versée à l'étudiant	Argonne ardennaise	<ul style="list-style-type: none"> • Etre domicilié au sein d'une des communes de la communauté d'agglomération de commune de l'Argonne Ardennaise 	<p>Allocation trimestrielle et qui n'excède pas 160€ par mois</p> <p>Modalités de calcul consultable et téléchargeable sur 2c2a.com</p>	<p>cumulable avec les bourses d'études supérieures du Crous ou des autres ministères ou autres instances habilitées à les délivrer.</p> <p>→ Sous réserve, toutefois, que ces dernières soient insuffisantes pour couvrir les frais engagés par le demandeur.)</p> <p>→ dossier à constituer dès le début de l'année universitaire et à rendre avant le 31/12/2012</p>	<p>Dossier téléchargeable 2c2a.com</p> <p>Communauté de communes de l'Argonne ardennaise</p> <p>30 place Carnot</p> <p>08400 Vouziers</p> <p>Tel : 03 24 71 75 76</p> <p>Fax: 03 24 71 91 12</p> <p>argonne.ardennaise@wanadoo.fr</p>

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Rennes	région	Bourses favorisant la mobilité	Bourses Ulysse : Etudes en Europe et Hors d'Europe.	Bretagne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants âgés de moins de 28 ans au moment du départ, de niveau L2 validé • Inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de Bretagne. • Séjour de 12 semaines ouvrables minimum et de 10 mois maximum 	Montant mensuel selon critères sociaux. 225 € Minimum	Non cumulable avec une bourse de mobilité.	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE 283, avenue du Général Patton - CS 21 101 35711 Rennes Cedex 7 Tél : 02 99 27 15 01 Fax : 02 99 27 11 11 Internet : http://www.région-bretagne.fr
Rennes	région	Bourses favorisant la mobilité	Bourses Ulysse : Stages en entreprise en Europe et hors d'Europe.	Bretagne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants âgés de moins de 28 ans au moment du départ, de niveau L2 validé • Inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de Bretagne. • Séjour de 12 semaines ouvrables minimum et de 10 mois maximum 	Montant mensuel 200 € par mois complet passé à l'étranger.	Non cumulable avec une bourse de mobilité.	CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE 283, avenue du Général Patton - CS 21 101 35711 Rennes Cedex 7 Tél : 02 99 27 15 01 Fax : 02 99 27 11 11 Internet : http://www.région-bretagne.fr

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Rennes	région	Bourses favorisant la mobilité	Bourses Télémaque - Stages en entreprise à l'étranger.	Bretagne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants de 1ère ou 2ème année de STS ou STSA et des IUT. • Stage de 28 jours minimum 	Bourse forfaitaire de 460 €.		CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE 283, avenue du Général Patton - CS 21 101 35711 Rennes Cedex 7 Tél : 02 90 09 16 13 Fax : 02 99 27 15 71 Internet : http://www.region-bretagne.fr

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Rennes	département	Prêt	Prêts aux étudiants.	Côte d'Armor	<ul style="list-style-type: none"> Le prêt est destiné aux étudiants de l'enseignement supérieur dont la famille est domiciliée dans le département des Côtes d'Armor. Dossier téléchargeable sur www.cotesdarmor.fr/rubrique citoyenneté/éducation/les aides aux études. 	500 €, 1000 €, 1 500€ → en fonction des revenus de référence de la famille.	Il est remboursable un an après la fin des études du bénéficiaire. L'indice d'actualisation applicable est de 1,5% par an et par prêt. Un prêt peut être accordé tous les ans sur une durée de 5 ans.	CONSEIL GENERAL des COTES D'ARMOR Adresse : BP 2371 22023 Saint-Brieuc Cedex 01 Tél : 02.96.62.27.73 Fax : 02.96.62.46.46 Internet : http://www.cg22.fr
Rennes	département	Bourses favorisant la mobilité	Primes à la mobilité individuelle.	Côte d'Armor	<ul style="list-style-type: none"> Cette aide est accordée aux jeunes lycéens ou étudiants costarmoricens (sans condition d'âge) Effectuant une formation obligatoire (stage) ou un séjour d'études à l'étranger, de 4 semaines minimum. L'avis motivé de l'université de rattachement sur l'opportunité du séjour et son lien avec le cursus poursuivi est requis. Dossier téléchargeable sur le site : www.cotesdarmor.fr/rubrique citoyenneté/éducation/les aides aux études, 	Forfait de 150 € à 1200 € → en fonction des ressources de la famille, de la durée du séjour et de l'éloignement.	Cette aide n'est pas cumulable avec les bourses Télémaque, Ulysse ou Horizon attribuées par la Région mais l'est avec l'allocation ou le prêt octroyés par le Conseil Général.	CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR Adresse : BP 2371 22023 Saint-Brieuc Cedex 01 Tél : 02.96.62.27.73 Fax : 02.96-62.46.46 Internet : http://www.cg22.fr

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Rennes	département	Prêt	Prêt d'honneur	Finistère	<ul style="list-style-type: none"> • Destiné aux étudiants dont les parents sont domiciliés en 29. • Conditions de recevabilité : Famille à ressources modestes, (non imposables sur le revenu) ou étudiant ne pouvant bénéficier de bourses en raison d'un redoublement, d'une réorientation, ou du statut de l'établissement. 	Même montant que celui accordé par la commune, ou référence à la moyenne actuelle : 800 €.	<p>Demande préalable d'une aide communal dans le cas où ce dispositif existe .</p> <p>Prêt sans intérêt et remboursable trois ans après la dernière année d'études.</p>	<p>CONSEIL GENERAL DU FINISTERE</p> <p>Adresse : 32, Bld Dupleix 29196 Quimper Cedex Tél : 02.98.76.20.82 Fax : 02.98.76.21.57</p> <p>Internet : http://www.cg29.fr florence.bernard@cg29.fr</p>
Rennes	département	Spécifique	Solidarité Internationale	Finistère	<ul style="list-style-type: none"> • Jeunes Finistériens du niveau enseignement secondaire au supérieur participant au développement d'actions humanitaires dans le cadre associatif ou d'un établissement d'enseignement 	40 € par jeune et par semaine dans la limite de 480 €.		<p>CONSEIL GENERAL DU FINISTERE</p> <p>Adresse : 32, Bld Dupleix 29196 Quimper Cedex</p> <p>Tél : 02.98.76.64.78 Fax : 02.98.76.20.16</p> <p>Internet : http://www.cg29.fr horizons@cg29.fr</p>

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Rennes	département	Bourses favorisant la mobilité	Enseignement supérieur Horizons	Finistère	<ul style="list-style-type: none"> Finistériens étudiant en Finistère ou à l'extérieur du Finistère et non finistériens étudiant en Finistère, séjour (études ou stage) d'au moins 2 mois dans le cadre de l'année d'études 	Bourse départementale : 100 € par mois dans la limite de 10 mois basée sur des critères de ressources familiales	Cumulable avec l'aide à la mobilité du programme horizons	CONSEIL GENERAL DU FINISTERE Adresse : 32, Bld Dupleix 29196 Quimper Cedex Tél : 02.98.76.64.78 Fax : 02.98.76.20.16 Internet : http://www.cg29.fr horizons@cg29.fr
Rennes	département	Bourses favorisant la mobilité	Enseignement supérieur Horizons	Finistère	<ul style="list-style-type: none"> Finistériens étudiant en Finistère ou à l'extérieur du Finistère et non Finistériens étudiant en Finistère, séjour (études ou stage) d'au moins 2 mois 	Aide à la mobilité : 250 € à 775 € selon un barème distance/durée (dans la limite de 6 mois), basée sur des critères de ressources familiales	Cumulable avec la bourse départementale, une bourse européenne ou toute autre bourse du même type	CONSEIL GENERAL DU FINISTERE Adresse : 32, Bld Dupleix 29196 Quimper Cedex Tél : 02.98.76.64.78 Fax : 02.98.76.20.16 Internet : http://www.cg29.fr horizons@cg29.fr

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Rennes	département	Bourses favorisant la mobilité	Enseignement supérieur Horizons	Finistère	<ul style="list-style-type: none"> Finistériens dont le foyer fiscal familial se situe dans le département du Finistère, séjour (études ou stage) d'au moins 6 mois 	Prêt bonifié : prise en charge par le Conseil Général des intérêts d'un prêt jeunes pendant 3 ans	Prêt de 1 500 € à 7 500 €, banques partenaires : Crédit Agricole, Crédit Mutuel de Bretagne, Crédit Maritime, Crédit Industriel de l'Ouest	CONSEIL GENERAL DU FINISTERE Adresse : 32, Bld Dupleix 29196 Quimper Cedex Tél : 02.98.76.64.78 Fax : 02.98.76.20.16 Internet : http://www.cg29.fr horizons@cg29.fr
Rennes	département	Bourses favorisant la mobilité	Enseignement supérieur Horizons	Finistère	<ul style="list-style-type: none"> Groupes d'au moins 15 étudiants inscrits dans un établissement du Finistère, séjour collectif d'au moins 1 semaine soit 5 nuits minimum sur place et 5 journées (ou 10 demi-journées) pleines d'activités en lien avec le cursus 	55 € par étudiant par semaine (dans la limite de 4 semaines)	Aide versée à l'établissement ou à l'association étudiante au retour, sur présentation d'un rapport	CONSEIL GENERAL DU FINISTERE Adresse : 32, Bld Dupleix 29196 Quimper Cedex Tél : 02.98.76.64.78 Fax : 02.98.76.20.16 Internet : http://www.cg29.fr horizons@cg29.fr

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Rennes	département	Bourses favorisant la mobilité	Enseignement supérieur Horizons	Finistère	<ul style="list-style-type: none"> Etudiants inscrits dans un établissement du Finistère se rendant dans une des régions partenaires du département : Csongrad, région du Sud-Ouest de la Finlande, Cornouailles Britannique, Diana ou Chiloé, le séjour doit s'inscrire dans le cadre d'un partenariat avec un établissement ou toute autre structure sur place, séjour individuel (études ou stage) d'au moins 2 mois ou séjour collectif d'au moins 1 semaine → Sont à exclure de ce dispositif (HORIZONS), les étudiants étrangers qui se rendent pour un stage ou des études dans leur pays d'origine 	<p>Séjour individuel : 450€ pour la Hongrie, 600€ pour la Finlande 450€ pour la Grande-Bretagne 750€ pour Madagascar 750€ pour le Chili, Séjour collectif : 100€/étudiant/semaine/Hongrie et Grande-Bretagne 150€/étudiant/semaine/Finlande 200€/étudiant/semaine/Madagascar et Chili dans la limite de 4 semaines</p>	<p>Séjour individuel : aide cumulable avec les aides individuelles ci-dessus ou toute autre bourse du même type, Séjour collectif : l'aide remplace celle de 55 €/étudiants/semaine</p>	<p>CONSEIL GENERAL DU FINISTERE Adresse : 32, Bld Dupleix 29196 Quimper Cedex Tél : 02.98.76.64.78 Fax : 02.98.76.20.16 Internet : http://www.cg29.fr horizons@cg29.fr</p>

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Rennes	département	Bourses d'Enseignement Supérieur	Subvention d'études	Morbihan	<ul style="list-style-type: none"> Etudiants de nationalité française de moins de 30 ans dont les parents résident dans le département, ne bénéficiant ni de bourses, ni d'aides financière 	450 ou 700 € par an	Peut être renouvelé 1 fois.	CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN Adresse : 2, rue Saint Tropez BP 400 56009 Vannes Cedex Tél : 02-97-54-81-63 Fax : 02-97-54-80-56 Internet : http://www.cg56.fr
Rennes	département	Bourses favorisant la mobilité	Bourse pour séjour d'études ou stage à l'étranger, minimum 1 mois (4 semaines)	Morbihan	CAMPUS TROTTER 56 <ul style="list-style-type: none"> Etre âgé de 18 à 30 ans. Foyer fiscal des parents ou de l'étudiant dans le Morbihan. Séjour à l'étranger d'au moins un mois. 	Bourse établie selon un barème distance/durée basé sur des critères de ressources familiales. Destination EUROPE ou le reste du MONDE et dépôt du dossier avant début du projet.		CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN Adresse : 2, rue Saint Tropez BP 400 56009 Vannes Cedex Tél : 02-97-54-59-15 Fax : 02-97-54-81-85 Internet : http://www.cg56.fr

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Rennes	mairie	Bourses d'Enseignement supérieur	Subvention Etudiants	Lorient	<ul style="list-style-type: none"> Etudiants dont les parents habitent Lorient 	122 € à 161 € par an, suivant le quotient familial. (Réévalué de 2%).	Accordée en fonction des ressources familiales, dépôt entre le 14/01 et le 16/03	MAIRIE DE LORIENT Service Enseignement 2, Bld Général Leclerc BP 30010 56315 LORIENT CEDEX Tél : 02.97.02.21.39
Rennes	mairie	Prêt	Prêt aux étudiants	Quimper	<ul style="list-style-type: none"> Etudiants inscrits dans un cycle supérieur .Familles domiciliées à Quimper ou sur l'agglomération. 	381 € à 686 € selon les ressources des parents. En cours de réflexion et d'évolution.	Remboursable sur 3 ans dans les 2 ans suivant les études, renouvelable une fois durant les études	MAIRIE DE QUIMPER Service Enseignement 44, Place Saint Corentin 29000 QUIMPER Tél : 02.98.98.89.89 Poste 6411

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Réunion	Région	Allocation de 1ère Installation (API)	Pour favoriser la poursuite d'études supérieures Pour réduire les charges lors de la 1ère installation	Réunion	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiant inscrit pour la 1ère fois en Etudes Supérieures et qui déménage hors de la commune de résidence des parents (bail au nom de l'étudiant) • Pour la métropole: Etudiant non boursier, excepté bourse du CROUS • Pour l'étranger: Etudiants non-boursiers (ANT, Conseil Générale...) • Etre de nationalité française ou ressortissant de l'UE • Pour les départs en Métropole ou à l'étranger, s'inscrire dans une formation initiale supérieur inexistante ou saturée à la Réunion (se reporter au règlement) • Avoir été en année scolaire ou universitaire, ou autre (demandeur d'emploi) à la Réunion durant les 3 dernières années précédant la demande pour l'année 2010/2011 • Avoir 27 ans au + au 1er Oct. de l'année de la demande 	<p>→ Il est établi en fonction des ressources du foyer fiscal et de la situation familiale. → Selon la destination :</p> <p>Réunion : 300€ Métropole : 2 700€ L'Etranger (hormis le Québec) : 3 000€</p>	Ne pas bénéficier d'une autre aide publique.	

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Réunion	Région	Allocation de premier équipement (APE) Bourse de la réussite	S'adresse aux primo-étudiants devant faire face à des conditions liées à leur nouvelle vie d'études supérieures, qui nécessitent l'acquisition d'équipements de travail tels qu'un ordinateur (y compris l'abonnement Internet), des manuels, des matériels technologique à distance, des équipements de sport et culturels...)	Réunion	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants de nationalité française, titulaire du baccalauréat 2010, rattachés au foyer fiscal des parents à la Réunion • Etre inscrit dans une filière d'études supérieures à la Réunion ou ailleurs. 	<p>→ Etudiants non boursier nationaux</p> <p>: 500€ <i>dont le RGB du foyer fiscal des parents est inférieur à 108 000€</i></p> <p>300€ <i>Le versement de l'aide interviendra à partir du début du mois d'octobre 2010</i></p>	<p>Ce dispositif contribue à faciliter l'accès des étudiants à des moyens de travail modernes et performants afin d'améliorer les conditions de réussite et d'insertion professionnelle ultérieure</p> <p>Aide cumulable avec d'autres aides éventuelles</p>	

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Réunion	Région	Allocation de frais d'inscription en 1ère année (AFI) Bourse de la réussite	S'adresse aux primo-étudiants qui ne perçoivent pas la bourse nationale gérée par le CROUS et qui doivent faire face à des frais d'inscription onéreux pour la poursuite de leurs études supérieures.	Réunion	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants non boursiers de l'Etat, de nationalité française, titulaires du bac 2010 • Rattachés au foyer fiscal des parents à la Réunion • S'inscrivant dans une filière d'études supérieures (à la Réunion ou ailleurs), dont le montant des frais d'inscription restant à la charge des familles sont inférieurs à 1 000€ 	<p>→ Etudiant non boursier du CROUS : 200€ (dont la RGB du foyer fiscal des parents est inférieur à 108 000€/an) Le versement de l'aide interviendra à partir du début du mois d'octobre 2010.</p>	Aide les familles de classe moyenne en contribuant à la prise en charge de dépenses importantes liées à l'entrée en études supérieures de leurs enfants. A l'exception de la bourse nationale, l'AFI est cumulable avec d'autres aides éventuelles.	

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Réunion	département	Bourse Départementale	Dispositif d'aide à la scolarité en faveur des étudiants poursuivant des études supérieures. Il vient compléter le dispositif national d'aides.	Réunion	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants poursuivant des études de niveau Bac+1 à Bac+5 • En formation initiale et à plein temps, remplissant les conditions générales d'accès aux aides départementales <ul style="list-style-type: none"> • Etre âgé de moins de 27 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire considérés • Justifier de la nationalité française ou être ressortissant de l'UE • Avoir au préalable été au moins un an dans le département • Avoir des répondants (père, mère ou tuteur légal ayant le candidat à sa charge) résidant effectivement à la Réunion depuis au moins un an et durant toute l'année d'études. 	La bourse départementale est attribuée sur critères de ressources familiales, le montant varie de 375 € à 1250 € maximum pour des études à La Réunion et de 1550 à 2150 € pour des études en mobilité (Métropole/UE).		Conseil Général Direction de l'Education Service de l'Enseignement 26, avenue de la Victoire 97400 Saint-Denis

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Réunion	département	Allocation de première installation	Première installation hors du département	Réunion	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants, quel que soit le niveau d'études, remplissant les conditions générales d'accès aux aides départementales. Être âgé de moins de 27 ans au 1er octobre de l'année universitaire. Nationalité française ou ressortissant de l'UE. • Avoir au préalable été scolarisé au moins un an dans le département. • Avoir des répondants (père et mère à la Réunion depuis au moins un an et demeurant toute l'année d'études. 	Aides forfaitaires de 765 €, versée sur le compte de l'étudiant.		Conseil Général Direction de l'Education Service de l'Enseignement 26, avenue de la Victoire 97400 Saint-Denis
Réunion	département	L'allocation de scolarité	Dispositif d'aide départementale à la scolarité en faveur des étudiants réunionnais pour leur permettre d'accès aux grandes écoles et filières d'excellence.	Réunion	<ul style="list-style-type: none"> • Être âgé de moins de 27 ans au 1^{er} octobre de l'année universitaire considérée. • Justifier de la nationalité française ou être ressortissant de l'UE. • Avoir au préalable été scolarisé au moins un an dans le département. • Avoir des répondant (père et mère ou tuteur légal ayant le candidat à sa charge) résidant effectivement à la Réunion depuis au moins un an et durant toute l'année d'études. 	2000 € à 6000 € selon le barème des bourses du conseil général		Conseil Général Direction de l'Education Service de l'Enseignement 26, avenue de la Victoire 97400 Saint-Denis

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Réunion	département	L'allocation de stage	Dispositif d'aide départementale aux étudiants devant effectuer, dans le cadre de leur formation initiale, des stages obligatoires en entreprises, ou des séjours au-delà du territoire local ou national pour une durée inférieure à une année universitaire.	Réunion	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants de niveau Bac+2 minimum • Inscrits à al Réunion ou hors du département, à l'université ou en école d'enseignement supérieur autre que les lycées • Remplissant les conditions générales d'accès aux aides départementales. 	1000 € montant forfaitaire versé sur le compte de l'étudiant sur production d'un justificatif de la convention signée par les deux parties concernées ou de tout document attestant du stage ou du séjour d'études. Allocation unique ne pouvant intervenir qu'une seule fois dans le cursus général de l'étudiant.		Conseil Général Direction de l'Education Service de l'Enseignement 26, avenue de la Victoire 97400 Saint-Denis

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Réunion	département	L'allocation de seconde installation	Dispositif d'aide départementale pour participer aux dépenses de réinstallation de l'étudiant en mobilité depuis deux ans minimum (2 années d'études consécutives pleines), accédant à un nouveau cycle d'études (bac+4) et changeant effectivement de lieu d'études (ville, département, région ou pays différent).	Réunion	<ul style="list-style-type: none"> • Les candidats remplissant les conditions générales d'accès aux aides département • Etre âgé de moins de 27 ans au 1er octobre de l'année universitaire considérée • Justifier de la nationalité française ou être ressortissant de l'UE • Avoir au préalable été scolarisé au moins un an dans le département • Avoir des répondants (père, mère ou tuteur légal ayant le candidat à sa charge) résidant effectivement à la Réunion depuis au moins un an et durant toute l'année d'études. 	500 € montant forfaitaire versé sur le compte de l'étudiant sur production d'un justificatifs de son inscription dans un établissement d'enseignement supérieur différent de celui fréquenté l'année précédente.		Conseil Général Direction de l'Education Service de l'Enseignement 26, avenue de la Victoire 97400 Saint-Denis

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Réunion	département	Logement CIUP	Pour répondre à la difficulté de logement des étudiants sur la région parisienne, le Conseil Général en partenariat avec le CIUP (Cité Internationale Universitaire de Paris) met à disposition des étudiants poursuivant leurs études hors du département (Métropole) 85 chambres à Paris.	Réunion	<ul style="list-style-type: none"> • Les étudiants de niveau Bac+3 inscrits dans l'une des académies de Paris, Créteil, Versailles. Les étudiants retenus peuvent y séjourner durant 3 ans maximum. • Le logement est attribué selon les critères suivants, par ordre de priorité : • Les étudiants ayant déjà effectué 1 ou 2 années et demandant le renouvellement de leur séjour, • Les étudiant primo-demandeurs remplissant les conditions de ressources permettant l'accès à la bourse département • Les candidats non éligibles à la bourse départementale. 			Conseil Général Direction de l'Education Service de l'Enseignement 26, avenue de la Victoire 97400 Saint-Denis

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Rouen	région	Allocation destinée à soutenir les stages de mobilité internationale	stages mobilités	Haute-Normandie	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiant désirant effectuer un stage professionnalisant encadré par une convention à l'étranger dans un autre pays que celui d'origine, inscrit au minimum en 3ème année pour les filières longues 	<p>La durée maximale de l'aide financée est de 12 semaines</p> <p>L'aide pour les étudiants boursiers du CROUS est de 200€+ une aide de 75€ par semaine de stage, pour les étudiants non boursiers l'aide est de 200€ + une aide de 30€ par semaine de stage</p>		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Rouen	région	Bourse favorisant la mobilité transnationale Bourses individuelles accordées aux apprentis inscrits dans un CFA haut-normand ou en stage en entreprise à l'étranger de 28 à 84 jours	Région sans frontières Apprentis	Haute-Normandie	<ul style="list-style-type: none"> • Etre apprenti dans un CFA haut-normand et avoir un projet de mobilité individuel en entreprise imposé par le référentiel de formation ou en option dans une épreuve facultative 	12 euros par jour en entreprise pour 84 jours maximum		
Rouen	région	Allocation destinée à alléger la charge des familles liée aux frais de scolarité et favoriser l'accès à la culture	Carte région liberté	Haute Normandie	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants domiciliés en Haute Normandie de moins de 26 ans entrant pour la première fois en année supérieure préparant au minimum un diplôme de niveau 3 dans un établissement habilité à recevoir des étudiants boursiers 	100€ pour acquérir des livres, places de cinéma, abonnements à des sorties culturelles et sportives		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Rouen	région	Allocation attribuée en fonction des ressources personnelles ou familiales du candidat	Allocation doctorale	Haute-Normandie	<ul style="list-style-type: none"> Chercheurs titulaires d'un DEA obtenu dans l'année et s'engageant dans une thèse au sein d'un laboratoire de recherche Haut Normand. Pas de condition d'âge ni de nationalité 	1 684,93€ brut/mois 1 374,69€ net/mois (décret n° 2009-464 du 23/04/2009) L'allocation est versée aux grands établissements de recherche à destination des chercheurs		
Rouen	région	Partenariat entreprise, laboratoire, étudiant, chercheur	Allocation industrielle de recherche cofinancée avec les entreprises	Haute-Normandie	<ul style="list-style-type: none"> Chercheurs titulaires d'un DEA ou d'un diplôme d'ingénieur. Le sujet de recherche est déterminé par l'entreprise ou la structure d'accueil et présente un intérêt économique ou social pour la région 	Cofinancement dans le cadre d'une convention CIFRE montant brut 1 954 euros/mois subvention versée aux entreprises à destination des chercheurs		
Rouen	région	Permettre aux étudiants de se déplacer toute l'année à prix réduits	Aide aux transports	Haute-Normandie	<ul style="list-style-type: none"> Etudiants de moins de 26 ans résidant et étudiant en Haute ou en Basse Normandie ou en Picardie qui empruntent le réseau TER ou les cars régionaux 	Cartes d'abonnement		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Rouen	département	Bourse départementale	Bourse d'enseignement supérieur Conseil Général	Eure	<ul style="list-style-type: none"> • Résider dans le département de l'Eure. • Etre inscrit en établissement d'enseignement supérieur. • Ressources max : 593€ par part/mois (revenus du foyer avant déductions/nombre de parts). • Non cumulable avec une autre bourse du CG mais cumul possible avec d'autres bourses 	Minimum : 243€ Maximum : 1 500€		
Rouen	département	Bourse internationale Aristide Briand	Bourse d'enseignement supérieur favorisant la mobilité Conseil Général	Eure	<ul style="list-style-type: none"> • Rattachement fiscal dans l'Eure. • Etudiant en enseignement supérieur. • Séjour minimum de 4 mois toutes destinations. • Revenus parents : < 15 000€ par part. Cumulable avec bourses hors CG 	Pays hors d'Europe : 250€/mois Europe : 150€/mois BTS et cycles courts : forfait de 400€		
Rouen	mairie	Allocation municipale	Frais d'étude hors du Havre	Havre	<ul style="list-style-type: none"> • Etre rattaché fiscalement à la ville du Havre et se trouver contraint d'effectuer des études hors du Havre quand les établissements les préparant n'existent pas au Havre. • Etudes enseignement supérieur 1er et 2ème cycles 	Minimum :140€/an Maximum : 300€/an		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Rouen	mairie	Stages de mobilité	séjour minimum 1 mois pour études ou stages à l'étranger toutes destinations (sauf DOM TOM)	Havre	<ul style="list-style-type: none"> • Etre domicilié au Havre • Etudier à l'université du Havre depuis un 1 an 	Boursier Europe : 50€/mois Non boursier : 30€/mois Boursier hors Europe : 95€/mois Non boursier : 60€/mois		
Rouen	mairie	Aide municipale étudiante		Oissel	<ul style="list-style-type: none"> • Etre domicilié à Oissel depuis au moins 3 ans. • Etudier dans le supérieur. • Avoir moins de 26 ans. • Suivre une formation non rémunérée. QF < 900€/mois 	900 euros par an maximum		
Rouen	mairie	Horizon études	allocation cursus	Saint-Etienne du rouvray	<ul style="list-style-type: none"> • Etre domicilié à St-Etienne depuis au moins 3 ans. • Etre titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. • Avoir moins de 23 ans. • Suivre une 1ère ou une 2ème année d'enseignement supérieur ne pas avoir redoublé 	500 euros par an maximum dossier à constituer en octobre quotient familial pris en compte		
Rouen	mairie	Bourse communale selon critères sociaux (QF)		Notre Dame de Gravenchon	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants domiciliés ou ayant un domicile parental dans la commune. • Dossiers examinés en commission à renouveler tous les trimestres. • L'étudiant ne doit pas exercer une activité salariée et doit remplir les conditions de ressources 	276€ par trimestre sous réserve d'assiduité		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Rouen	mairie	Bourse communale selon critères sociaux (QF)		Vernon	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants et lycéens scolarisés en dehors de la commune. • Dossiers examinés à partir de janvier 	Aide ponctuelle de 160 à 300 euros		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Strasbourg	région	financement de contrats doctoraux	Contrats doctoraux gérés par l'Université ou le CNRS, l'INSERM ou ADEME	Alsace	<ul style="list-style-type: none"> • Doctorants inscrits dans des universités alsaciennes et doctorants menant des travaux susceptibles d'applications industrielles à court terme . Thématique d'intérêt régional. → Cofinancement à 50 % fortement souhaité. 	2012 1 700 000 € 35 contrats	contact Mme GREGOIRE 03 88 15 67 71	Conseil Régional d'Alsace 1 place Adrien Zeller BP 91 006 67 070 Strasbourg dires@region-alsace.eu www.region-alsace.eu
Strasbourg	région	Bourses sanitaires et sociales	Bourses de la région Alsace dans le domaine sanitaire et social	Alsace	<ul style="list-style-type: none"> • Inscrit dans un établissement alsacien du secteur sanitaire et social calquées sur la circulaire d'enseignement supérieur 	2011/2012 : 2 216 338 € 750 bourses et 14 aides exceptionnelles pour un montant de 21 000 €	contact Mme SCHNEIDER 03 88 15 66 95	Conseil Régional d'Alsace 1 place Adrien Zeller BP 91 006 67 070 Strasbourg boss@region-alsace.eu www.region-alsace.eu
Strasbourg	région	Aide à la mobilité	Bourse régionale d'études et de stage à l'étranger	Alsace	<ul style="list-style-type: none"> • Licence 3, M1 et M2 • Inscrit en Région Alsace • Durée de stage entre 12 semaines et 35 semaines • Stage obligatoire dans le cursus 	2011/2012 : 1 904 523 € 1809 bourses	contact Mme HENNY 03 88 15 67 94	Conseil Régional d'Alsace 1 place Adrien Zeller BP 91 006 67 070 Strasbourg boussole@region-alsace.eu www.region-alsace.eu

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Strasbourg	Communauté Urbaine de Strasbourg	Bourses	allocation forfaitaire	CUS	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants inscrits à l'UDS + INSA + IHEE + ENGEES + collège doctoral • Critères fixés par les établissements 	UdS : 45 600 € (38 bourses) ENGEES : 3000 € INSA : 3000 € - collège doctoral européen : 27960 € - IHEE : 12200 €	contact Mme WENDLING Fabienne 0388609090	Centre administratif 1 parc de l'Etoile 67076 Strasbourg cedex

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Toulouse	région	Aide aux transports	Pack Liberté Jeunes (-26 ans)	Midi-Pyrénées	<ul style="list-style-type: none"> • Destiné aux jeunes de - de 26 ans • Carte de réduction ouvrant droit à 50% sur trajets en Mi-Py tous les jours de la sem. 	15 euros/an	Faire la demande auprès de la SNCF.	CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES 22, boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse Cedex 04 Tél : 05.61.33.50.50 Fax : 05.61.33.52.66 www.transports.mid ipyrénées.fr Patrick AUZENDE : 05-61-39-65-38
Toulouse	région	Aide aux transports	Pack Illimité Jeunes	Midi-Pyrénées	<ul style="list-style-type: none"> • Destiné aux jeunes de - de 26 ans • Pack proposé en 3 formules : hebdo, mensuelle, annuelle 	Jusqu'à 75% de réduction sur nbre illimité de voyages sur trajet choisi par l'étudiant + 50 % de réduction pour autres trajets en My-Py	Faire la demande auprès de la SNCF.	

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Toulouse	région	Aide aux transports	Carte Midi-Pyrénées Etudiants	Midi-Pyrénées	<ul style="list-style-type: none"> • Etre étudiant 	50% de réduction sur trajets domicile/lieu d'étude en Mi-Py et de Mi-Py vers Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Limousin, Auvergne.	Existe aussi pour les trajets Mi-Py vers toutes les autres régions sur dérogation uniquement (courrier au Président de région)	Faire la demande auprès de la SNCF.
Toulouse	région	Bourses favorisant la mobilité	Aide à la mobilité étudiante internationale	Midi-Pyrénées	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants inscrits en DUT, DUETE, L3, M1, M2 ds un établit d'ens sup régional, • Etudiants inscrits en BTS ds un lyc de Midi-Pyrénées titulaire de la Charte Erasmus, • Etudiants suivant une format° sanitaire et sociale ds un établit agréé par la Région Midi-Pyrénées, • Etudiants titulaires d'un contrat de travail en apprentissage et préparant des diplômes de niveaux BTS, DUT, L3, M1 et M2 ds un établit agréé par la Région Midi-Pyrénées. 	<u>Bourses d'études et de stages</u> : 70 euros / semaine <u>Aides forfaitaires</u> : 300 euros si durée du stage comprise entre 6 et 11 semaines, 600 euros si durée du stage supérieure ou égale à 12 semaines.	1 seule aide forfaitaire par an et par étudiant, 1 seul stage par an et par étudiant, Ces aides à la mobilité ne sont pas cumulables avec la bourse Erasmus, Dépôt des dossiers auprès de l'établissement d'origine.	CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES 22, boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse Cedex 04 Tél : 05.61.33.50.50 Fax : 05.61.33.52.66 www.midipyrenees.fr Mme Lartigues : 05-61-39-67-17

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Toulouse	région	Spécifique	Bourses sportifs de haut niveau	Midi-Pyrénées	<ul style="list-style-type: none"> ● Catégorie haut niveau (jeune/ sénior/ élite): - Etre licencié dans un club de la région My-Py. - Etre inscrit sur les listes ministérielles des sportifs de haut-niveau. ● Catégorie espoir : - Etre interne dans une structure de haut niveau (pôle espoir ou pôle France) 	Montant forfaitaire en fonction de la catégorie	Télécharger sa demande sur le site www.midipyrenees.fr	CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES 22, boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse Cedex 04 Tél : 05.61.33.50.50 Fax : 05.61.33.52.66 Mme Olivier : 05-61-39-64-47
Toulouse	région	Spécifique	Bourse d'accueil étudiants Palestiniens	Midi-Pyrénées	<ul style="list-style-type: none"> ● En partenariat avec le Consulat Général de France à Jérusalem 	750 euros mensuel sur 10 mois	Appel à candidature sur place puis envoi des dossiers à la région pour une sélection de 5 dossiers.	CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES 22, boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse Cedex 04 Tél : 05-61-39-67-25 Fax : 05.61.33.52.66 Me. Roussey : 05-61-39-67-25
Toulouse	région	Spécifique	Garantie locative	Midi-Pyrénées	<ul style="list-style-type: none"> ● Etudiants français ou étrangers. ● Boursiers ou non boursiers. ● Vivant seul, en couple ou en colocation. 		Demande à saisir en ligne sur le site : www.univ-toulouse.fr/logement	PRES/ Université de Toulouse 15 rue des Lois 31000 TOULOUSE 05 61 14 58 48 Mme Lavergne

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Toulouse	région	Spécifique	Pass Mutuelle Etudiant	Midi-Pyrénées	<ul style="list-style-type: none"> • Aide forfaitaire pour souscription à une complémentaire santé • Etudiants boursiers inscrit dans un établissement de l'enseignement supérieur • Agés de moins de 28 ans au 1er octobre de l'année universitaire. 	100 euros/an et par étudiant	Faire la demande auprès des mutuelles partenaires (liste accessible sur le site : http://www.midipyrenees.fr/passmutuelle)	CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES 22, boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse Cedex 04 Tél : 05.61.33.50.50

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Toulouse	département	Prêt	Prêt d'Honneur	Aveyron	<ul style="list-style-type: none"> • Sous condition de ressources • Etudiants de nationalité française • Faire des études supérieures en formation initiale Accessible aux étudiants boursiers et non boursiers sauf échelon 6 	Si QF ≤ 7 973 euros = 1000 euros De 7 974 à 10 210 euros = 700 euros De 10 211 à 12 760 euros = 500 euros ≥ 12 761 euros = aucune indemnité	Renouvelable 3 fois. Remboursable dès l'obtention du 1er emploi en CDI en 5 annuités ou dans un délai maximum de 10 ans si pas de CDI.	CONSEIL GENERAL AVEYRON BP724 12007 RODEZ Cedex Tél : 05-65-75-80-00 Fax : 05-65-77-46-69 http://www.cg12.fr Mme Gombert 05-65-75-82-53
Toulouse	département	Aide indirecte	Aide au logement cité universitaire	Ariège	<ul style="list-style-type: none"> • Parents domiciliés dans le département. • Critères sociaux. • Etre logé en résidence universitaire. 	1/2 loyer d'une chambre traditionnelle x 9	Demandes instruites par les assistantes sociales du CROUS.	CONSEIL GENERAL ARIEGE Hôtel du département - BP 23 09000 FOIX Tél : 05-61-02-09-09 Fax : 05-61-02-78-41 http://www.cg09.fr Mme ESTEBE Magalie

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Toulouse	département	Bourses d'enseignement supérieur	Bourse départementale d'enseignement supérieur	Haute Pyrénées	<ul style="list-style-type: none"> • Résidence familiale dans le 65. • Selon le coefficients familial. • Bac + 1 et Bac + 2. • Etre titulaire d'une bourse d'Etat. 	de 610 € à 1 520 €	Renouvelable 1 fois.	CONSEIL GENERAL HAUTES PYRENEES 6, rue Gaston Manent - BP 1324 65013 TARBES Cedex Tél : 05-62-56-78-65 Fax : 05-62-56-78-66 http://www.cg65.fr Mme Castillon (56-72-08) Mme Hourcade (56-72-72) bourses.ph@cg65.fr
Toulouse	département	Prêt	Prêt d'Honneur	Hautes Pyrénées	Famille domiciliée dans le département. Sur critères sociaux.	de 305 € à 1 220 €	Remboursable sur 5 ans avec un différé de 3 à 7 ans selon la nature des études. Renouvelable 2 fois.	

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Toulouse	département	Fond Social Etudiant	Fond Social Etudiant	Tarn et Garonne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants dont le foyer fiscal est dans le 82. • Etudiants en grande précarité. 	Montant au cas par cas.	Courrier adressé au Président du Conseil Général.	CONSEIL GENERAL TARN ET GARONNE 100, Boulevard Hubert Gouze -BP 783- 82013 MONTAUBAN Cedex Tel. 05-63-91-82-00 http://www.cg82.fr Mme Bruzon (91-77-19)
Toulouse	département	Prêt	Prêt d'Honneur	Gers	<ul style="list-style-type: none"> • Résidence familiale dans le 32. • Sur critères sociaux. • Statut étudiant obligatoire et établissement habilité à bourse. 	760 €	Renouvelable 3 fois. Remboursable 3 ans maximum après la fin des études.	CONSEIL GENERAL GERS 81, route Pessan - BP 569 32022 AUCH Cedex 9 Tél: 05-62-67-40-40 http://www.gers-gascogne.com Mme Sabatino (44-91)

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Toulouse	département	Aide à la mobilité	Aide à la mobilité étudiante	Tarn	<ul style="list-style-type: none"> • Sous conditions de ressources. • Boursiers ou non boursiers. • <u>Séjour</u> de 4 à 10 mois à l'étranger dans le cadre de leurs études et accordé une seule fois pendant le cursus universitaire. • Résidence familiale dans le Tarn depuis minimum 2 ans. 	<p>Boursier éch. 0 à 1: 75 euros/mois</p> <p>Boursier éch. 2 à 6 : 50 euros/mois</p> <p>Non boursiers: 150 €/ mois dont 50% versé au départ et 50 % au retour.</p>		<p>CONSEIL GENERAL TARN Lices Georges Pompidou 81013 ALBI Cedex 9 Tél : 05-63-45-64-64 Fax : 05-63-45-65-12 http://www.cg81.fr</p> <p>Mme Huchedé : 05-63-45-66-92</p>
Toulouse	département	Spécifique	Bourses jeunes espoirs sportifs	Haute Garonne	<ul style="list-style-type: none"> • Entre 14 et 25 ans. • Inscription et reconnaissance par le Ministère • Jeunesse et Sport comme sportif de haut niveau ou espoir. • Sur critères sociaux. • Foyer fiscal et licence sportive sur le 31. 	1 500 € par an.	Renouvelable 2 fois au maximum.	<p>CONSEIL GENERAL HAUTE GARONNE Service d'animation culturelle et sportive 1, boulevard de la Marquette 31090 TOULOUSE Cedex 99 Tél : 05-34-33-34-60 (69) http://www.cg31.fr</p> <p>Mme Delarue (33-34-69)</p>

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Toulouse	mairie	Bourses d'Enseignement supérieur	Allocation étudiante	Ariège	<ul style="list-style-type: none"> • Etre inscrit dans l'enseignement supérieur ou assimilé. • Avoir - de 25 ans • Foyer fiscal dans le 09 • Etre boursier relevant des échelons 5 ou 6 	1/12ème du montant annuel de la bourse	Dossier à retirer au Centre Communal d'Action Sociale de la mairie de Foix ou téléchargeable sur le site internet.	Mairie de FOIX (Services sociaux): 05-61-05-42-08 Mme Grangé ou Mme Dureau
Toulouse	mairie	Prêt	PASS-LOG	Haute-Garonne	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants français ou étrangers de 18 et 26 ans. • Sans condition de ressources. 	Consiste en une avance de trésorerie pour payer le premier mois de loyer. Maximum 500 euros.	Le pass-log concerne tout type de logement dans le parc public ou privé sur la ville de Toulouse pour une durée de 3 ans maximum.	PRES/ Université de Toulouse 15 rue des Lois 31000 TOULOUSE 05 61 14 58 48 Mme Lavergne

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Versailles	région		Aide favorisant la mobilité internationale des étudiants	Ile de France	<ul style="list-style-type: none"> • Etre étudiant dans une université ou un établissement d'enseignement supérieur (partenaire de la région) en Ile de France • En formation initiale 	<ul style="list-style-type: none"> • Entre 250 et 450 € / mois par étudiant concerné, pour un plafond de ressources inférieur ou égal à 19 190€. L'aide ne pourra excéder 10 mois • Forfait annuel de 500€ pour les BTS pour toutes la durée de stage de 4 semaines. • Une aide d'un montant de 4 000€ maximum peut être proposée aux jeunes chercheurs en sciences humaines et sociales, inscrit en première ou en deuxième année de thèse dans l'un des laboratoires des écoles doctorales situées en Ile de France dans le cadre de leur mobilité internationale. 		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Versailles	région	Bourse d'Accueil Master Ile de France	Accompagner des étrangers poursuivant un cursus de Master (M1 et/ou M2) dans un établissement supérieur en Ile de France quel que soit le domaine choisi. Sont exclus les cursus Mastères spécialisés, les Magistères, Master of Business et Master of Science.	Ile de France	<ul style="list-style-type: none"> • Etudiants primo-arrivant • Agés de moins de 30 ans dans l'année de la sélection. • Etre en Master dans un établissement supérieur d'Ile de France en formation initiale (hors alternance et apprentissage) priorité est donnée aux secondes années. • Ne peut s'adresser aux étudiants déjà en France au moment de la candidature. 	Le stage ne peut être inférieur à 10 mois. 10 500€ pour la durée du séjour. Comprenant une allocation mensuelle et le montant de l'hébergement dans un logement individuel réservé par la Région		

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Versailles	département	Bourse favorisant la mobilité	Bourse Mobilité internationale. Se fait par l'intermédiaire des universités d'origine aux services des relations internationales.	Essonne	<ul style="list-style-type: none"> • Etre inscrit à l'Université d'Evry Val d'Essonne ou Paris Sud dans une formation de niveau bac+5 (M1, M2) à Bac+8 (Doctorat) hors apprentissage ou alternance. • Foyer fiscal dans le 91 • Pour les étudiants en Master effectuer un stage ou séjour dont le sujet est en lien avec les 3 filières technologiques d'excellence du département (optique, technologique de l'information et de la communication, la génomique, les biotechnologies et les éco-activités). • Pour les étudiants en Doctorat sont éligibles les séjours de recherche et séjours de recherche et séjours dans le cadre de colloque/congrès où le doctorant présente ses travaux de recherche. 	<ul style="list-style-type: none"> • Master : Période entre 2 et 10 mois consécutifs maximum. Montant : 400€ / mois • Doctorat : 200€ / mois en complément du financement apporté par l'université (via Ecole Doctorat, laboratoire...) Cet accompagnement financier départemental de 200€ par mois par séjour et dans la limite de 50% des dépenses réalisées, y compris les séjours pour lesquels la durée est inférieure à 1 mois. 		
Versailles	département	CCAS	Aide ponctuelle	Essonne	<ul style="list-style-type: none"> • Pour étudiants en grandes difficultés 			

Aides attribuées par les collectivités territoriales pour 2012-2013

Académie	origines des aides	Nature des aides	Descriptif des aides	Collectivités	Conditions d'attribution	Montant	Remarques	Adresses
Versailles	département	Bourse au mérite	Bourse pour les bac mention "mention bien"	Yvelines	<ul style="list-style-type: none"> • Domicilié dans le 78 • Inscrit dans un cycle d'études supérieur • Famille non imposable ou avec faible revenus • Mention "très bien" au bac 	<p>Montant : 2 000€ / an en une fois. La 1er année post-bac uniquement. Les Etudiants concernés reçoivent par la poste un formulaire précisant les pièces à fournir. Le dossier est à retourner à la DTAS.</p>		
Versailles	département	CCAS	Aides ponctuelles	Yvelines	<ul style="list-style-type: none"> • Pour étudiants en grandes difficultés 			
Versailles	département	CCAS	Aides ponctuelles	Haut de Seine	<ul style="list-style-type: none"> • Pour étudiants en grandes difficultés 			
Versailles	mairie	Bourse d'enseignement supérieur	Bourse Communale	Cergy Pontoise	<ul style="list-style-type: none"> • Etre âgé de moins de 25 ans au 1er janvier de la demande. • Résider et payer des impôt à Cergy. • Etre boursiers nationaux dans un établissement (95 ou hors 95) 	Entre 92€ et 140€ / an		